Des engagements pour un devenir
Le Clos du Nid

Institut Médico Professionnel « Le GALION »

Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile Pro

Institut Médico Educatif « Les SAPINS »

Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile « Les Dolines »

Rapport de Vie Institutionnelle 2020

IME « Les Sapins »	**48 100 MARVEJOLS**	Tél : 04.66.42.64.00	Mail : sapins@closdunid
IMPro « Le Galion »	**48 100 MARVEJOLS**	Tél : 04.66.42.60.90	Mail : galion@closdunid
S.E.S.S.A.D. « Les Dolines »	**48 100 MARVEJOLS**	Tél : 04.66.94.21.40	Mail : sessad@closdunid
S.E.S.S.A.D. Pro	**48 100 MARVEJOLS**	Tél : 04.66.94.21.40	Mail : sessadpro@closdunid

Préambule

Le présent rapport a pour objet de présenter la vie institutionnelle de l'établissement/du service. Il définit les principes permettant de garantir aux Usagers le bien-être, la dignité et toutes les possibilités d'épanouissement personnel et explicite la dimension qualitative de l'engagement de l'institution au service des Personnes en situation de handicap.

Il apporte des éléments relatifs au public accompagné, au fonctionnement de l'établissement ou service ainsi qu'aux démarches mises en œuvre afin d'améliorer les prestations proposées aux Usagers. Il tend à témoigner de la vie institutionnelle, de l'action conduite au quotidien. Il explicite l'utilité sociale de l'établissement.

L'utilité sociale se définit comme une action combinée visant à :

- la réduction des inégalités économiques et sociales, y compris par l'affirmation de nouveaux droits ;
- la solidarité (nationale, internationale ou locale) et la sociabilité ;
- l'amélioration des conditions collectives du développement humain durable (éducation, santé, culture, etc.).

Au regard des dispositions de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002, les « missions d'intérêt général et d'utilité sociale » des établissements sociaux et médico-sociaux sont précisément :

1. Évaluation et prévention des risques sociaux et médico-sociaux, information, investigation, conseil, orientation, formation, médiation et réparation ;
2. Protection administrative ou judiciaire de l'enfance et de la famille, de la jeunesse, des personnes handicapées, des personnes âgées ou en difficulté ;
3. Actions éducatives, médico-éducatives, médicales, thérapeutiques, pédagogiques et de formation adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge ;
4. Actions d'intégration scolaire, d'adaptation, de réadaptation, d'insertion, de réinsertion sociales et professionnelles, d'aide à la vie active, d'information et de conseil sur les aides techniques ainsi que d'aide au travail ;
5. Actions d'assistance dans les divers actes de la vie, de soutien, de soins et d'accompagnement, y compris à titre palliatif ;
6. Actions contribuant au développement social et culturel, et à l'insertion par l'activité économique.

Sur la base de ces éléments, le présent rapport cherche à rendre compte de l'activité mise en œuvre lors de l'année écoulée.

SOMMAIRE

I. Paroles Introductives de la Directrice **4**

II. Eléments de contexte **6**

1. **Organisme Gestionnaire** 6
2. **Actions du Pôle** 12
3. **Présentation des établissements et services** 13
4. **Modalités d'accueil** 22
5. **Coopération/mutualisation** 24
6. **Relation avec les familles d'Usagers** 26

III. Activité de l'établissement **29**

1. **Quantitatif** 29
2. **Qualitatif** 39
3. **Adaptation des personnes accompagnées au Projet d'établissement** 76
4. **Réponse accompagnée pour tous** 76

IV. Accompagnements **80**

1. **Zooms sur des temps marquants de l'année** 80
2. **Participation des Usagers** 82
3. **Vie sociale** 83
4. **Scolarisation et formations** 93
5. **Santé** 102
6. **Activités citoyennes / Inclusion** 110

7. **Séjours vacances/transferts organisés par l'établissement** 111
8. **Transport** 112
9. **Restauration** 112
V. Démarche d'amélioration continue de la qualité **114**
1. **Organisation de la démarche d'amélioration de la Qualité** 114
2. **Réalisation des Evaluations internes et externes** 114
3. **Retour sur le plan d'actions 2020** 115
4. **Plan d'actions envisagé année 2021** 117
VI. Gestion des Risques **119**
1. **Focus sur la lutte contre la maltraitance** 119
2. **Actions de gestion des risques** 122
3. **Ressources patrimoniales et sécurité** 125
VII. Actions en faveur de l'environnement **126**
VIII. Perspectives pour les années à venir de l'établissement **127**
1. **Projet à venir** 127
2. **Projet en cours** 129

I. Paroles Introductives de la Directrice

L'année 2020, a été marquée par la gestion de la crise sanitaire et la fermeture partielle, du 16 Mars au 11 Mai 2020, des établissements et services du Pôle Education et Formation Inclusives (EFI) qui regroupe l'IME « Les Sapins », l'IMPro « Le Galion », le SESSAD « Les Dolines », le SESSAD Pro, le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE) Lozère et l'équipe 48 d'évaluation des TSA « enfants et adolescents » associée au Centre Ressources Autisme Languedoc Roussillon.

Je profite de ce rapport, pour adresser mes plus vifs remerciements aux personnes accueillies, à leurs représentants légaux et aux professionnels, qui ont su pour une grande majorité, démontrer durant cette année 2020, de véritables capacités d'adaptation et de solidarité.
Malgré le contexte, nous avons veillé à ce que cette situation inédite ne vienne pas freiner la dynamique engagée pour faire de ce pôle, le maillon d'une chaîne au service des personnes accueillies.
En effet, les enfants, adolescents et jeunes adultes accueillis doivent pouvoir bénéficier tout au long de leur parcours, d'un accompagnement décloisonné et de réponses adaptées à leurs besoins et attentes.
Chacun doit pouvoir trouver dans notre offre d'accompagnement les ressources pour mener à bien son parcours personnel et professionnel.
L'objectif du pôle est d'articuler l'ensemble des moyens de ce dispositif institutionnel et de l'adapter au service de notre mission d'intérêt général.
Le pôle EFI « propose des environnements aménagés », qu'ils soient dans les murs ou hors les murs de l'établissement ou service. Il crée des « lieux sociaux d'interaction et/ou de coopération » mêlant professionnels, partenaires, familles, personnes accompagnées et autres intervenants du territoire.
En passant d'une notion de place d'accueil à celle de parcours de l'enfant, notre mission est de décloisonner les structures notamment entre le secteur médico-social et l'Education Nationale et de donner de la souplesse pour une réponse adaptée aux besoins évolutifs de l'enfant, adolescent ou jeune adulte.

Sur le modèle des DITEP, le pôle EFI pourrait devenir, en appui à la scolarisation, un Dispositif d'Accompagnement Médico Educatif (DAME), afin de promouvoir réellement une inclusion scolaire, dans les limites des situations de handicap de chaque jeune. Ces dispositifs nécessitent d'interroger les pratiques professionnelles au travers de la notion de parcours, de trajectoires en prenant en compte des approches interdisciplinaires construites sur des logiques de partenariats et de réseaux.

Le fonctionnement en dispositif et la Réponse Accompagnée Pour Tous, relèvent d'une même logique : celle de décloisonner les structures et d'individualiser les parcours. Cela permettrait aussi de réunir les acteurs pour assurer un parcours, grâce à une démarche transversale et de mettre en adéquation les modalités d'accueil proposées : accueil avec hébergement (internat, internat séquentiel, de répit), l'accueil de jour (externat ou semi-internat), l'accueil ambulatoire (SESSADs) conformément à l'évolution de l'autorisation projetée dans le CPOM 2020-2024 de l'association.

Nous pourrions ainsi passer d'un mode d'accompagnement à un autre de façon plus souple et évolutive selon les besoins et le parcours de chaque jeune.

Le rapport Zéro sans solution énonce : « *appréhender l'orientation comme un processus continu est tout à fait fondamental si l'on a pour projet d'assurer la continuité d'un parcours » et « l'offre sanitaire, médicosociale et sociale doit se réorganiser pour ne plus simplement proposer des places mais des réponses »*. Notre mission est de proposer un dispositif modulaire, capable de combiner plusieurs prises en charge médico-sociales, sanitaires, éducatives, et de répondre aux situations complexes ou évolutives.

Le développement des parcours et des projets personnalisés, le droit à un parcours de formation inscrit dans la loi du 11 Février 2005 est une étape décisive dans le processus d'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap. Le principe d'inclusion scolaire, tel que le consacre la loi n°2013-595 du 08 Juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République définit l'inclusion scolaire comme la scolarisation de tous les enfants sans distinction et sans condition, avec les accompagnements et aménagements nécessaires.
Toute personne quelle que soit sa situation ou son état doit bénéficier d'une formation, c'est à l'école de s'adapter et de s'organiser pour répondre à la situation et aux besoins de chacun. Le droit à un parcours de formation inscrit donc les enfants et les jeunes en situation de handicap dans le droit commun de l'accès à l'éducation. Ce droit engage la mise en œuvre d'un certain nombre de principes : une individualisation et une personnalisation du parcours scolaire, un projet et son suivi, la prise en compte des besoins de l'enfant ou du jeune, une possibilité d'adapter et de moduler le parcours en fonction de ses besoins, ce qui permet d'éviter les ruptures.

Dans une logique de parcours, le projet personnalisé de scolarisation, volet du Projet Individuel d'Accompagnement du jeune en situation de handicap, est l'axe directeur autour duquel sont fédérées les décisions, les actions des différents acteurs du soin et de la prise en charge.
Les partenariats développés avec les acteurs de l'Education Nationale et notre expertise peuvent éviter une rupture du parcours de scolarisation et/ou de formation et modifier le regard porté et changer les pratiques.

Dès lors qu'on donne des perspectives aux enfants, qu'on ne les enferme pas dans une image dépréciée et un parcours sans guère d'avenir, ceux-ci peuvent retrouver la possibilité d'un parcours de réussite et une qualification à la clé.
Le repérage et le diagnostic précoce des troubles constituent un élément essentiel pour l'efficacité de l'accompagnement du jeune.
L'organisation classique par établissement et services n'est pas aujourd'hui suffisamment souple pour répondre aux besoins et attentes évolutifs des enfants et adolescents accompagnés, et leur permettre de développer tout leur potentiel. Elle nécessite une ingénierie repensée pour s'acheminer vers un mode de fonctionnement s'intégrant davantage dans l'environnement, notamment de proximité et s'appuyant sur les dispositifs de droit commun.

II. Eléments de contexte

1. Organisme Gestionnaire

L'Association « le Clos du Nid », fondée en 1956 par l'Abbé OZIOL en Lozère (48) et régie par la loi 1901, a pour vocation la prise en charge et l'accompagnement thérapeutiques, éducatifs, scolaires et médicaux d'enfants, d'adolescents et d'adultes handicapés. Compte tenu des différentes formes de déficiences des Usagers accueillis, l'Association s'est fixée un objectif de valorisation des capacités de chacun par un accompagnement spécialisé et évolutif tout au long de son parcours, dans les établissements et services, ainsi qu'à l'extérieur.

"Le Clos du Nid" gère 1 034 places d'établissements et services médico-sociaux.

L'effectif de l'Association est de 901 professionnels (personnels éducatifs, aides-soignants, infirmiers, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, médecins psychiatres, psychologues, personnels administratifs…), pour 781,41 ETP.

Au terme de l'année 2020 ici concernée, l'Association est gestionnaire de 21 établissements et services médico-sociaux et d'une Entreprise Adaptée, listés ci-après :

Institutions	Capacité d'accueil au 31/12/2020	Compétence de contrôle et de tarification
IME « les Sapins »	42[1]	Assurance Maladie
IMPro « le Galion »	38[2]	Assurance Maladie
SESSAD « les Dolines »	20	Assurance Maladie
SESSAD Pro	9	Assurance Maladie
ESAT « la Valette »	89	Assurance Maladie
ESAT « de Bouldoire »	65	Assurance Maladie
ESAT « la Colagne »	150	Assurance Maladie
Foyer de vie « Saint Hélion »	24	Aide Sociale Départementale
Foyer de vie « Lucien Oziol »	35[3]	Aide Sociale Départementale
Foyer de vie « l'Horizon »	42[4]	Aide Sociale Départementale

[1] Dont 27 places en internat, 11 places d'accueil de jour et 4 places en centre d'accueil familial spécialisé
[2] Dont 10 places d'accueil de jour
[3] Dont 3 places d'accueil de jour
[4] Dont 2 places d'accueil de jour

FAM « de Bernades »	32	Assurance Maladie et Aide Sociale Départementale
FAM « Saint Hélion »	12	Assurance Maladie et Aide Sociale Départementale
MAS « Aubrac »	56	Assurance Maladie
MAS « la Luciole »	60	Assurance Maladie
MAS « d'Entraygues »	60	Assurance Maladie
EATU « La Maison des Sources »	24	Assurance Maladie et Aide Sociale Départementale
Foyer d'hébergement de « Bouldoire »	61	Aide Sociale Départementale
Foyer d'hébergement « la Colagne »	130	Aide Sociale Départementale
Foyer d'hébergement de « Palherets »	81	Aide Sociale Départementale
SATeLi	4	Aide Sociale Départementale
Siège Social		Assurance Maladie et Aide Sociale Départementale

Institution	**Capacité d'accueil au 31/12/2020**	**Compétence administrative**
Entreprise Adaptée du « Gévaudan »	12 postes	DIRECCTE

L'Association est présidée par le Docteur Jacques BLANC. Son Assemblée Générale associe des Membres Actifs, d'Honneur, Honoraires et de Droit. Elle est administrée par un Conseil d'Administration aujourd'hui composé de 21 membres actifs auxquels s'ajoutent 2 membres de Droit (représentants du Personnel).
Son Directeur Général est le garant de la mise en œuvre de la politique associative et des politiques transversales. Il veille à la dynamique globale et au développement des projets, optimise la communication interne et externe et exerce une mission de conseil et de contrôle interne auprès des établissements et services et plus précisément auprès des directeurs et des équipes de direction. De plus, la Direction Générale siège dans différentes instances au niveau National, Régional et Départemental.
Le 25 janvier 2010, l'Association a signé, avec effet rétroactif au 1er janvier, un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour la période 2010-2014 qui dispose, en article 6-1 que *« L'Association produit et transmet, pour chacun des établissements et services gérés :*
dès réception de l'arrêté de tarification : un budget exécutoire au sens de l'article R. 314-37 du CASF, avant le 30 avril de l'année suivant l'exercice considéré : un compte administratif au sens des articles R. 314-49 et suivants du CASF, accompagné d'un rapport d'activité détaillé sur l'utilisation des crédits alloués ; ce rapport fera notamment référence à l'affectation des économies de charges issues de la mise en œuvre de la

loi du 23 février 2005 et inclura les dispositions prévues à l'article R. 314-28 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatives aux indicateurs. »

Ce CPOM a fait l'objet de 5 avenants successifs ayant pour objet sa prorogation pour 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019.

COOPERATION

En 2012, suite aux constats partagés par les Associations « le Clos du Nid » et l'« Association Lozérienne de Lutte contre les Fléaux Sociaux » (A2LFS) s'agissant à la fois de la construction indispensable d'une stratégie d'avenir au profit des patients et Usagers des établissements et services gérés, de complémentarités clinique, organisationnelle, administrative, financière et géographique, d'objets sociaux similaires ainsi que de partenariats forts, les deux institutions ont convenu de tisser des liens plus étroits. Cependant, au regard de la force historique de ces deux organisations, et des différences juridiques les caractérisant (Reconnaissance d'Utilité Publique et Convention Collective Nationale notamment), une fusion est apparue inenvisageable à court terme. Par conséquent, il a été arrêté de conserver les deux entités sans en modifier ni le projet, ni les statuts, ni la composition.

Prenant en compte ces éléments et les coopérations déjà existantes (mutualisations, Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale de Lozère, etc.), les deux Associations ont engagé une coopération progressive.

En 2013, une première étape a été franchie par la création d'un "Pôle de Compétences Partagées" (PCP). Ainsi les fonctions de Directeur des Ressources Humaines et de Directeurs des Affaires Financières puis de responsable du Service Droits, Qualité et Développement ont été mutualisées entre les deux Associations, par l'intermédiaire de contrats de mises à disposition. Ce Pôle s'est construit entre 2013 et 2015.

Par la suite, un projet de création d'une troisième association a émergé.

Réunies le 27 avril 2015, les instances statutaires des deux Associations ont pris la décision de mettre en place une Union. Le même jour, l'Assemblée Générale constitutive de l'Union Lozérienne des Institutions Sanitaires et Sociales (ULISS) s'est réunie, suivant les modalités actées par les deux associations (composition paritaire, membres désignés par les deux institutions).

L'objet de cette Union d'Associations est le suivant : " […] *dans le respect du caractère propre et de l'autonomie de chaque Association adhérente, l'Union a pour objet d'élaborer, formaliser, accompagner et évaluer la mise en œuvre des stratégies communes et/ou coordonnées aux membres*".

Sur les années 2017 et 2018, l'Association ULISS a été mandataire de gestion des associations « le Clos du Nid » et A2LFS. Malgré la satisfaction partagée de l'ensemble des acteurs sur l'action conduite par cette Union, il est apparu que cette action très intégrée avait été mise en œuvre de manière anticipée au regard des projets spécifiques en cours de construction (mentionnés ci-dessous) par chacune des associations membres. Ainsi, ULISS ne sera plus mandatée par les deux Associations à compter du 1er janvier 2019 sur la gestion de leur établissements et services mais continue

à exister et à entretenir les coopérations entre elles. 2019 a été l'occasion de penser le futur de cette union et au gré des projets à venir ses instances dirigeantes, ainsi que celles des Associations membres ont pris la décision d'utiliser ULISS pour les missions nécessitant une approche transversale mobilisant des compétences spécifiques.

En 2020, les associations ULISS, Clos du Nid et A2LFS ont confirmé leur intérêt pour la poursuite des actions de partages de compétences et ont envisagé une extension des missions d'ULISS vers de la coordination de projets d'ampleur demandant une expertise appuyée.

Actions transversales marquantes de l'année 2020

a. CoVid 19

Traiter de 2020 nous conduit immanquablement à évoquer la gestion de la crise sanitaire que nous traversons. Cette dernière a nécessairement impactée notre action. Il a fallu intégrer de nouvelles pratiques, de nouvelles organisations et nous adapter en permanence au contexte qui était particulièrement évolutif. D'une institution à l'autre, d'un contexte à un autre, il a fallu construire de nouvelles modalités de réponses aux besoins des personnes accueillis.
Grâce à un travail de coordination à l'échelle territoriale (avec le Groupement Hospitalier de Territoire 48, le GCSMS des établissements et services du handicap et plus particulièrement au sein d'ULISS), les moyens de lutte contre cette épidémie ont été facilités.

Quelques-uns des établissements ont été directement impacté par la maladie, que ce soit des patients, des usagers ou des professionnels. Malgré cela, nous devons tirer un bilan positif de l'année, car la mobilisation de tous a permis de réduire les effets indésirables au maximum.

b. Groupes de réflexion éthique (GRE)

Par cette démarche l'association ULISS entend :

- créer et maintenir les conditions pour que les droits de la personne, les principes éthiques et les valeurs humanistes soient pris en compte dans chaque établissement, dans chaque service, par chaque intervenant, quelle que soit sa place auprès de la personne accueillie ou accompagnée.
- permettre aux équipes de réaliser des prises en charge de qualité et les soutenir en amenant « une ressource de pensée indispensable pour maintenir vivant le désir d'agir pour et avec l'autre ».

L'objectif de ces temps de rencontre et d'échange est donc de permettre aux professionnels de s'interroger sur leurs pratiques tant collectives qu'individuelles, tout en construisant ensemble une démarche destinée à garantir aux usagers des accompagnements de qualité en tentant d'apporter la solution «la moins mauvaise ».

Une expérimentation est conduite depuis quatre ans de manière transversale entre les 4 Foyers d'hébergement gérés par les associations membres d'ULISS. Au regard de la satisfaction de l'ensemble des participants ainsi que des directions concernées, une nouvelle expérimentation est menée par extension de l'action aux 4 MAS et 4 ESAT gérés par les associations membres d'ULISS. Cette expérimentation a pu être mise en œuvre en 2020 malgré le contexte sanitaire, en réunissant à deux reprises les 2 GRE des MAS, le GRE des ESAT et de poursuivre les rencontres des 2 GRE des Foyers d'hébergement.

Au regard du bilan positif exprimé par l'ensemble des acteurs (participants et directions de établissements bénéficiaires), cette action sera reconduite en 2021.

c. CPOM

2020 a été la première année de mise en œuvre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2020-2024 signé par le Clos du Nid, l'ARS Occitanie et le Conseil Départemental de la Lozère.

Malgré un contexte défavorable à la conduite de projet du fait de la pandémie, le Clos du Nid a pu mettre au travail de nombreux objectifs à finaliser d'ici 5 ans.

Voici pour rappel les grands objectifs négociés dans le CPOM :

- Inclusion : développer des actions d'inclusion sociale, culturelle, d'hébergement etc. en faveur des Usagers de nos institutions.
- Décloisonnement de l'accompagnement : proposer à chaque Usager un accompagnement « sur mesure » en modulant, adaptant, coopérant plus avant.
- Soutenir les Usagers au quotidien et dans leur souhait : trouver les moyens adaptés pour assurer un quotidien de qualité et étayer les Usagers dans l'évolution de leur projet de vie.
- Accentuer le développement de nos expertises pour répondre à des besoins spécifiques : autisme, polyhandicap, vieillissement, etc.

- Conforter les organisations pour assurer un accompagnement de grande qualité.
- Ancrer l'ouverture sur l'environnement.

d. Recherche-action Montessori

La philosophie Montessori est une pédagogie basée sur les observations et découvertes de Maria Montessori, première femme médecin en Italie et dévouée à la cause des enfants. Il s'agit pour les tenants de cette approche de s'appuyer sur les capacités (intellectuelles, sensorielles et physiques) des personnes accompagnées pour faciliter le développement et l'épanouissement en respectant le rythme de chaque individu et en favorisant les relations interpersonnelles, le lien aux autres.
Intégrer l'approche Montessori dans le quotidien des Usagers a pour but de rendre la personne actrice de sa propre vie, de faire des choix et de s'ouvrir vers l'environnement dans un but d'inclusion dans la communauté, avec comme objectifs l'amélioration de la qualité de vie et celle du bien-être psychique. D'autre part, s'associer à une telle démarche permet aux professionnels de pourvoir s'interroger sur les pratiques et les organisations de travail dans les institutions ainsi que de travailler sur l'enrichissement des journées des Usagers.
La M.A.S. Aubrac, les Foyer de vie et F.A.M. Saint Hélion ainsi que le Foyer de vie Lucien Oziol sont les trois premières institutions de l'Association choisies pour débuter l'expérimentation de la mise en place de la méthode Montessori auprès des Usagers au regard des cultures professionnelles, de la diversité des publics accueillis et des capacités de développement envisageables.
Cette expérimentation dont les premiers éléments structurant se sont réalisés en 2020 se fait en lien avec des acteurs du monde universitaire en France et au Canada.
Les résultats, en prenant en compte les améliorations éventuelles, permettront à l'avenir à d'autres institutions de l'association de mettre en place cette méthode.

e. Projets structurants

- Création d'une direction de la communication

L'action de communiquer l'action des établissements et services de l'Association le Clos du Nid est devenue un enjeu majeur. Beaucoup de projets nécessitent l'appui de compétences expertes en la matière. Par ailleurs, une approche transversale pour garantir les communications interne et externe de l'association est apparue comme une nécessité.

En ce sens, grâce à l'action de mutualisation d'ULISS, un poste de Directeur de la communication partagé entre l'A2LFS et le Clos du Nid a pu être créé et est occupé depuis le mois de septembre 2020.

- Filière d'excellence Plantes et Santé

Les associations le Clos du Nid et A2LFS s'inscrivent depuis leur création dans une logique de réponse aux besoins des plus vulnérables en mobilisant les solutions reconnues mais aussi en recherchant des moyens nouveaux. Le champ de l'aromathérapie est encore peu exploré comme soutien thérapeutique mais semble pouvoir répondre à des besoins essentiels et pourrait ainsi compléter l'offre thérapeutique déjà existante.

Avec l'appui du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural-Pays du Gévaudan, une filière d'excellence est en cours de création dans le but de voir émerger un projet de territoire visant la consommation de plantes (nées, cultivées et transformées localement) dans un objectif de santé.

4 établissements gérés par les associations membres d'ULISS (Clos du Nid et A2LFS) ont engagé cette réflexion : CRF de Montrodat, MAS de Civergols, MAS d'Entraygues et MAS Aubrac.

Ces institutions sont des établissements de santé ou médico-sociaux dans le champ du handicap ou de la grande vulnérabilité.

Chaque établissement présente des caractéristiques différentes du fait d'une spécialisation dans un accompagnement en soin spécifique et tend à répondre à des besoins diversifiés, toujours dans la recherche du bien-être des personnes prises en soins.

2. Actions du Pôle

L'article L.311-8 du CASF stipule que *« pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. [...] Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation. »*

En 2014, dans la continuité de la démarche de restructuration, nous avions sollicité le Centre Régional de l'Enfance et l'Adolescence Inadaptée-Languedoc Roussillon pour nous accompagner dans la réécriture des projets d'établissements (2015/2020).

Ce travail, avait à l'époque permis de commencer à envisager les coopérations nécessaires à mettre en œuvre pour faciliter les parcours.

Aujourd'hui, la décision du Conseil d'Administration d'une organisation en pôle et les nouveaux dispositifs créés (SESSAD Pro, Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées, équipe 48 d'évaluation des TSA enfants/adolescents) et les projets à venir (Unités d'Enseignement Externalisée, participation à la création d'une plateforme des Troubles du Neuro-Développement, bâtiments rénovés, etc.) nous permettent de penser différemment les projets et d'envisager nos organisations en plateforme de services et non plus en institutions distinctes.

C'est pour cela, que d'ores et déjà les équipes techniques de l'IME, de l'IMPro, des SESSADs et du PCPE, se réunissent une fois par trimestre pour réfléchir ensemble aux mutualisations possibles.

L'objectif du pôle Education et Formation Inclusives est de se positionner sur le territoire et de (re)définir les évolutions en termes de public et de missions.
En application du décret du 9 Mai 2017, les autorisations des établissements et services du pôle Education et Formation inclusives pourraient à l'avenir ne « faire qu'un » à hauteurs de 109 places (activité contractualisée dans le cadre du CPOM 2020-2024 avec un objectif de file active de 126 usagers).

Les projets d'établissements et de services à venir et l'organisation en dispositif reconnu devront permettre d'avoir une meilleure lisibilité des actions et offres de services proposées et de mettre fin à la dichotomie observée.

Suite aux déménagements dans de nouveaux locaux, que ce soit pour l'IME, l'IMPro et les SESSADs (pour lesquels nous réfléchissons à un projet), nous allons fin 2021 établir le cahier des charges et confier cette mission d'accompagnement à la réécriture des projets d'établissements et de services à un prestataire extérieur.

3. Présentation des établissements et services

- **IME « Les Sapins »**

L'IME « Les Sapins » est un établissement médico-social tel que défini par le CASF au 2° du I de l'article L.312-1. Il assure " *à titre principal, une éducation adaptée et un accompagnement social ou médico-social aux mineurs ou aux jeunes adultes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation"*[5] et a pour objectif de dispenser une éducation générale et des soins spécialisés pour des jeunes des deux sexes de 6 à 20 ans.

[5] Code de l'Action Sociale et des Familles Art L321-1, I, 2°.

Il n’accueillait à l’origine que des filles, il est ensuite devenu mixte et sa capacité d’accueil a évolué dans le temps.

L’arrêté préfectoral du 30 Juin 2006 a porté la capacité d’accueil de l’internat de 32 à 40 places et réduit à 10 places la capacité de l’accueil de jour. L’arrêté préfectoral du 21 Août 2012, suite à la fermeture du Placement Familial Spécialisé "Chrysalide", a modifié la capacité à : 36 places d’internat, 10 places d’accueil de jour et 4 places d'assistants familiaux dans le cadre du Centre d’Accueil Familial Spécialisé.

Suite à la démarche de restructuration, un nouvel arrêté de l'Agence Régionale de Santé Languedoc Roussillon n°2014-1753 du 03 Octobre 2014 a porté la capacité à 27 places d’internat, 4 places dans le cadre du Centre d’Accueil Familial Spécialisé et 11 places en accueil de jour.

Le dispositif d’accueil repose sur 4 unités de vie de 7 places d’internat de semaine ou d’accueil séquentiel et un groupe d’Accueil de Jour. Les différentes modalités d’accompagnement éducatives, pédagogiques, rééducatives et thérapeutiques s’inscrivent dans le Projet Individualisé de chaque jeune et est co-construit avec la famille et/ou les représentant légaux.

Ses locaux sont implantés dans un grand parc, le bâtiment principal est classé monument historique. Un nouvel établissement qui ouvrira ses portes à la rentrée pédagogique 2021 offrira à l’avenir de nouvelles modalités d’accueil et d’accompagnement plus adaptées.

Le personnel se compose de 22,5 ETP de personnels éducatifs (Moniteurs Éducateurs / Éducateurs Spécialisés / Aides Médico-Psychologique / Éducateur Sportif / Moniteur atelier), 3,64 ETP de postes paramédicaux, 0,415 ETP de postes médicaux.
Son effectif au 31 Décembre 2020 est de 39,35 ETP en CDI (40,97 ETP si on tient compte du 0,12 ETP d’orthophoniste non pourvu à ce jour faute de candidature et des 1,5 ETP enseignants en contrat simple).

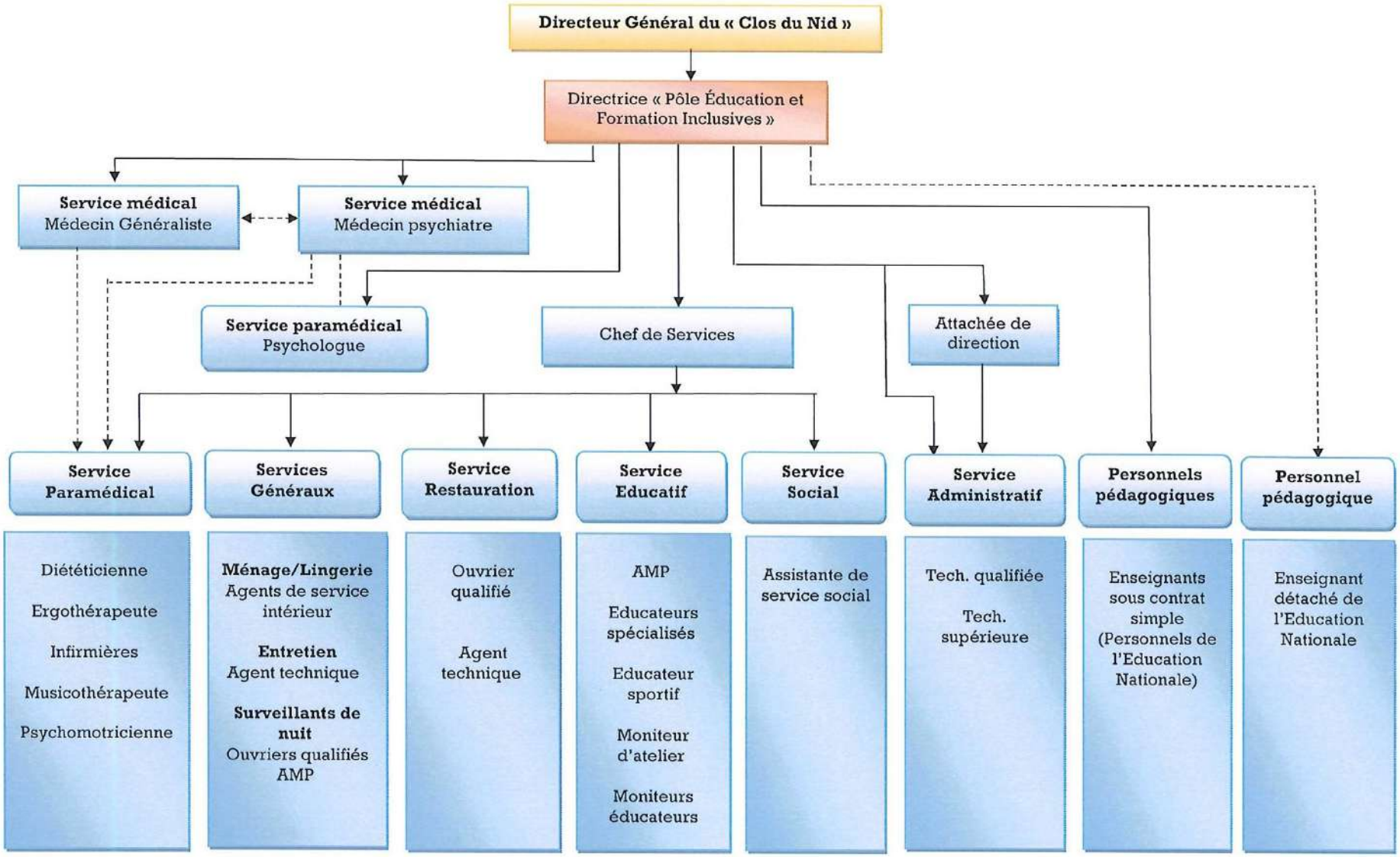
Directeur Général du « Clos du Nid »
Directrice « Pôle Éducation et Formation Inclusives »
Service médical
Médecin Généraliste
Service médical
Médecin psychiatre
Service paramédical
Psychologue
Chef de Services
Attachée de direction
Service Paramédical
Services Généraux
Service Restauration
Service Educatif
Service Social
Service Administratif
Personnels pédagogiques
Personnel pédagogique
Diététicienne
Ergothérapeute
Infirmières
Musicothérapeute
Psychomotricienne
Ménage/Lingerie
Agents de service intérieur
Entretien
Agent technique
Surveillants de nuit
Ouvriers qualifiés
AMP
Ouvrier qualifié
Agent technique
AMP
Educateurs spécialisés
Educateur sportif
Moniteur d'atelier
Moniteurs éducateurs
Assistante de service social
Tech. qualifiée
Tech. supérieure
Enseignants sous contrat simple (Personnels de l'Education Nationale)
Enseignant détaché de l'Education Nationale

- **IMPro « Le Galion »**

L'IMPro « le Galion » est un établissement médico-social tel que défini par le CASF au 2° du I de l'article L.312-1. Il assure *« à titre principal une éducation adaptée et un accompagnement social ou médico-social aux mineurs ou jeunes adultes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation »*. Il propose une offre de service médico-sociale départementale en première intention, régionale ensuite, confirmant ainsi sa vocation à répondre aux besoins de proximité identifiés. Il accueille en internat de semaine (28 places) ou en accueil de jour (10 places), sur notification de la CDAPH[6], 38 adolescents de 14 à 20 ans, des deux sexes, présentant une déficience intellectuelle, avec ou sans troubles associés.

L'IMPro a pour objectifs de dispenser une éducation générale, des soins spécialisés et de préparer les jeunes accueillis à une future insertion sociale et professionnelle vers le milieu protégé ou ordinaire du travail. Le dispositif d'accueil repose sur 2 unités de vie de 7 places d'internat chacune, un groupe d'Accueil de Jour et 2 villas situées à Marvejols qui accueillent en internat de semaine des jeunes qui présentent de plus grandes autonomies.

Pour favoriser une insertion sociale et professionnelle, l'action de l'établissement repose sur 4 axes fondamentaux :

- Dispenser un enseignement adapté :
  - Apprentissages préprofessionnels au sein de 7 ateliers : Jardins / Espaces Verts, Conditionnement / métiers du bois, peinture / multi-travaux, cuisine, blanchisserie, Service en restauration et Métiers de la propreté. L'encadrement est assuré par des éducateurs techniques spécialisés.
    Les formations en internes sont complétées par des actions et stages en milieu ordinaire.
  - Scolarité spécialisée : 2 ETP d'enseignants mis à disposition par l'Education Nationale.
  - Activités physiques et sportives.

- Offrir un cadre de vie socialisant favorisant au maximum le développement de l'autonomie quotidienne et sociale.
- Apporter une surveillance médicale, les soins et les rééducations nécessaires.
- Développer des partenariats qui favorisent les démarches d'insertion.

L'effectif de l'IMPro « Le Galion » au 31 Décembre 2020 est de 35,102 ETP.

[6] CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

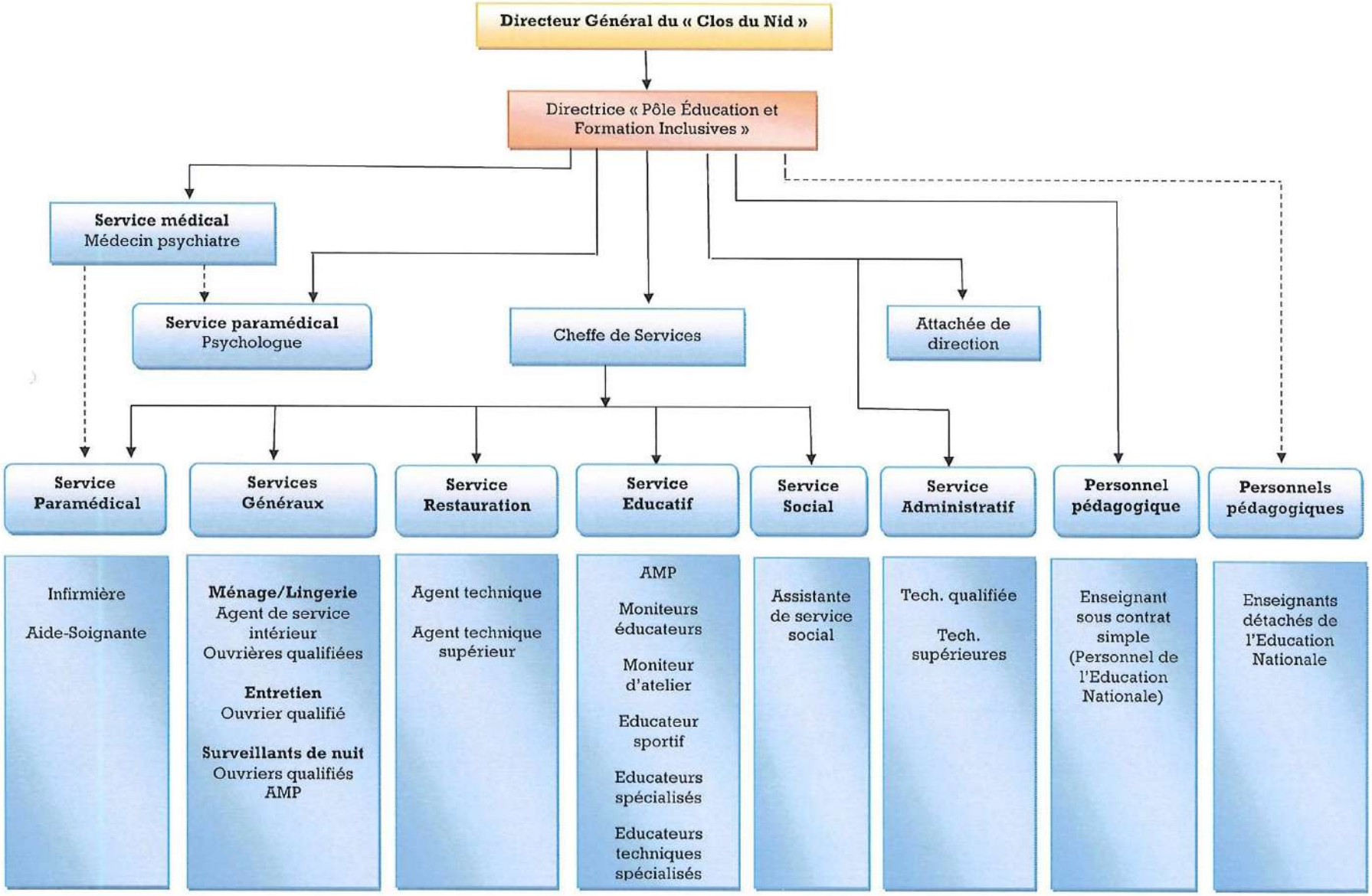
Directeur Général du « Clos du Nid »
Directrice « Pôle Éducation et Formation Inclusives »
Service médical
Médecin psychiatre
Service paramédical
Psychologue
Cheffe de Services
Attachée de direction
Service Paramédical
Services Généraux
Service Restauration
Service Educatif
Service Social
Service Administratif
Personnel pédagogique
Personnels pédagogiques
Infirmière
Aide-Soignante
Ménage/Lingerie
Agent de service intérieur
Ouvrières qualifiées
Entretien
Ouvrier qualifié
Surveillants de nuit
Ouvriers qualifiés
AMP
Agent technique
Agent technique supérieur
AMP
Moniteurs éducateurs
Moniteur d'atelier
Educateur sportif
Educateurs spécialisés
Educateurs techniques spécialisés
Assistante de service social
Tech. qualifiée
Tech. supérieures
Enseignant sous contrat simple (Personnel de l'Education Nationale)
Enseignants détachés de l'Education Nationale

- **SESSAD « Les Dolines »**

Créé le 1er Septembre 2004, le **S**ervice d'**E**ducation **S**pécialisée et de **S**oins **A D**omicile « Les Dolines » réalise ses premiers accompagnements à compter de Janvier 2005. D'une capacité de 15 places pour enfants et adolescents âgés de 6 à 20 ans à son origine, il passe par arrêté de l'Agence Régionale de Santé Languedoc Roussillon à 19 places en Octobre 2008 et à 20 places le 03 Octobre 2014.

Il accueille 20 jeunes de 6 à 20 ans pouvant présenter tous types de déficiences sur notification de la CDAPH et présentant :

- Une déficience intellectuelle, motrice, sensorielle,
- Des troubles de la personnalité,
- Des troubles du comportement ou de la conduite,
- Des troubles des apprentissages (de type « dys », tel que dyspraxie, dyslexie, etc.),
- Des troubles du langage,
- Des troubles du Spectre Autistique.

Dans le cadre de ses missions le SESSAD assure un soutien spécialisé au plus près des lieux de vie des Usagers, de leur famille, des lieux de scolarisation, etc.

Les principales missions du service sont :

- Les missions d'intérêt général et d'utilité sociale définies par la loi n°2002-2 du 2 Janvier 2002 (évaluation et prévention des risques sociaux, l'information, l'orientation, les actions éducatives, thérapeutiques, pédagogiques, etc., adaptées aux besoins des Usagers).
- Les actions contribuant au maintien dans le milieu ordinaire de scolarisation et à l'insertion.
- L'orientation vers des établissements spécialisés lorsque cela est nécessaire.
- Les actions contribuant au développement social, culturel.
- L'action du SESSAD est en accord avec la définition même des missions telles qu'elles sont précisées dans la Recommandation de Bonnes Pratiques Professionnelles de la Haute Autorité de Santé (anciennement ANESM) relative aux SESSAD.

Le SESSAD est implanté à Marvejols dans une villa au 24, avenue de Brazza, à proximité du centre-ville.

La zone d'intervention du service s'étend du secteur Nord/Ouest au Sud/Ouest du département de la Lozère, suivant l'axe de l'autoroute A75. Elle dessert 13 cantons, soit une population avoisinant 37 000 habitants : Florac, le Massegros, Meyrueis, Ste Enimie, la Canourgue, Chanac, Marvejols, St Germain du Teil, Fournels, Aumont-Aubrac, St Chély d'Apcher, le Malzieu-ville, St Alban.

L'effectif du SESSAD « Les Dolines » au 31 Décembre 2020 est de 5,81 ETP.

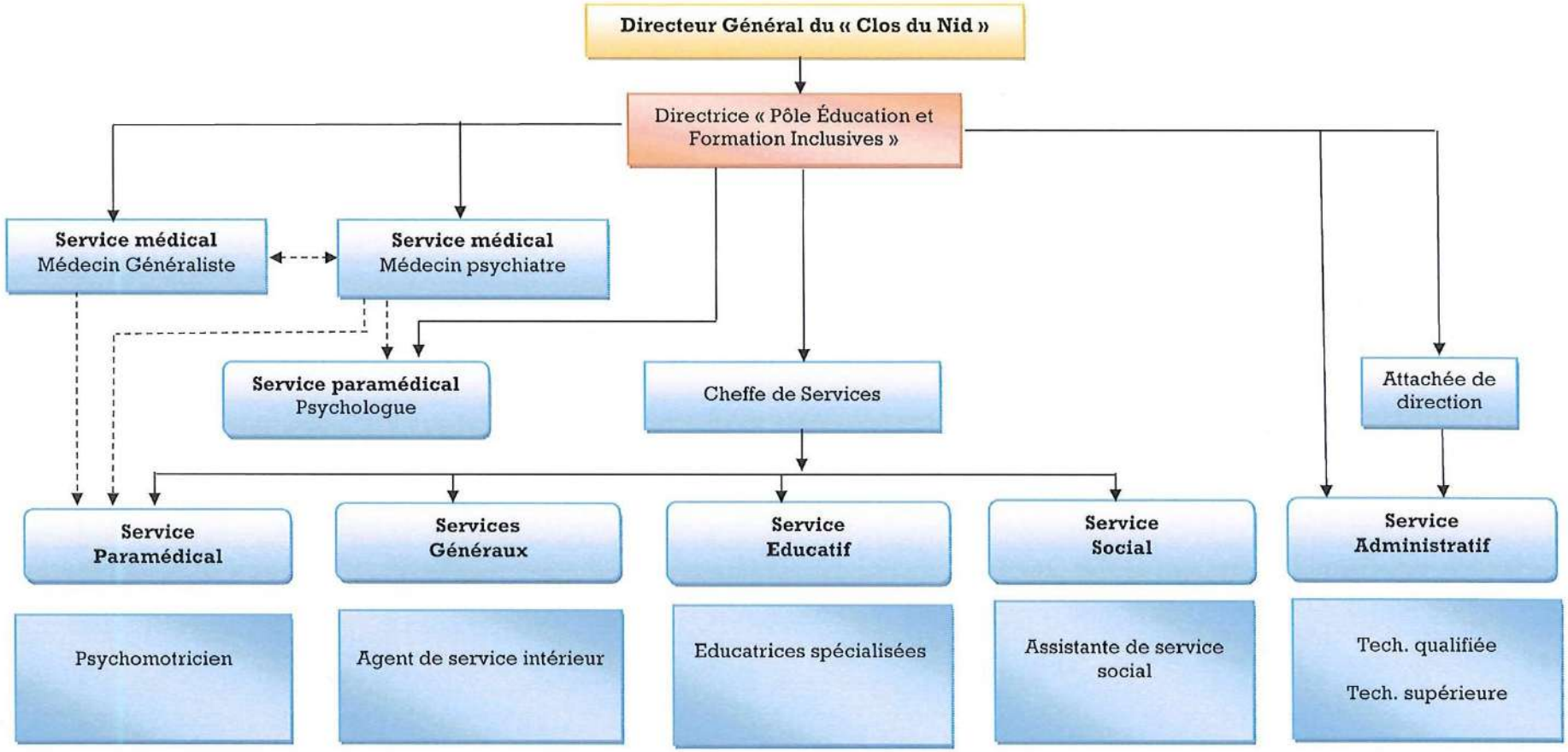
Directeur Général du « Clos du Nid »
Directrice « Pôle Éducation et Formation Inclusives »
Service médical
Médecin Généraliste
Service médical
Médecin psychiatre
Service paramédical
Psychologue
Cheffe de Services
Attachée de direction
Service Paramédical
Services Généraux
Service Educatif
Service Social
Service Administratif
Psychomotricien
Agent de service intérieur
Educatrices spécialisées
Assistante de service social
Tech. qualifiée
Tech. supérieure

- **SESSAD Pro**

Le **S**ervice d'**E**ducation **S**pécialisée et de **S**oins **A D**omicile **Pro**fessionnel de 9 places a été créé en Janvier 2015 à partir du redéploiement de places d'internat de l'IME « Les SAPINS » et de l'IMPro « Le GALION » dans le cadre de la démarche de restructuration du Dispositif Enfance.

Ce service propose une diversification de l'offre médicosociale de proximité dans le département en direction d'adolescents ou de jeunes adultes, par un service unique dans le département et en région. Il est autorisé à fonctionner par arrêté de l'ARS LR numéro 2014-1756 du 03 Octobre 2014.
Un nouvel arrêté délivré le 29 Décembre 2015 portant modification de l'âge limite de l'âge d'accompagnement du Service de Soins et d'Education Spécialisé à Domicile Professionnel (SESSAD Pro), soit de 14 à 25 ans.
Dans le cadre de ses missions d'intérêt général et d'utilité sociale, le SESSAD Pro assure un soutien spécialisé au plus près des lieux de vie des Usagers, de leur famille, des lieux de scolarisation, de formation et/ou d'emploi.

L'action du SESSAD Pro a pour objectifs principaux :

- De favoriser le mieux-être de l'Usager et de sa famille en permettant la meilleure analyse des causes et conséquences de la situation de handicap,
- De rechercher l'adéquation entre la situation de handicap, les attentes de l'Usager et la démarche d'insertion professionnelle,
- De favoriser le maintien ou l'orientation vers les dispositifs scolaires et professionnels de droit commun,
- D'accompagner les Usagers dans la préparation et la construction de leur projet professionnel, vers le milieu ordinaire de travail ou le milieu protégé.

L'établissement aujourd'hui : nouvel arrêté délivré le 29 Décembre 2015 portant modification de l'âge limite de l'âge d'accompagnement du Service de Soins et d'Education Spécialisé à Domicile Professionnel (SESSAD Pro) soit de 14 à 25 ans selon les modalités suivantes :

L'extension de l'autorisation à 25 ans est une avancée majeure de l'offre de service proposée. Les accompagnements ont déjà confirmé l'importance de « transcender » la limite administrative des 20 ans dans une volonté de soutenir les jeunes dans le passage du secteur adolescent vers le milieu adulte correspondant au plus près aux caractéristiques de la société actuelle.
Actuellement dans les mêmes locaux que le SESSAD « Les Dolines » ; un projet de déménagement est en cours de réflexion.

L'effectif du SESSAD Pro au 31 Décembre 2020 est de 2,31 ETP (2,51 ETP si on tient compte du poste à 0,20 ETP de Conseiller en Insertion Sociale et Professionnelle non pourvu à ce jour).

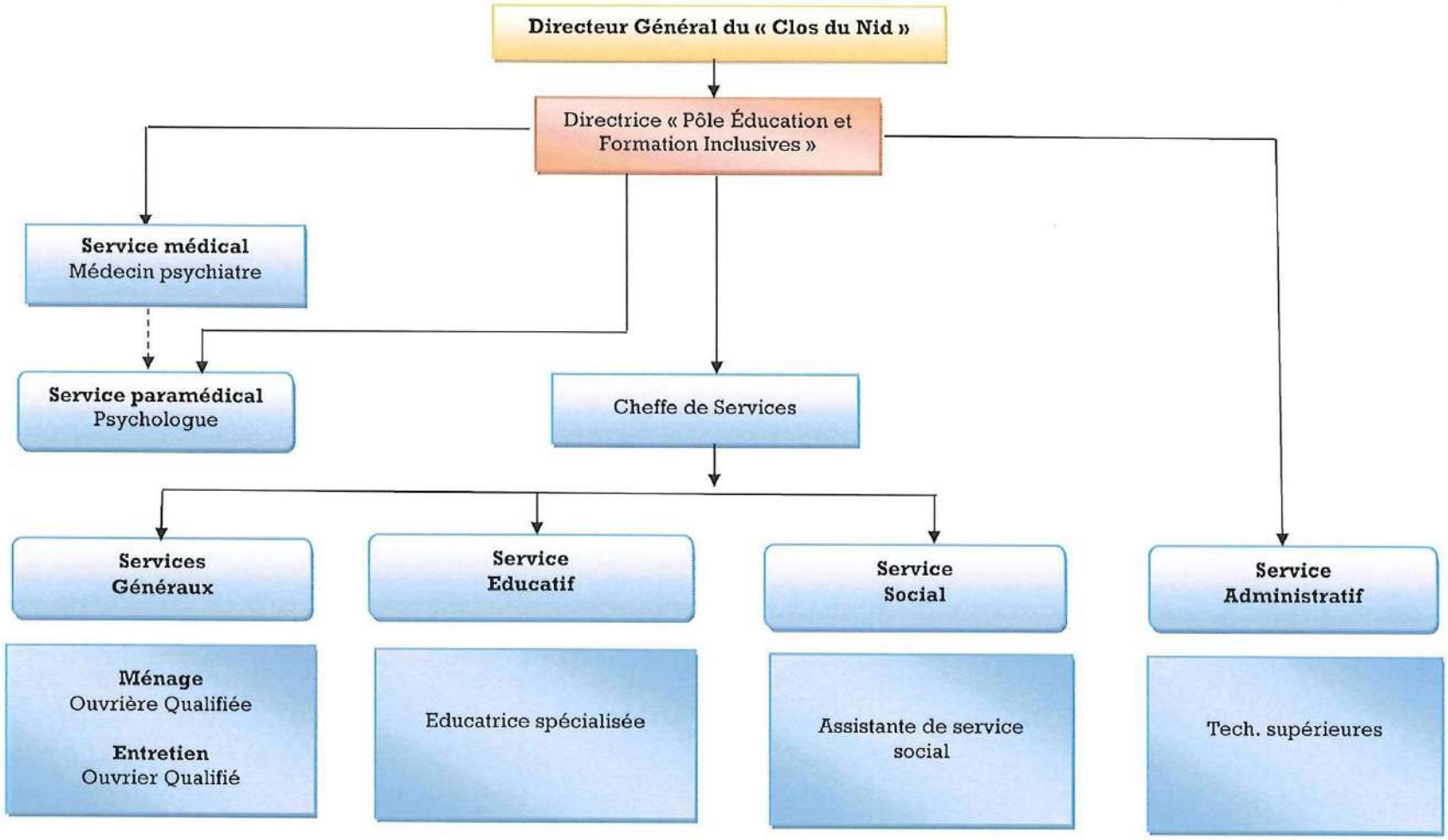
Directeur Général du « Clos du Nid »
Directrice « Pôle Éducation et Formation Inclusives »
Service médical
Médecin psychiatre
Service paramédical
Psychologue
Cheffe de Services
Services Généraux
Service Educatif
Service Social
Service Administratif
Ménage
Ouvrière Qualifiée
Entretien
Ouvrier Qualifié
Educatrice spécialisée
Assistante de service social
Tech. supérieures

4. Modalités d'accueil

Les quatre établissements et services du Pôle Education et Formation Inclusives ont 5 périodes de fermeture au cours de l'année, positionnées sur la moitié des congés scolaires, à savoir pour 2020 :

- Du 15 Février 2020 au 23 Février 2020
- Du 11 Avril 2020 au 19 Avril 2020
- Du 1er Aout 2020 au 30 Août 2020
- Du 17 Octobre 2020 au 25 Octobre 2020
- Du 19 Décembre 2020 au 03 Janvier 2021

• IME « Les Sapins »

L'établissement a été autorisé à fonctionner, par arrêté préfectoral n° 2014-1753 selon les modalités suivantes :

Catégorie	Discipline	Clientèle	Mode de fonctionnement	Capacité
183 - Institut médico éducatif	901 - Éducation générale et soins spécialisés pour enfants handicapés	115 - Déficience Intellectuelle - Retard mental moyen	11 - Hébergement complet en internat	**27**
			13 - Semi-Internat	**11**
238 - Centre d'accueil familial spécialisé	654 - Hébergement spécialisé pour enfants et adolescents handicapés		15 - Placement Famille d'accueil	**4**

L'autorisation a été renouvelée par tacite reconduction à compter du 04 Janvier 2017 pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 04 Janvier 2032.

En 2020, l'IME a été ouvert **212** jours pour l'internat et **209** jours pour le semi-internat.

- **IMPro « Le Galion »**

L'autorisation du 03 Octobre 2014 porte la capacité totale de l'établissement à 38 places. L'âge du public accueilli est compris entre 14 et 20 ans.

Catégorie	Discipline	Clientèle	Mode de fonctionnement	Capacité
183 - Institut médico éducatif	902 - Éducation professionnelle et soins spécialisés enfants handicapés	120 - Déficience Intellectuelle (SAI) avec troubles associés	11 - Hébergement complet en internat	**28**
			13 - Semi-Internat	**10**

L'autorisation a été renouvelée par tacite reconduction à compter du 04 Janvier 2017 pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 04 Janvier 2032.
En 2020, l'IMPro a été ouvert **291** jours pour l'internat, **212** jours pour l'internat de semaine et **209** jours pour le Semi-Internat.

- **SESSAD « Les Dolines »**

L'autorisation du 03 Octobre 2014 a porté à 20 places (extension d'une place) la capacité autorisée selon les modalités suivantes :

N° SIRET	N° FINESS	Catégorie	Discipline d'équipement	Activité	Clientèle	Capacité autorisée	Capacité installée
77560897900222	48 000 095 9	182	838 - Accompagnement familial d'éducation précoce enfants handicapés	16 - Prestation sur lieu de vie	110 - Déficience intellectuelle	20	20

L'âge du public accueilli est compris entre 6 et 20 ans.
Le SESSAD « Les Dolines » a fonctionné **209** jours en 2020.

- **SESSAD Pro**

L'autorisation du 29 Décembre 2015 a porté la modification de l'âge limite de la prise en charge du SESSAD Pro à 25 ans. L'âge du public accueilli est donc compris entre 14 et 25 ans.
Le SESSAD Pro a fonctionné **209** jours en 2020.

5. Coopération/mutualisation

- **Entre établissements d'ULISS :**
  - L'Entreprise Adaptée de l'association « le Clos du Nid »
  - L'A2LFS
  - Réunions régulières entre les directeurs, les chefs de services, les psychologues et entre les assistants de service social des deux associations.

- **Avec d'autres établissements médico-sociaux :**
  - Les ESMS (SESSADs, IME, IMPro, Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique, Maison d'Enfants à Caractère Social, Etablissement et Service d'Aide par le Travail, Foyer d'Hébergement, Foyer de vie, Foyer d'Accueil Médicalisé, Maison d'Accueil Spécialisé, Centre d'Accueil de Jour, etc.)

- **Avec des établissements sanitaires :**
  - L'Unité de Soins pour Adolescents (USA)
  - CMPEA (Centre Médico-Psychologique Enfants et Adolescents)
  - Hôpitaux de jour
  - Le Groupement Hospitalier du Territoire (GHT)
  - L'Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM)
  - Les CMP adultes (Centres Médico-Psychologiques)
  - Le CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce)
  - Les praticiens libéraux
  - Le CRA (Centre Ressources Autisme)

- **Le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale de Lozère (GCSMS)**

- **Autres** (Education nationale, structures de prévention, etc.) :
  - L'Education Nationale (Écoles maternelles et primaires, Collèges, lycées publics ou privés ainsi qu'avec les dispositifs ULIS)
  - Services du Conseil Départemental (Centres médico-sociaux, service enfance et famille)
  - La MSA (le service social de la Mutualité Sociale Agricole)
  - La MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
  - La CCSS (Caisse Commune de Sécurité Sociale)
  - La DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence de la Consommation du Travail et de l'Emploi)

- Pôle Emploi
- Cap Emploi
- Mission Locale
- Le PAEJ (Point d'Accueil Écoute Jeune)
- Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère
- Les centres de formation professionnelle (CFA, CFAS, CFPPA, CRIF)
- Association d'insertion (ALOES)
- APEFAO
- Plus largement vers les acteurs de l'insertion professionnelle, dans le cadre du Plan Régional pour l'Insertion des Travailleurs Handicapés, action dont la coordination est assurée par la secrétaire générale du MEDEF Lozère
- Les services d'accompagnement pour adultes (SAVS, SAMSAH, etc.)
- Les acteurs économiques en général et les employeurs en particulier (milieu ordinaire et protégé du travail)
- Les acteurs de la vie sociale et culturelle

Pour contribuer au maintien et au développement de notre réseau partenarial en communiquant sur notre démarche de professionnalisation nous avons collaboré avec :

- Les établissements d'ULISS : groupe de travail mis en place avec les ESAT et établissements pour adolescents et jeunes adultes (ULISS et hors ULISS : IMPro, ITEP) avec une thématique axée sur la notion de « parcours » et de passerelles facilitant le passage des institutions pour adolescents ou jeunes adultes vers le monde du travail protégé. Mise en place de conventions cadre et de conventions de stage,
- Les employeurs en milieu protégé (ESAT du département, de la région, des départements limitrophes comme l'Ardèche),
- Les employeurs en milieu ordinaire (réseau d'entreprises, de commerces, d'associations sur le secteur de Marvejols),
- Les structures d'hébergement (Foyers d'hébergement du département, de la région, de départements limitrophes, les Foyers logement éclaté, les Foyers de vie, etc.),
- Les services sociaux, ASE, AEMO (du département et de la région), CPEAGL,
- Les établissements et services médico-sociaux tels que les IME, IEM, IMPro, ITEP, SESSAD qui nous adressent des candidatures au niveau départemental et régional,
- Les organismes comme la MDPH (Lozère, Hérault, Gard), les CFA du département et le CFAS, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lozère,
- Les représentants de l'Education Nationale de Lozère (enseignants référents, conseiller pédagogique ASH, inspection académique, etc.)
- Les dispositifs comme le PRITH (Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés),
- Les dispositifs sanitaires (Handiconsult 48, GHT 48, CMPEA, hôpitaux de jour, Unité de Soins pour Adolescents, CMP adultes, etc.) sur le département.

6. Relation avec les familles d'Usagers

Depuis la Loi du 02 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, celle du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les familles ont une place entière dans l'accompagnement des jeunes.
Le cadre juridique a amené un changement des pratiques professionnelles. Ces évolutions nous conduisent à considérer la famille comme le partenaire principal des projets d'accompagnement que nous élaborons. Plus que d'être « au centre du dispositif » le jeune et sa famille sont aujourd'hui « dans » le dispositif. D'un point de vue légal et réglementaire, les représentants légaux peuvent décider sans concertation des professionnels ; tandis que nous ne pouvons rien faire sans eux.
Dans cette perspective, les professionnels du Pôle Education et Formation Inclusives, sont attentifs et soucieux de respecter la place de chacun ; en l'occurrence la place des familles et des différents partenaires. Nous sommes vigilants à respecter ce cadre d'intervention et à ne pas le dépasser.
Les parents ont une connaissance certaine de leur enfant, qui est nécessairement à prendre en compte pour réaliser un accompagnement de qualité. Nous observons que si les parents n'adhèrent pas véritablement au projet proposé, le jeune ne sera pas complètement acteur de ce dernier.

Le travail avec les familles au quotidien

Avant l'admission :

- Sur les établissements et services du Pôle Evaluation et Formation Inclusives, nous essayons de répondre aux attentes et aux interrogations des familles. Pour cela nous proposons des rencontres, des visites, des entretiens téléphoniques. Nous essayons de nous adapter à chaque situation et de créer un climat de confiance.
- Nous élaborons un emploi du temps partagé avec la famille et les différents partenaires. Nous prenons en compte les temps de scolarité et de soins (hôpital de jour, orthophonie, etc.) déjà en place. À l'IME et l'IMPro, nous proposons de l'internat séquentiel pour les lozériens. Cela peut être une nuit, deux nuits, trois ou quatre nuits en fonction du projet et de la demande du jeune et des familles.
- De manière générale, afin de répondre au mieux aux besoins des jeunes et des familles, nous essayons de faire preuve de souplesse et d'adaptation.

Pendant l'accompagnement :

- Les Projets Individualisés d'Accompagnement sont co-construits avec les représentants légaux. À l'IME et l'IMPro, en amont du PIA, les souhaits des représentants légaux sont recueillis par le biais d'une fiche de souhait. Aux SESSADs des visites à domicile sont organisées. L'objectif principal de ces actions est de prendre en compte les attentes des familles pour essayer de proposer des axes de travail qui répondent à leurs demandes.

- Les équipes du Pôle Evaluation et Formation Inclusives et les familles participent ensemble aux Equipes de Suivi de Scolarisation (ESS), animés et organisés par l'enseignant référent de l'éducation nationale. Dans ce cadre, nos missions principales sont de soutenir les jeunes et leurs familles, dans leurs projets de scolarité et de favoriser leur inclusion scolaire.
- Des contacts réguliers avec les familles ont lieu tout au long de l'année (rencontres, visio-conférences, appels téléphoniques, mails, courriers). La spécificité du Pôle Evaluation et Formation Inclusives, et particulièrement de l'IME et des SESSADs c'est que les jeunes accueillis sont lozériens ce qui facilite grandement les échanges avec les familles mais aussi les partenaires.
- L'organisation d'une journée des familles à l'IME et l'IMPro : l'objectif de cette journée est de partager un temps convivial avec les familles pour échanger autrement et favoriser les rencontres entre elles. Ces journées n'ont malheureusement pas eu lieu en 2020 en raison de la crise sanitaire.
- La mise en place d'un groupe d'aide aux aidants piloté par le SESSAD « Les Dolines ». Malheureusement, ce groupe n'a pas eu lieu en raison de la crise COVID 19.

2020 - Une année singulière dans le lien avec les familles :

Le contexte sanitaire a demandé de nombreux aménagements, d'adapter les pratiques et notamment dans le lien avec les familles. Cela s'est traduit par :

Pendant le premier confinement, du 16 Mars au 11 Mai 2020 :

- La mise en place d'une permanence téléphonique dans les établissements et service durant le 1er confinement.
    - Sur l'IME, appels réguliers de toutes les familles dont le jeune était confiné à domicile pour faire le point. Mission réalisée par l'Assistante de Service Social et le Chef de Services = 82 appels téléphoniques.
    - Sur l'IMPro : appels hebdomadaires ou une semaine/2 à toutes les familles et aux adolescents et jeunes adultes sur leur téléphone portable. Interventions assurées par l'Assistante de Service Social et la cheffe de services, par le médecin psychiatre et la psychologue pour certaines situations ciblées.
    - Sur les SESSADs : 284 interventions pour les Dolines et 156 pour le SESSAD Pro. Les liens ont été réalisés par téléphone avec les familles et enseignants mais aussi à partir du mois d'Avril des interventions aux domiciles ont été organisées pour 3 jeunes suivis au Dolines. Les éducatrices ont assuré un lien hebdomadaire avec la plupart des jeunes et 5 jeunes ont eu un soutien régulier de la psychologue.
- Mutualisation de moyens entre l'IME et l'IMPro pendant le confinement afin de continuer à accueillir 5 jeunes à temps complet. L'accueil de ces jeunes a permis de répondre à la demande de certaines familles qui ne pouvaient pas accueillir leur enfant à temps plein à domicile.
- Poursuite de la participation aux ESS en visio afin d'assurer une continuité dans le suivi de la scolarité des jeunes.

- Sur l'IME : participation à **4** ESS.
- Sur les SESSADs : **2** ESS.

Réouverture partielle du 11 Mai au 31 Juillet 2020, afin de répondre aux demandes d'accueil des familles :

- Sur l'IME :
  - Accueil de 25 jeunes. Soit **51%** des effectifs.
  - Participation à **4** ESS en Visio.
- Sur l'IMPro : accompagnement de 31 jeunes soit **78%** des effectifs.
- Sur les SESSAD « Les Dolines » : sur 23 jeunes 12 ont repris leur scolarité et 17 les prises en charges sur le SESSAD ou au domicile.
- Sur le SESSAD Pro : sur 12 jeunes, 3 ont repris leur scolarité ou travail et 8 les prises en charges.

De Septembre à Décembre 2020, reprise du fonctionnement des établissements et services en lien avec la mise en place du protocole sanitaire.

- Sur l'IME :
  - Accueil de la totalité des jeunes (**47).**
  - Mise en place hebdomadaire des réunions de PIA en Visio conférences (**21).**
  - Participation aux ESS en Visio (**16).**
- Sur l'IMPro :
  - Accueil de la totalité des jeunes (**46).**
  - Mise en place hebdomadaire des réunions de PIA en présentiel **(3**) et puis en audio-conférences (**6).**
  - Mise en place hebdomadaire des réunions de Suivi de PIA **(15).**
  - Participation aux ESS en Présentiel (**3**) puis en Audio (**7**).
- Sur les SESSADs :
  - Accueil de la totalité des jeunes (**35**).
  - Mise en place hebdomadaire des réunions de PIA en Visio conférences (**22**) dont 1 admission en Juin 2020.
  - Participation aux ESS en Visio (8) et en présentiel **(3).**

III. Activité de l'établissement

1. Quantitatif

- **IME « Les Sapins »**

Mouvements des jeunes	2020
Personnes accompagnées au 31/12/2020	45
Entrées en 2020	7
Sorties en 2020	12
File active sur l'année 2020	57

En 2020, la file active a été de 57 jeunes. Au cours de l'année il y a eu 12 sorties et 7 entrées.

⇨ Internat

Activités en journées	2020	2019	2018	2017
Théorique	**5 724**	5 805	5 859	5 994
Prévisionnel	**5 546**	5 684	5 421	5 972
Réalisé	**3 618**	5 204	5 539	5 609
Ecart Prévisionnel/Réalisé	**-1 928**	- 480	+ 118	- 363
Taux d'occupation	**63.21%**	89.65 %	94.54 %	93.58 %

Nous constatons une diminution en 2020, le taux d'occupation est de 63.21 %, ce qui représente une diminution de 29.49 % par rapport à 2019.
L'absence principale en 2020 résulte de la crise sanitaire en lien avec la COVID-19.
Fin 2020, nous accueillons 25 jeunes sur les 27 places autorisées en internat.
Tous les enfants accueillis en internat ne sont pas présents à l'IME « Les Sapins » 212 jours par an : ceci dépend de la situation de chaque enfant, adolescent et de sa famille.

Plusieurs jeunes notamment lozériens sont accueillis en internat à temps partiel (de 1 à 4 nuits par semaine). Certaines familles souhaitent malgré le calendrier d'ouverture de l'établissement prendre leur enfant sur la totalité des vacances scolaires. Ce qui génère un absentéisme important.
Beaucoup d'enfants sont absents le mercredi ou le vendredi (21 jeunes / 45).
De plus en plus de jeunes sont accompagnés dans le cadre de prises en charge partagées (hôpital de jour, dispositifs scolaires ordinaires ou spécialisés).
Plusieurs jeunes sont scolarisés dans des dispositifs scolaires en milieu ordinaire et ne viennent pas à temps complet à l'IME « Les Sapins ».

⇨ Accueil de Jour

Activités en journées	2020	2019	2018	2017
Théorique	**2 299**	2 343	2 354	2 343
Prévisionnel	**2 147**	2 080	2 054	2 021
Réalisé	**2 029**	2 373	2 174	2 133
Ecart Prévisionnel/Réalisé	**-118**	+293	+120	+112
Taux d'occupation	**88.26%**	101.28 %	92.35 %	91.04 %

Le taux d'occupation est en diminution (88.26 %) sur le semi-internat (accueil de jour) en lien avec la pandémie.
Fin 2020, nous accueillons 20 jeunes sur les 11 places autorisées en accueil séquentiel. Nous observons des absences régulières sur le mercredi, le vendredi et les vacances scolaires. De plus en raison de prises en charge partagées (Hôpitaux de jour, dispositifs ULIS) certains enfants ne sont pas présents à temps complet.

⇨ CAFS

Activités en journées	2020	2019	2018	2017
Théorique	**848**	1 012	1 032	1 020
Prévisionnel	**108**	160	160	509
Réalisé	**0**	0	6	157
Ecart Prévisionnel/Réalisé	**-108**	-160	-154	-352
Taux d'occupation	**0**	0	0.58%	15.39%

Les 4 places de CAFS sont l'héritage du Placement Familial Spécialisé « la Chrysalide » fermé sur décision administrative en Août 2012. Ce dispositif bénéficiait de 4 places et de trois assistants familiaux. Depuis fin 2018, nous n'avons plus d'assistants familiaux et de jeunes qui pourraient bénéficier de ce dispositif. La non occupation de ces places reste néanmoins compensée par le nombre de jeunes accueillis sur l'accueil de jour.

⇨ Nombre de journées (internat/Accueil de jour/CAFS)

Activités en journées	2020	2019	2018	2017
Théorique	**8 871**	9 160	9 245	9 357
Prévisionnel	**7 801**	7 924	7 635	8 502
Réalisé	**5 647**	7 577	7 719	7 899
Ecart Prévisionnel/Réalisé	**- 2154**	-347	+84	-603
Taux d'occupation	**63.66 %**	82.72 %	83.49 %	84.42 %

En 2020, l'établissement a réalisé 5 647 journées soit - 3 224 journées par rapport à l'activité théorique et - 2 154 journées par rapport aux journées prévisionnelles : 3 618 journées en internat dont 150 journées en Amendement Creton et 0 journée en CASF, 2 029 journées en semi-internat.

- **INTERNAT** : fin 2020, nous accueillons 25 internes sur les 27 places autorisées.
- **ACCUEIL de JOUR** : fin 2020, nous accueillons 20 jeunes sur les 11 places autorisées. Nous observons des absences régulières sur le mercredi, le vendredi et les vacances scolaires.
- **CAFS** : héritage du Placement Familial Spécialisé « la Chrysalide » fermé sur décision administrative en Août 2012, ce dispositif bénéficiait de 4 places et de trois assistants familiaux. Depuis Janvier 2018, nous n'employons plus d'assistants familiaux et n'avons plus de jeunes susceptibles de bénéficier de ce dispositif.

Le taux d'occupation global (63.66 %) est fortement pénalisé en 2020 principalement par la pandémie et par le fait des absences et de l'accueil à « la carte » que nous proposons.
L'absence principale en 2020 résulte de la crise sanitaire qui a engendré 2 050 journées d'absences sur l'année en lien avec la COVID-19.

En 2020, nous avons réalisé 150 journées au titre de l'Amendement Creton, soit 373 jours de moins qu'en 2019 :

- 145 jours facturés au titre de l'Amendement Creton pour 3 jeunes avec une orientation MAS,
- 5 jours facturés au titre de l'Amendement Creton pour 1 jeune avec une orientation FAM.

Absentéisme des Usagers en nombre de jour	Convenance personnelle	Hospitalisations	Hospitalisations psychiatriques
	472	43	83

Le taux d'absentéisme pour convenance personnelle est élevé. Il correspond aux absences des jeunes lors des périodes de vacances scolaires. En effet, même si nous sommes ouverts la moitié des vacances scolaires, beaucoup de familles souhaitent que le calendrier de leur enfant soit le même que celui de l'Education Nationale.

Absence moyenne	
Nombre moyen de jours d'absence par Usager *(= nombre de jours d'absences divisé par le nombre d'usagers ayant été absent au moins une fois)*	80

Sur l'année 2020, les absences ont été les suivantes :

Motifs	Nb jours
Maladie	84
Hospitalisation	43
Consultation médicale	16
Hospitalisation psychiatrique	83
Covid-19	2 050
Convenance personnelle	472
Stage	194
Scolarité	413
Domicile (mercredi/Vendredi/…)	1 177
TOTAL	**4 532**

- **IMPro « Le Galion »**

Mouvements des jeunes	2020
Personnes accompagnées au 31/12/2020	41
Entrées en 2020	14
Sorties en 2020	11
File active sur l'année 2020	52

Au cours de l'année 2020, nous avons accompagné 52 jeunes ; il y a eu 14 entrées et 11 sorties.

⇨ Internat

Activités en journées	2020	2019	2018	2017
Théorique	**6 489**	6 587	6 643	6 594
Prévisionnel	**6 244**	6 155	6 403	6 403
Réalisé	**4 067**	6 065	6 171	6 162
Ecart Prévisionnel/Réalisé	**- 2 177**	- 90	- 232	- 241
Taux d'occupation	**62.68 %**	92.08 %	92.89%	93.45%

⇨ Accueil de Jour

Activités en journées	2020	2019	2018	2017
Théorique	**2 090**	2 130	2 140	2 140
Prévisionnel	**2 107**	2 130	1 900	1 900
Réalisé	**1 792**	2 388	2 302	2 184
Ecart Prévisionnel/Réalisé	**- 315**	+ 258	+ 402	+ 284
Taux d'occupation	**85.75 %**	112.12 %	107.57 %	102.06%

⇨ Nombre de journées (Internat/Accueil de jour)

Activités en journées	2020	2019	2018	2017
Théorique	**8 579**	8 717	8 783	8 734
Prévisionnel	**8 351**	8 285	8 303	8 303
Réalisé	**5 859**	8 453	8 473	8 346
Ecart Prévisionnel/Réalisé	**- 2 492**	+ 168	+ 170	+ 43
Taux d'occupation	**68.30 %**	96.98 %	96.47 %	95.56 %

Nous constatons une diminution de 28,70 % du taux global d'occupation par rapport à 2019 ; conséquence de la crise sanitaire en lien avec la Covid-19.

En 2020, l'établissement a réalisé 5 859 journées soit - 2 720 journées par rapport à l'activité théorique et - 2 492 journées par rapport aux journées réalisées : 4 067 journées en internat dont 367 journées en Amendement Creton et 1 792 journées en semi-internat dont 85 journées en Amendement Creton.

- **Internat** : fin 2020, nous accueillons 28 internes sur les 28 places autorisées.
- **Semi-internat** : fin 2020, nous accueillons 13 jeunes sur les 10 places autorisées.

En 2020, nous avons réalisé 452 journées au titre de l'Amendement Creton, soit 246 jours de plus qu'en 2019.

Absentéisme des Usagers en nombre de jour	Convenance personnelle	Hospitalisations	Hospitalisations psychiatriques
	65	**0**	**5**

Absence moyenne	
Nombre moyen de jours d'absence par Usager *(= nombre de jours d'absences divisé par le nombre d'usagers ayant été absent au moins une fois)*	**4,66**

Sur l'année 2020, les absences ont été les suivantes :

Motifs	Nb jours
Maladie	126
Hospitalisation	0
Consultation médicale	7
Hospitalisation psychiatrique	5
Covid-19	2 245
Convenance personnelle	65
Stage	190
Scolarité	20
Rendez-vous extérieurs / PEC ou suivi social	5
TOTAL	**2 663**

La crise sanitaire a engendré la fermeture partielle de l'établissement du 16 Mars 2020 au 10 Mai 2020 ; mutualisation de moyens entre l'IME et l'IMPro pendant le confinement afin de continuer à accueillir 5 jeunes à temps complet dont 2 de l'IMPro.
À partir du 11 Mai et ce jusqu'au 31 Juillet 2020, l'activité de l'établissement a repris, avec des modalités adaptées et progressives :

- À partir de 11 Mai 2020, réouverture partielle de l'établissement aux jeunes lozériens (8 semi-internes et 3 internes),
- À partir du 15 Juin 2020, retour progressif des jeunes des départements de l'Hérault, de l'Aveyron et du Gard, avec un roulement d'accueil une semaine sur deux, afin de pouvoir respecter les gestes barrières ; notamment la distanciation sociale.

Une reprise de l'activité « classique » a été actée au 31 Août 2020.

Internat : **1940** jours d'absence au total sur l'année dont **1701** jours correspondant aux absences liées à la crise sanitaire (Covid-19). Sur les 37 jeunes concernés, 29 jeunes ont été absents au moins une fois.

Semi-internat : **723** jours d'absences au total sur l'année dont **544** jours correspondant aux absences liées à la crise sanitaire (Covid-19). Sur les 15 jeunes concernés, 14 jeunes ont été absents au moins une fois.

À noter, 190 jours d'absence correspondant à des stages effectués par plusieurs jeunes, en externat, avec hébergement à leur domicile → sortie des effectifs pendant la période car aucun frais engagé par l'établissement (hébergement, transport).

Activité	Médiane IME-IMPro 2019 - Cat IME		
	National	Régional	Lozère
Taux de réalisation de l'activité	98,44%	100,00%	98,83%
Taux d'occupation des lits ou des places financées en internat	91,67%	91,49%	84,21%
Taux d'occupation des lits ou des places financées en AJ	96,77%	97,06%	106,70%
Nombre moyen de journées d'absence	18,01	17,49	25,72
File active	68,5	59	54
Taux de rotation des lits (hors accueil temporaire)			
Taux de rotation des places financées en accueil de jour			
Taux d'admission sur les places financées	16,67%	18,64%	21,37%
Taux de rotation des Usagers accompagnés	16,92%	18,33%	20,90%

- **SESSAD « Les Dolines »**

Mouvements des jeunes	2020
Personnes accompagnées au 31/12/2020	22
Entrées en 2020	2
Sorties en 2020	2
File active sur l'année 2020	24

Au cours de l'année 2020, 24 jeunes ont été accompagnés par le SESSAD « Les Dolines » ; il y a eu 2 entrées et 2 sorties.

⇨ Nombre d'actes

Activités en journées	2020	2019	2018	2017
Théorique	**4 180**	4 260	4 280	4 260
Prévisionnel	**4 180**	4 260	4 280	4 316
Réalisé	**4 538**	5 532	5 176	4 763
Ecart Prévisionnel/Réalisé	**358**	1 272	896	447
Taux d'occupation	**108.56 %**	129.86 %	120.93 %	111.81 %

Le taux d'occupation au regard de l'activité théorique/prévisionnelle est de 4 538/4 180 soit 108.56 %
Nous observons une activité toujours supérieure à 100 %. Ce pourcentage s'explique pour partie par des accompagnements qui nécessitent plus d'actes en lien avant tout avec l'évolution des besoins et attentes des jeunes accompagnés et de leur PIA.

- **SESSAD Pro**

Mouvements des jeunes	2020
Personnes accompagnées au 31/12/2020	12
Entrées en 2020	2
Sorties en 2020	2
File active sur l'année 2020	14

Au cours de l'année 2020, 14 jeunes ont été accompagnés par le SESSAD Pro ; il y a eu 2 entrées et 2 sorties.

⇨ Nombre d'actes

Activités en journées	2020	2019	2018	2017
Théorique	**1 881**	1 917	1 926	1 917
Prévisionnel	**1 743**	1 742	1 438	1 438
Réalisé	**1 905**	2 493	2 409	1 742
Ecart Prévisionnel/Réalisé	**+ 162**	+ 751	+ 971	+ 304
Taux d'occupation	**101.28 %**	130.05 %	125.08%	90.87%

Malgré une baisse du taux d'occupation entre 2019 et 2020, nous observons toutefois une activité supérieure à 100 %.

Activité	Médiane SESSAD 2019 - 1 à 60 places		
	National	Régional	Lozère
Taux de réalisation de l'activité			
Taux d'occupation des lits ou des places financées en internat	100,00%	100,00%	129,86%
Taux d'occupation des lits ou des places financées en AJ			
Nombre moyen de journées d'absence			
File active	36	30	20
Taux de rotation des lits (hors accueil temporaire)			
Taux de rotation des places financées en accueil de jour			
Taux d'admission sur les places financées	26,32%	25,90%	20,00%
Taux de rotation des Usagers accompagnés	25,00%	25,00%	20,00%

2. Qualitatif

(1) IME « Les Sapins »

- **Profil des Usagers accueillis**

Le nombre total de personnes accompagnées sur l'année a été de 57. Le nombre de personnes accompagnées dans l'effectif au 31/12/2020 est de 45.

a. Sexe au 31/12/2020

Sexe	Nombre	Pourcentage
Femme	15	33.33 %
Homme	30	66,67%

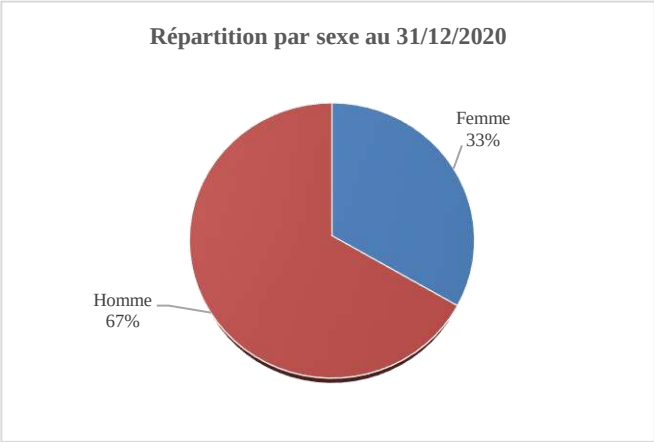

Constat d'une forte proportion de garçons : 66.67% contre 65.31% en 2019 pour 33.33% contre 34.69 % de filles en 2019 sur 45 jeunes. Cette proportion importante d'homme perdure depuis des années et on constate qu'elle augmente en 2020 par rapport à 2019, et la proportion de filles diminue.
Comparaison avec la file active 2020 : 19 filles et 38 garçons soit 33.33% et 66.67%. La proportion des filles et garçons reste identique à l'effectif au 31/12/2020.

b. Tranche d'âge

au 31/12/2020

Tranches d'âge	Nombre	Pourcentage
de 6 à 10 ans	10	22.22 %
de 11 à 15 ans	26	57.78 %
de 16 à 17 ans	7	15.56 %
de 18 à 20 ans	2	4.44 %
de 21 à 25 ans		

Tranches d'âge	Nombre	Pourcentage
de 6 à 10 ans	10	17.54 %
de 11 à 15 ans	29	50.88 %
de 16 à 17 ans	8	14.04 %
de 18 à 20 ans	6	10.53 %
de 21 à 25 ans	4	7.01 %

en file active sur l'année 2020

La moyenne d'âge calculée sur la file active est de 14,5 ans.
Au 31/12/2020, la moyenne d'âge est de 13,34 ans contre 14.26 ans en 2019 et 14,50 en 2018. On constate que la population rajeunie.

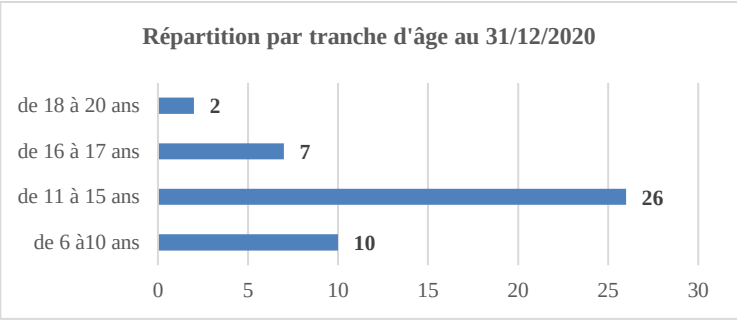

Répartition par âge des Usagers	Médiane IME-IMPro 2019 - Cat IME		
	National	Régional	Lozère
6-10 ans	*14,29%*	*14,00%*	*8,17%*
de 11 à 15 ans	*37,34%*	*38,46%*	*28,08%*
de 16 à 17 ans	*18,18%*	*17,65%*	*33,55%*
de 18 à 19 ans	*15,79%*	*14,49%*	*19,73%*
de 20 à 24 ans	*6,25%*		*10,49%*

c. Origine des Usagers en file active sur l'année 2020

Origine	Nombre	Pourcentage
Département de la Lozère	40	70.18 %
Région Occitanie (hors Lozère)	17	29.82 %

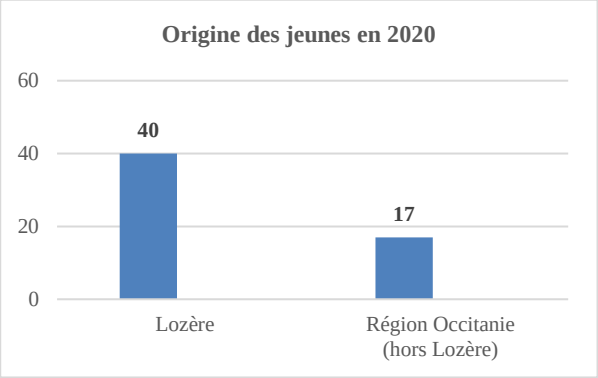

Au plan géographique, l'essentiel de la population accueillie provient de la Lozère (70.18%) contre 69.39% en 2019. 29.82% viennent de l'Aveyron, du Gard et de l'Hérault.
Les candidatures de l'Aveyron sont en augmentation depuis la mise en place de la grande région Occitanie. Il semblerait que les listes d'attente sur ce département soient importantes. En 2020, nous avons accueilli 8 jeunes de l'Aveyron.

Provenance des personnes au 31/12/2020

Provenance	Nombre	Pourcentage
Provenant du domicile ou du milieu ordinaire	45	100 %
Provenant d'un établissement de santé		
Provenant d'un établissement médico-social (hors centres de consultations ambulatoires et services à domicile)		

Parmi ces 45 jeunes, 11 étaient suivis avant leur admission à l'IME par des services de soins (type hôpital de jour, CAMSP, etc.) et 5 étaient accompagnés par un service médico-social (SESSAD).

Provenance des Usagers	Médiane IME-IMPro 2019 - Cat IME		
	National	Régional	Lozère
% provenant du domicile ou milieu ordinaire	*58,97%*	*49,29%*	*57,22%*
% provenant d'un établissement de santé	*1,22%*	*3,10%*	*8,17%*
% provenant d'un établissement médico-social	*25,19%*	*34,61%*	*34,62%*
% provenance inconnue			

d. Typologie des déficiences principales

Déficiences principales	Nombre	Pourcentage
Autisme et autre TED	13	28.89 %
Cérébro-lésion	3	6.67 %
Déficience du langage et des apprentissages	3	6.67 %
Déficience intellectuelle	22	48.88 %
Troubles du psychisme	4	8.89 %
TOTAL	**45**	**100 %**

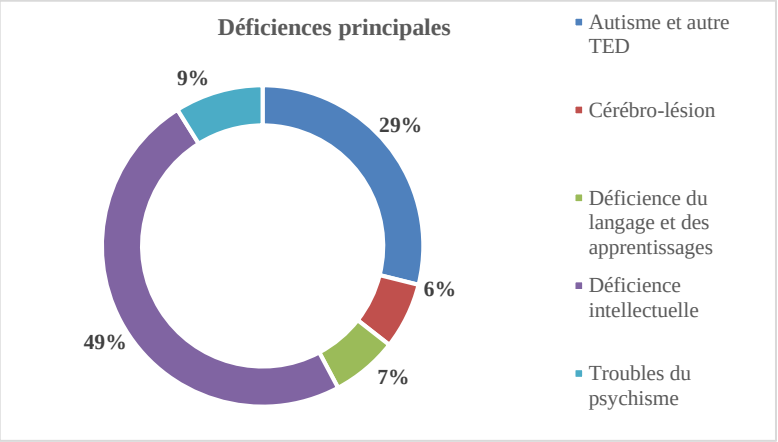

Pour favoriser ces partenariats, nous avons engagé des collaborations avec le Centre Ressource Autisme de Montpellier, l'antenne CRA de Nîmes, les hôpitaux de jour du département, l'Unité de soins pour adolescents et le CAMSP.

L'étude des déficiences principales montre l'importance (48.88%) des jeunes avec une déficience intellectuelle. Les jeunes porteurs d'autisme et autres Troubles Envahissants du Développement représentent 28.89 %.

	Médiane IME-IMPro 2019 - Cat IME		
Répartition des déficiences principales	**National**	**Régional**	**Lozère**
% Déficiences intellectuelles	*58,04%*	*55,81%*	*52,96%*
% Autisme et autres TED	*15,94%*	*17,78%*	*27,11%*
% Troubles du psychisme	*2,00%*		*8,95%*
% Troubles du langage et des apprentissages			*5,36%*
% Déficiences auditives			
% Déficiences visuelles			
% Déficiences motrices			*1,28%*
% Déficiences métaboliques			
% Cérébro-lésions			*3,32%*
% Polyhandicap			*1,02%*
% Troubles du comportement et de la communication (TTC)			
% Diagnostic en cours			*1,28%*
% Autres types de déficiences			

e. *Typologie des déficiences associées*

Déficiences associées	Nb	Pourcentage
Autisme et autre TED	1	2.22 %
Cérébro-lésion	1	2.22 %
Déficience du langage et des apprentissages	14	31.11 %
Déficience intellectuelle	19	42.22 %
Déficience auditive	1	2.22 %
Déficience motrice	2	4.44 %
Troubles du comportement et de la communication	4	8.89 %
Troubles du psychisme	10	22.22 %
TOTAL	**52**	**115.54 %**

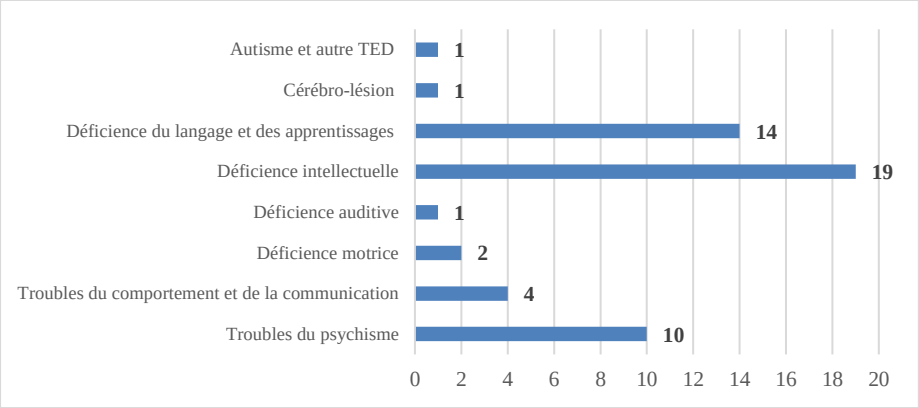

Un jeune peut avoir plusieurs déficiences associées (52 sur 45 jeunes), ici on constate que la déficience intellectuelle est la plus importante soit 42.22 % au 31/12/2020.

Répartition des déficiences secondaires	Médiane IME-IMPro 2019 - Cat IME		
	National	Régional	Lozère
% Déficiences intellectuelles	*20,33%*	*20,00%*	*26,82%*
% Autisme et autres TED	*1,39%*	*1,35%*	*3,06%*
% troubles du psychisme	*7,53%*	*4,35%*	*46,63%*
% Troubles du langage et des apprentissages	*17,80%*	*16,22%*	*61,99%*
% Déficiences auditives			*2,30%*
% Déficiences visuelles			
% Déficiences motrices	*1,08%*		*3,32%*
% Déficiences métaboliques			
% Cérébro-lésions			*1,02%*
% Troubles du comportement et de la communication (TTC)	*8,61%*	*8,11%*	*23,31%*
% Autres types de déficiences			

f. Mesures de protection juridique des majeurs

Mesures de protection juridique des majeurs	Sans mesure de protection	Tutelle	Curatelle simple	Curatelle renforcée	Sauvegarde de justice	Habilitation familiale
Nombre de personnes concernées		1				2 en cours

Lors de l'année 2020, il y a eu 8 départs de jeunes adultes qui bénéficiaient d'une mesure de protection juridique. Parmi ces mesures, il y avait une mesure de tutelle, une mesure de tutelle avec un tuteur désigné et un subrogé tuteur, et trois mesures d'habilitation familiale. Ces dernières années, nous observons une augmentation des mesures d'habilitation familiale.

	Médiane IME-IMPro 2019 - Cat IME		
Mesure de protection	National	Régional	Lozère
% d'Usagers bénéficiant d'une mesure de protection	20,98%	18,92%	12,53%

g. Sorties définitives

Sortie définitive	2020	2019	2018	2017
Accès au milieu ordinaire avec accompagnement			1	
Décès				
Accès au milieu ordinaire sans accompagnement (domicile, parents, etc.)	2			1
Réorientation vers un ESSMS (hors EHPAD)	10	5	4	3
Admission en EHPAD				
Admission dans un établissement sanitaire				
Autre				

En 2020, nous avons eu plus de sortie qu'en 2019 (+ 7).

2 jeunes ont intégré un FAM (un établissement associatif dans le 48 et un établissement dans le 34), 4 jeunes ont intégré l'IMPro « Le Galion », 2 jeunes ont intégré une MAS (un établissement associatif dans le 48 et un établissement dans le 34), 2 jeunes ont intégré le Centre d'Accueil et d'Activités de Jour de Mende (CAAJ) et 2 jeunes sont retournés au domicile (dont 1 dans l'attente d'une admission dans 1 FAM (30)).
L'augmentation du nombre de sortie s'explique par la concrétisation d'admission sur des établissements pour personnes adultes (6). Cela correspond à des projets qui étaient travaillés depuis plusieurs années.

2 jeunes qui sont sortis en 2020, sont actuellement à leur domicile à temps plein. Ces deux projets de retour à domicile ont été travaillés avec les représentants légaux. L'un d'entre eux réalise régulièrement des séjours d'accueil temporaire en accueil de jour dans un FAM à proximité de son domicile dans le Gard. L'autre jeune ainsi que sa famille souhaitaient un arrêt de prise en charge dans un établissement médico-social.

L'année 2020 a été marquée par une augmentation des périodes d'observation à l'IMPro « Le Galion ». Il y en a eu 8, dont 4 qui ont abouties à une admission ; et 4 autres qui n'ont pas débouchées à une admission mais qui ont permis de repartir sur d'autres perspectives d'avenir. La volonté du pôle Education, Formations inclusives est de fluidifier les parcours au sein du pôle. Ces 8 périodes d'observation à l'IMPro « Le Galion » en sont un exemple concret.

Au 31 Décembre, nous avons dans nos effectifs 1 jeune au titre de l'amendement CRETON (Orientation FAM/MAS). Cette jeune a eu 20 ans le 15 Décembre 2020.

	Médiane IME-IMPro 2019 - Cat IME		
Motif ou destination des sorties définitives	**National**	**Régional**	**Lozère**
DMS d'accompagnement des Usagers sorties définitivement	1 877,95	1 651,34	2 040,99
% de sorties par décès			
% de sorties par hospitalisation			
% de sorties par retour à domicile ou milieu ordinaire	*20,00%*	*25,00%*	*18,18%*
% de sorties suite à une réorientation vers un autre établissement MS	*71,43%*	*71,43%*	*81,82%*
% de sortie destination inconnue			

h. *Admissions*

N°	Age	Sexe	Origine	Provenance	Pathologie
1	12	F	48	Hôpital de jour St Chély + Famille	Déficience intellectuelle
2	14	M	12	Famille	Déficience intellectuelle
3	9	M	48	Hôpital de jour + Famille	Déficience intellectuelle
4	10	M	12	A.S.E. 12 + Famille	Déficience intellectuelle
5	13	M	48	Famille	Autisme et autres TED
6	10	M	48	Hôpital de jour - Mende	Autisme et autres TED
7	8	M	48	ASE 12	Cérébro-lésions

Comme il est noté dans le tableau, parmi les 7 admissions 5 sont des jeunes lozériens et deux sont Aveyronnais. Il est à préciser que l'un de ces deux aveyronnais vit actuellement chez une assistante familiale en Lozère (dépendant du Lieu de Vie Prométhée).
La volonté de l'IME est clairement de répondre en premier intention aux besoins de notre territoire.

i. *Temps d'accompagnement moyen*

Temps d'accompagnement	Inférieur à 1 an	2 à 5 ans inclus	6 à 10 ans inclus	Supérieur à 10 ans
Nombre de personnes concernées	/	4	8	/

La durée moyenne de séjour en 2020 est de 6 ans et 3 mois. Elle était de 7 ans et 2 mois en 2019.

j. *Stages réalisés par les Usagers vers d'autres ESSMS*

Nombre de stages réalisés par les Usagers	2020	2019	2018	2017
	17	128	32	7

En 2020, nous avons eu 17 périodes de stages concernant 12 jeunes.

Afin de préparer les jeunes et les familles à l'orientation après l'IME, plusieurs périodes d'évaluation (stages) ont été proposées :

- Des stages en vue d'une admission dans des établissements médico-sociaux : 2 stages dans une MAS du 48, 1 stage dans un FAM du 34, 8 stages à l'IMPro Le Galion (48), 2 stages dans un Foyer de vie du 48, 1 stage dans un CAAJ du 48, 2 stages dans un FAM du 34, 1 stage dans un ESAT du 30.

Il est à noter que neuf de ces stages ont conduit à une admission en 2020 pour 7 jeunes (1 FAM (34), 4 IMPro (48), 1 MAS (48), 1 CAAJ (48)). Un jeune est à domicile, la famille ne souhaitant pas d'établissement médico-sociaux et les 4 autres jeunes sont toujours accueillis sur l'IME.

- **Liste d'attente**

a. Candidatures

Nombre de candidatures	**2020**	**2019**	**2018**	**2017**
	24	31	29	30

Le nombre de candidatures reçues en 2019 a diminué (- 7) par rapport à 2019. Sur ces 24 candidatures :

- 23 proviennent de la région Occitanie : 3 de l'Aveyron (5 en 2019), 4 du Gard (1 en 2019), 8 de l'Hérault (16 en 2019), 8 de la Lozère (9 en 2019).
- 1 de la Seine et Marne (93).

Sur ces 24 candidatures, nous avons admis 2 jeunes en 2020, 4 ont été inscrits sur liste d'attente, 9 candidatures n'ont pas abouti, et 2 ont été annulés (dont 1 jeune qui a été admis dans un établissement de son département d'origine), et 7 sont en attente d'étude (réception des dossiers 4ème trimestre 2020).

<u>Les refus ont été motivés</u> :

- 8 en raison de l'éloignement géographique, nous priorisons les demandes provenant du département.
- 1 en raison de troubles psychiatriques non stabilisés et incompatibilité avec une vie en collectivité.
-

b. Nombre de personnes sur liste d'attente

Nombre de personnes sur liste d'attente	2020	2019	2018	2017
	4	4	6	7

Notre liste d'attente officielle, c'est-à-dire les dossiers pour lesquels la commission d'admission a donné un avis favorable et qui bénéficient d'une notification de la CDAPH « IME » est de 4. 3 de ces jeunes proviennent de la Lozère et 1 de l'Aveyron.
Cette liste est à relativiser car nous rencontrons régulièrement des familles dans le cadre d'un premier contact (principalement Lozériennes), pour lesquelles la démarche d'orientation vers un ESMS est difficile. Elles ont besoin de temps pour envisager un accueil en IME pour leur enfant.

(2) IMPro « Le Galion »

- **Profil des Usagers accueillis**

Le nombre total de personnes accompagnées sur l'année a été de 52.
Le nombre de personnes accompagnées dans l'effectif au 31/12/2020 est de 41.

a. Sexe au 31/12/2020

Sexe	Nombre	Pourcentage
Femme	19	46 %
Homme	22	54 %

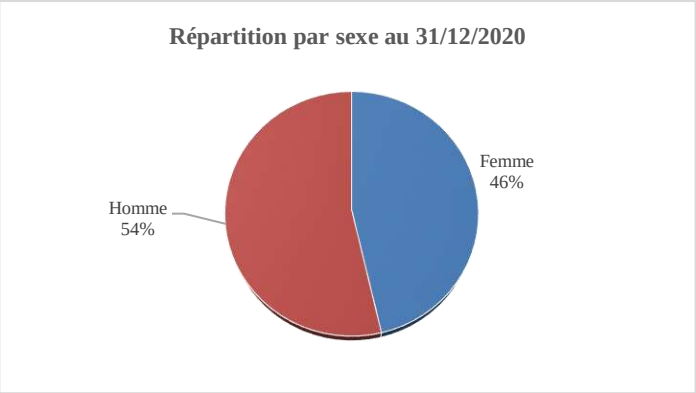

La proportion de répartition selon le sexe reste sensiblement identique à 2019 (49 % de filles et 51 % de garçons en 2019).
Concernant la file active sur l'année 2020 : 23 filles et 29 garçons soit 44 % et 56 % ; ce qui est quasi identique à l'effectif au 31/12/2020.

b. Tranche d'âge

au 31/12/2020

Tranches d'âge	Nombre	Pourcentage
de 11 à 15 ans	6	14,63 %
de 16 à 17 ans	7	17,07 %
de 18 à 20 ans	27	65,85 %
de 21 à 25 ans	1	2,44 %

en file active sur l'année 2020

Tranches d'âge	Nombre	Pourcentage
de 11 à 15 ans	8	15,38 %
de 16 à 17 ans	9	17,31 %
de 18 à 20 ans	34	65,38 %
de 21 à 25 ans	1	1,92 %

La moyenne d'âge calculée sur la file active est de 17,73 ans.
Au 31/12/2020, la moyenne d'âge est de 17,71 ans contre 17,83 ans en 2019.

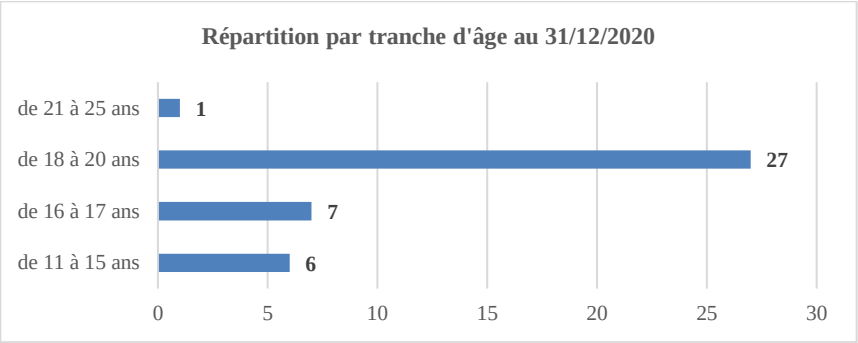

Répartition par âge des Usagers	Médiane IME-IMPro 2019 - Cat IME		
	National	Régional	Lozère
6-10 ans	*14,29%*	*14,00%*	*8,17%*
de 11 à 15 ans	*37,34%*	*38,46%*	*28,08%*
de 16 à 17 ans	*18,18%*	*17,65%*	*33,55%*
de 18 à 19 ans	*15,79%*	*14,49%*	*19,73%*
de 20 à 24 ans	*6,25%*		*10,49%*

c. *Origine des Usagers en file active sur l'année 2020*

Origine	Nombre	Pourcentage
Département de la Lozère	23	44,23 %
Région Occitanie (hors Lozère)	28	53,85 %
Départements de proximité (42, 63, 13, 84)	1	1,92 %

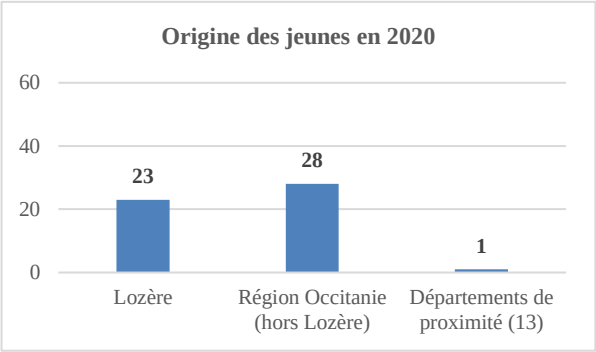

Au 31/12/2020, l'origine des Usagers reste sensiblement identique à celle des usagers accueillis tout au long de l'année, à savoir : 46,34 % de Lozère et 53,66 % de la Région Occitanie (hors Lozère).

Provenance des personnes au 31/12/2020

Provenance	Nombre	Pourcentage
Provenant du domicile ou du milieu ordinaire	22	53,66 %
Provenant d'un établissement de santé	2	4,88 %
Provenant d'un établissement médico-social (hors centres de consultations ambulatoires et services à domicile)	17	41,46 %

Provenance des Usagers	Médiane IME-IMPro 2019 - Cat IME		
	National	Régional	Lozère
% provenant du domicile ou milieu ordinaire	*58,97%*	*49,29%*	*57,22%*
% provenant d'un établissement de santé	*1,22%*	*3,10%*	*8,17%*
% provenant d'un établissement médico-social	*25,19%*	*34,61%*	*34,62%*
% provenance inconnue			

d. *Typologie des déficiences principales*

Déficiences principales	Nombre	Pourcentage
Autisme et autre TED	8	19,51 %
Cérébro-lésion	2	4,88 %
Déficience du langage et des apprentissages	2	4,88 %
Déficience intellectuelle	26	63,41 %
Troubles du psychisme	3	7,32 %

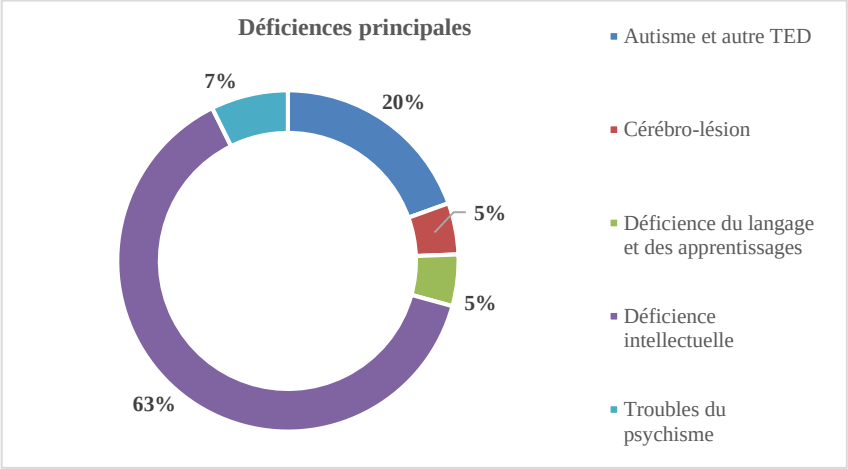

L'étude des déficiences principales montre l'importance (63,41%) des jeunes avec une déficience intellectuelle. Les jeunes porteurs d'autisme et autres Troubles Envahissants du Développement représentent 19,51 %.

Répartition des déficiences principales	Médiane IME-IMPro 2019 - Cat IME		
	National	Régional	Lozère
% Déficiences intellectuelles	*58,04%*	*55,81%*	*52,96%*
% Autisme et autres TED	*15,94%*	*17,78%*	*27,11%*
% Troubles du psychisme	*2,00%*		*8,95%*
% Troubles du langage et des apprentissages			*5,36%*
% Déficiences auditives			
% Déficiences visuelles			
% Déficiences motrices			*1,28%*
% Déficiences métaboliques			
% Cérébro-lésions			*3,32%*
% Polyhandicap			*1,02%*
% Troubles du comportement et de la communication (TTC)			
% Diagnostic en cours			*1,28%*
% Autres types de déficiences			

e. *Typologie des déficiences associées*

Déficiences associées	Nombre	Pourcentage
Déficience du langage et des apprentissages	39	50,65 %
Déficience intellectuelle	4	5,19 %
Déficience auditive	1	1,30 %
Déficience motrice	1	1,30 %
Troubles du comportement et de la communication	12	15,58 %
Troubles du psychisme	20	25,97 %

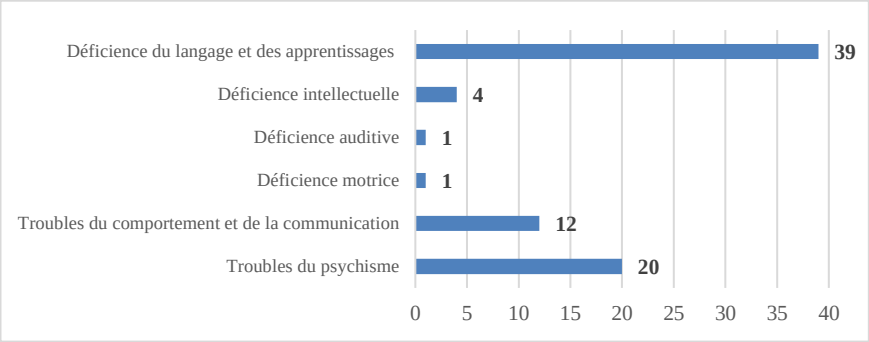

Chaque jeune accueilli au 31/12/2020 a une déficience principale et une déficience associée.
Un jeune peut avoir plusieurs déficiences associées : 26 jeunes ont 2 déficiences associées et 10 jeunes ont 3 déficiences associées.
On constate que la déficience du langage et des apprentissages est la plus importante des déficiences associées soit 50,65 % au 31/12/2020.

Répartition des déficiences secondaires	Médiane IME-IMPro 2019 - Cat IME		
	National	Régional	Lozère
% Déficiences intellectuelles	*20,33%*	*20,00%*	*26,82%*
% Autisme et autres TED	*1,39%*	*1,35%*	*3,06%*
% troubles du psychisme	*7,53%*	*4,35%*	*46,63%*
% Troubles du langage et des apprentissages	*17,80%*	*16,22%*	*61,99%*
% Déficiences auditives			*2,30%*
% Déficiences visuelles			
% Déficiences motrices	*1,08%*		*3,32%*
% Déficiences métaboliques			
% Cérébro-lésions			*1,02%*
% Troubles du comportement et de la communication (TTC)	*8,61%*	*8,11%*	*23,31%*
% Autres types de déficiences			

f. Mesures de protection juridique des majeurs au 31/12/2020

Mesures de protection juridique des majeurs	Sans mesure de protection	Tutelle	Curatelle simple	Curatelle renforcée	Sauvegarde de justice	Habilitation familiale
Nombre de personnes concernées	19	1		6		2

Au cours de l'année 2020, il y a eu 5 départs de jeunes adultes qui bénéficiaient d'une mesure de protection juridique de type Curatelle Renforcée et un départ dont la mesure était en cours d'instruction.
Au 31/12/2020, 4 mesures sont également en cours d'instruction auprès du Tribunal Judiciaire.

Mesure de protection	Médiane IME-IMPro 2019 - Cat IME		
	National	Régional	Lozère
% d'Usagers bénéficiant d'une mesure de protection	20,98%	18,92%	12,53%

g. Sorties définitives

Sortie définitive	2020	2019	2018	2017
Accès au milieu ordinaire avec accompagnement				
Accès au milieu ordinaire sans accompagnement (domicile, parents, etc.)	2	5	2	4
Réorientation vers un ESSMS (hors EHPAD)	5	9	6	5
Admission en EHPAD				
Autre : retour vers la structure d'origine	4	1		
TOTAL	**11**	**15**	**8**	**9**

On note une baisse du nombre de sorties par rapport à l'année précédente (- 4) avec toutefois une hausse en comparaison de 2018 et 2017, et ce, malgré le contexte sanitaire qui a freiné certaines sorties.

Les 5 jeunes concernés par une orientation dans le milieu protégé ont intégré des établissements en Lozère (ESAT/Foyer Hébergement).
Parmi ces 5 jeunes, une jeune fille a intégré parallèlement un mi-temps en ESAT et un mi-temps en milieu ordinaire tout en étant accueillie en Foyer d'Hébergement. Ce montage vient confirmer des possibilités d'inclusion en milieu ordinaire en s'appuyant sur les accompagnements médico-sociaux du milieu protégé.

Les 2 jeunes qui sont retournés dans leurs familles ont interrompu leur accompagnement (souhait de l'intéressé et/ou de leur famille). Nous les avons orientés vers des relais d'accompagnement possibles (services sociaux, CMP, associations, etc.) sur leur département.

Concernant les sorties vers la structure d'origine ; il s'agit de 4 jeunes qui ont effectué des stages d'observation à l'IMPro. Les bilans de ces stages n'ont pas permis de prononcer l'admission de ces jeunes hommes. Ils ont donc réintégré leurs établissements d'origine (3 IME et 1 domicile avec accompagnement SESSAD).

Au 31 Décembre 2020, nous accueillons 4 jeunes au titre de l'Amendement CRETON (Orientation ESAT/Foyer d'Hébergement) dont un en semi-internat.

	Médiane IME-IMPro 2019 - Cat IME		
Motif ou destination des sorties définitives	**National**	**Régional**	**Lozère**
DMS d'accompagnement des Usagers sorties définitivement	1 877,95	1 651,34	2 040,99
% de sorties par décès			
% de sorties par hospitalisation			
% de sorties par retour à domicile ou milieu ordinaire	*20,00%*	*25,00%*	*18,18%*
% de sorties suite à une réorientation vers un autre établissement MS	*71,43%*	*71,43%*	*81,82%*
% de sortie destination inconnue			

h. Admissions

N°	Age	Sexe	Origine	Provenance	Pathologie
1	18	F	48	Provenant du domicile ou du milieu ordinaire	Déficience intellectuelle
2	15	F	48	Provenant d'un établissement médico-social	Déficience intellectuelle
3	15	M	34	Provenant d'un établissement médico-social	Déficience intellectuelle
4	16	F	34	Provenant du domicile ou du milieu ordinaire	Déficience intellectuelle
5	17	F	34	Provenant du domicile ou du milieu ordinaire	Déficience intellectuelle
6	17	M	34	Provenant d'un établissement médico-social	Cérébro-lésion
7	14	M	48	Provenant d'un établissement médico-social	Déficience intellectuelle
8	15	F	48	Provenant du domicile ou du milieu ordinaire	Cérébro-lésion
9	14	M	48	Provenant d'un établissement médico-social	Déficience intellectuelle
10	15	M	48	Provenant d'un établissement médico-social	Déficience intellectuelle
11	15	M	48	Provenant du domicile ou du milieu ordinaire	Déficience du langage et des apprentissages
12	16	M	12	Provenant d'un établissement médico-social	Déficience intellectuelle
13	14	M	12	Provenant d'un établissement médico-social	Trouble du psychisme
14	16	M	34	Provenant du domicile ou du milieu ordinaire	Autisme et autre TED

i. Temps d'accompagnement moyen

Temps d'accompagnement	Inférieur à 1 an	2 à 5 ans inclus	6 à 10 ans inclus	Supérieur à 10 ans
Nombre de personnes concernées	4	7	/	/

Les 4 jeunes dont le temps d'accompagnement est inférieur à 1 an sont les 4 jeunes qui ont effectué des stages qui n'ont pas abouti à une admission. Pour les 7 autres jeunes, la durée moyenne de séjour en 2020 est de 3,82 ans.

j. Stages réalisés par les Usagers vers d'autres ESSMS

- Vers le milieu ordinaire : 19 stages
- Vers les autres ESMS : 22 stages

Nombre de stages réalisés par les Usagers	**2020**	**2019**	**2018**	**2017**
en ESMS	22	37	37	31
en milieu ordinaire	19	36	17	9
TOTAL	**41**	**73**	**54**	**40**

Au total, 41 stages en milieu ordinaire et milieu protégé confondus.
1 à 12 stages par mois de Janvier à Mars et de Juin à Décembre 2020, ont été mis en place sur l'année concernant 23 jeunes auprès d'ESAT (22) mais aussi d'entreprises privées, d'associations, de commerces, etc. (19).
En raison de la crise sanitaire, 9 stages déjà programmés ont été annulés au cours de l'année.
La situation liée à la Covid-19 a engendré une baisse notable (44 %) du nombre de stages par rapport à l'année précédente (73 stages en 2019) pour un nombre quasi équivalent de jeunes concernés (25 jeunes concerné en 2019). Nous avons pu maintenir une activité suffisante de stages pour répondre à notre mission.
Cette année, on note une absence de stage mis en place en Foyer de Vie (4 en 2019).

- **Liste d'attente**

a. Candidatures

Nombre de candidatures	**2020**	**2019**	**2018**	**2017**
	20	34	37	35

En 2020, on note une forte baisse du nombre de dossiers de candidature pour 2020 (- 42 %) ; notamment des dossiers provenant des familles en raison du contexte sanitaire.
Sur 20 candidatures, la répartition géographique est la suivante :

- 10 de l'Hérault : en baisse par rapport à l'année précédente (20 en 2019),

- 7 de la Lozère : en légère augmentation par rapport à l'année précédente (5 en 2019),
- 3 de l'Aveyron : en légère augmentation par rapport à l'année précédente (3 en 2019).

Nous avons reçu 1 à 4 candidatures par mois. Contrairement à l'année précédente, nous avons reçu plus de candidatures de garçons que de filles (8 filles / 12 garçons en 2020 et 22 filles / 12 garçons en 2019).
Ces candidatures concernent des jeunes entre 13 et 16 ans (13 ans (5), 14 ans (5), 15 ans (6), 16 ans (4)).

Candidatures adressées par	**2020**	**2019**	**2018**	**2017**
	20	**34**	**37**	**35**
ASE / AEMO / PJJ	3	5	5	6
Sanitaire / pédopsychiatrie	1	3	1	1
IME / IMPro	5	6	6	5
ITEP	2	2	1	4
SESSAD	2	3	7	4
Famille	6	13	17	12
MDPH				2
Education Nationale		1		
Lieu de Vie	1	1		
Élu				1

Nous avons organisé cette année 6 visites de l'établissement.
Sur 20 candidatures, nous avons notifié 10 rejets.

b. Nombre de personnes sur liste d'attente

Nombre de personnes sur liste d'attente	**2020**	**2019**	**2018**	**2017**
	5	9	9	10

La liste d'attente au 31/12/2020 est en baisse par rapport à l'année précédente (- 4) et se compose de la manière suivante :
- 2 garçons en internat,

- 2 filles en internat,
- 1 fille à l'Accueil de Jour.

(3) SESSAD « Les Dolines »

- **Profil des Usagers accueillis**

Le nombre total de personnes accompagnées sur l'année a été de 24 (file active). Le nombre de personnes accompagnées dans l'effectif au 31/12/2020 est de 22.

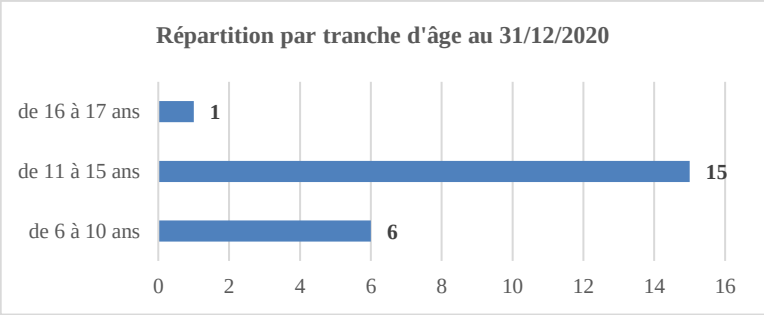

a. Sexe au 31/12/2020

Sexe	Nombre	Pourcentage
Femme	5	22.73 %
Homme	17	77.27 %

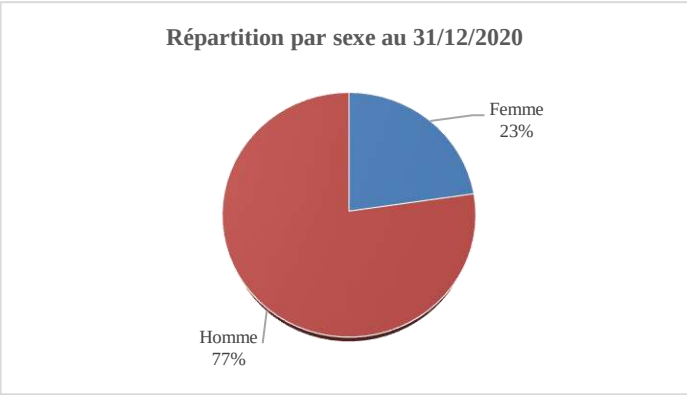

Nous remarquons, comme les années précédentes, une forte proportion d'accompagnements de garçons, ce qui est le cas pour la plupart des ESMS.
En 2019, nous avions 27% de filles contre 73 % de garçons.
Par rapport à la fille active en 2020 nous aurions 79.17 % de garçons contre 20.83 % de filles.

b. Tranche d'âge au 31/12/2020

Tranches d'âge	Nombre	Pourcentage
de 6 à 10 ans	6	27.27 %
de 11 à 15 ans	15	68.18 %
de 16 à 17 ans	1	4.55 %

L'accompagnement de jeunes adolescents (entre 11 et 15 ans) prédomine, soit 68.18 %. Une des difficultés du service pour admettre des enfants plus jeunes vient de la durée d'attente avant une admission sur le S.E.S.S.A.D qui est de 2 ans environ. Nous travaillons au mieux avec les partenaires locaux tels que le CAMSP pour anticiper les admissions et éviter les ruptures de parcours.
La moyenne d'âge en file active est de 13,11 ans et au 31/12/2020 elle est de 12,82 ans.

Répartition par âge des Usagers	Médiane SESSAD 2019 - 1 à 60 places		
	National	Régional	Lozère
6-10 ans	*33,33%*	*31,38%*	*31,82%*
de 11 à 15 ans	*42,86%*	*46,78%*	*47,83%*
de 16 à 17 ans	*6,25%*	*5,41%*	
de 18 à 19 ans			
de 20 à 24 ans			

c. Origine des Usagers en file active sur l'année 2020

Origine	Nombre	Pourcentage
Département de la Lozère	24	100 %
Départements Limitrophes hors Région (15, 43, 07)		
Région Occitanie (hors Lozère)		
Départements de proximité (42, 63, 13, 84)		

Nous répondons à des orientations proposées par la CDAPH de Lozère pour des jeunes dont les familles vivent sur le territoire départemental. Pour certaines situations, les orientations ont été proposées par d'autres départements avant le transfert du dossier suite au déménagement des parents.

Provenance des personnes au 31/12/2020

Provenance	Nombre	Pourcentage
Provenant du domicile ou du milieu ordinaire	22	100%
Provenant d'un établissement de santé		
Provenant d'un établissement médico-social (hors centres de consultations ambulatoires et services à domicile)		

Provenance des Usagers	Médiane SESSAD 2019 - 1 à 60 places		
	National	Régional	Lozère
% provenant du domicile ou milieu ordinaire	*94,87%*	*87,50%*	*100,00%*
% provenant d'un établissement de santé			
% provenant d'un établissement médico-social			
% provenance inconnue			

d. Typologie des déficiences principales au 31/12/2020

Déficiences principales	Nombre	Pourcentage
Autisme et autre TED	8	36.36 %
Déficience du langage et des apprentissages	6	27.27 %
Déficience intellectuelle	5	22.73 %
Troubles du psychisme	3	13.64 %

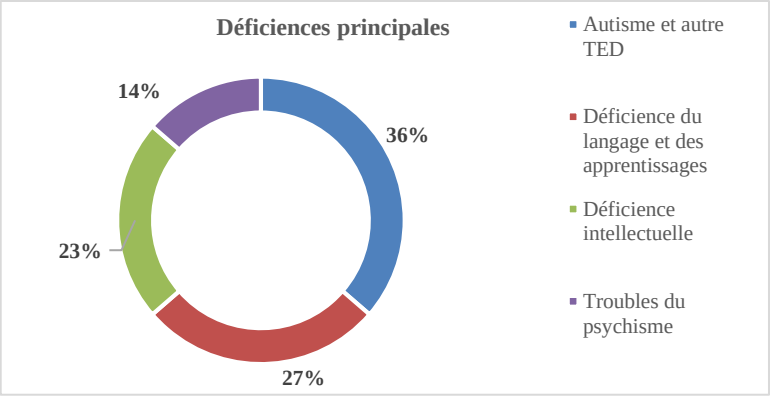

L'étude des déficiences principales montre l'importance (36.36%) des jeunes porteurs d'autisme et autres Troubles Envahissants du Développement.

Un meilleur dépistage précoce permet aujourd'hui de poser un diagnostic et d'adapter la prise en charge.

La déficience du langage et des apprentissages représente 27.27 %.

Répartition des déficiences principales	Médiane SESSAD 2019 - 1 à 60 places		
	National	Régional	Lozère
% Déficiences intellectuelles	*6,46%*	*16,25%*	*30,43%*
% Autisme et autres TED	*2,04%*	*5,37%*	*17,39%*
% Troubles du psychisme			*18,18%*
% Troubles du langage et des apprentissages			*13,04%*

e. *Typologie des déficiences associées au 31/12/2020*

Déficiences associées	Nombre	Pourcentage
Autre type de déficience	1	4.55 %
Déficience du langage et des apprentissages	9	40.91 %
Déficience intellectuelle	1	4.55 %
Déficience motrice	2	9.09 %
Déficience visuelle	1	4.55 %
Troubles du comportement et de la communication	3	13.64 %
Troubles du psychisme	4	18.18 %
TOTAL	21	95.47%

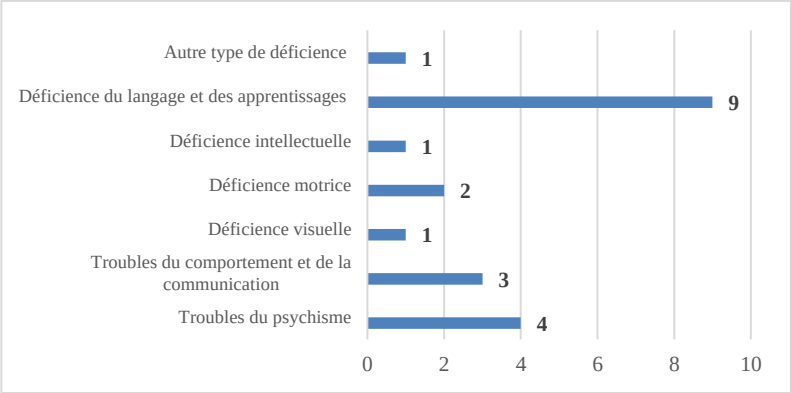

40.91 % des enfants présentent des troubles du langage et des apprentissages, 18.18 % présentent des troubles du psychisme, 13.64 % présentent des troubles du comportement et de la communication. Les troubles du spectre de l'autisme sont, de par leur impact majeur sur le fonctionnement global des enfants, toujours considérés comme des déficiences principales.

Répartition des déficiences secondaires	Médiane SESSAD 2019 - 1 à 60 places		
	National	Régional	Lozère
% Déficiences intellectuelles	*2,25%*	*0,69%*	*8,33%*
% Autisme et autres TED			
% troubles du psychisme			*17,39%*
% Troubles du langage et des apprentissages	*10,00%*	*24,47%*	*39,13%*
% Déficiences auditives			
% Déficiences visuelles			
% Déficiences motrices			*4,35%*
% Déficiences métaboliques			
% Cérébro-lésions			
% Troubles du comportement et de la communication (TTC)			*4,35%*
% Autres types de déficiences			

f. Mesures de protection juridique des majeurs

Mesures de protection juridique des majeurs	Sans mesure de protection	Tutelle	Curatelle simple	Curatelle renforcée	Sauvegarde de justice	Habilitation familiale
Nombre de personnes concernées	22					

Aucun jeune n'est concerné, car ils tous sont mineurs. Certaines familles souhaitent parfois avoir des informations sur les différents types de mesure juridiques afin d'anticiper l'avenir de leur enfant. L'assistante de service social du service répond à ces demandes et propose un rendez-vous aux parents pour leur donner de l'information à ce sujet. Elle peut également les orienter vers les dispositifs de soutien aux tuteurs familiaux (de l'Association Tutélaire de Lozère et de l'UDAF 48) pour avoir plus d'informations s'ils le souhaitent.

	Médiane SESSAD 2019 - 1 à 60 places		
Mesure de protection	**National**	**Régional**	**Lozère**
% d'Usagers bénéficiant d'une mesure de protection	7,69%	8,17%	0,00%

g. Sorties définitives

Sortie définitive	2020	2019	2018	2017
Accès au milieu ordinaire avec accompagnement	1		2	2
Décès				
Accès au milieu ordinaire sans accompagnement (domicile, parents, etc.)	1	4		2
Réorientation vers un ESSMS (hors EHPAD)		4	1	1
Admission en EHPAD				
Admission dans un établissement sanitaire				
Autre				

En 2020, deux jeunes sont sortis :

- Un est actuellement suivi par le SESSAD Pro
- Le deuxième jeune ne bénéficie plus de l'accompagnement SESSAD d'un commun accord avec ses parents. C'est un jeune qui bénéficie d'un enseignement adapté (classe SEGPA). Une mesure AEMO est également mise en place.

Motif ou destination des sorties définitives	Médiane SESSAD 2019 - 1 à 60 places		
	National	Régional	Lozère
DMS d'accompagnement des Usagers sorties définitivement	1 006,45	980,00	1 283,00
% de sorties par décès			
% de sorties par hospitalisation			
% de sorties par retour à domicile ou milieu ordinaire	*57,14%*	*50,00%*	*66,67%*
% de sorties suite à une réorientation vers un autre établissement MS	*36,36%*	*45,45%*	*33,33%*
% de sortie destination inconnue			

h. Admissions

N°	Age	Sexe	Origine	Provenance	Pathologie
1	12	H	48	Domicile	Trouble du langage et des apprentissages (pathologie principale) + troubles psychiques (pathologie associée).
2	8	H	48	Domicile	Trouble du langage et des apprentissages (pathologie principale) + troubles psychiques (pathologie associée).

L'activité du SESSAD (admission, sorties) a été impactée par la crise sanitaire.

i. Temps d'accompagnement moyen

Temps d'accompagnement	Inférieur à 1 an	2 à 5 ans inclus	6 à 10 ans inclus	Supérieur à 10 ans
Nombre de personnes concernées		1	1	

La durée moyenne d'accompagnement (4 563 jours) est de 6 ans et 3 mois car nous essayons de proposer aux familles et aux enfants l'accès à des ressources, soit plus adaptées (type ESSMS), soit des outils qui favorisent leur maintien en milieu ordinaire sans accompagnement, ou vers des modalités de scolarisation adaptées tel qu'une SEGPA ou une ULIS.

j. Stages réalisés par les Usagers vers d'autres ESSMS

Nombre de stages réalisés par les Usagers	2020	2019	2018	2017
	0	4	1	1

La crise sanitaire a eu également un impact sur les stages.

- **Liste d'attente**

a. Candidatures

Nombre de candidatures	2020	2019	2018	2017
	19	9	9	7

b. Nombre de personnes sur liste d'attente

Nombre de personnes sur liste d'attente	2020	2019	2018	2017
	30	21	20	22

Dans le cadre de la procédure d'admission du SESSAD les Dolines, l'assistante de service social rencontre les représentants légaux.
Au vu de la liste d'attente importante du SESSAD, cette dernière lors de l'entretien donne de l'information (en fonction des situations) sur les prestations qui peuvent être mises en place dans l'attente d'une place au SESSAD (accompagnement par des professionnels libéraux du territoire, PCPE, le SESSAD de Bellesagne, etc.). Elle donne également de l'information sur les aides financières existantes (prestations MDPH, demande d'aide exceptionnelle auprès de la CCSS et des mutuelles). Ces aides si elles sont accordées, peuvent participer au financement de prestations non remboursées par l'assurance maladie (prise en charge en ergothérapie, psychomotricité).

(4) SESSAD Pro

- **Profil des Usagers accueillis**

Le nombre total de personnes accompagnées sur l'année a été de 14.
Le nombre de personnes accompagnées dans l'effectif au 31/12/2020 est de 12

a. Sexe au 31/12/2020

Sexe	Nombre	Pourcentage
Femme	5	41,67 %
Homme	7	58,33 %

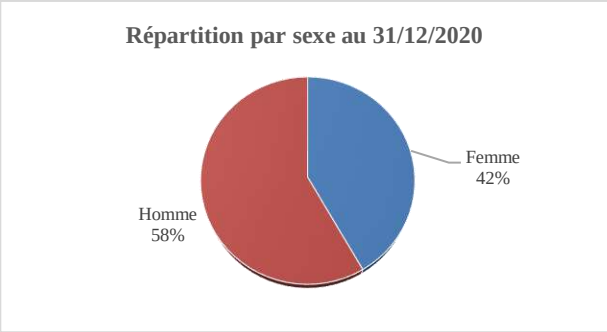

b. Tranche d'âge

au 31/12/2020

Tranches d'âge	Nombre	Pourcentage
de 16 à 17 ans	1	8,34 %
de 18 à 20 ans	7	58,33 %
de 21 à 25 ans	4	33,33 %

en file active sur l'année 2020

Tranches d'âge	Nombre	Pourcentage
de 16 à 17 ans	1	7,14 %
de 18 à 20 ans	7	50 %
de 21 à 25 ans	6	42,86 %

La moyenne d'âge calculée sur la file active est de 20,86 ans.
Au 31/12/2020, la moyenne d'âge est de 20,17 ans comme en 2019.

Répartition par âge des Usagers	Médiane SESSAD 2019 - 1 à 60 places		
	National	Régional	Lozère
6-10 ans	*33,33%*	*31,38%*	*31,82%*
de 11 à 15 ans	*42,86%*	*46,78%*	*47,83%*
de 16 à 17 ans	*6,25%*	*5,41%*	
de 18 à 19 ans			
de 20 à 24 ans			

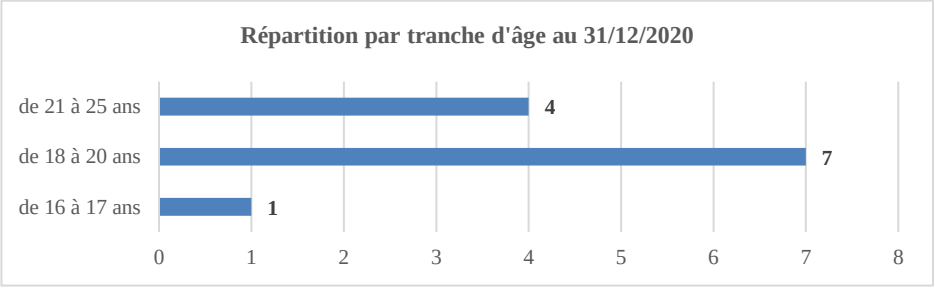

c. Origine des Usagers en file active sur l'année 2020

Origine	Nombre	Pourcentage
Département de la Lozère	14	100 %
Départements Limitrophes hors Région (15, 43, 07)		
Région Occitanie (hors Lozère)		
Départements de proximité (42, 63, 13, 84)		
Autre		

Nous répondons exclusivement à des orientations proposées par la CDAPH de Lozère pour des jeunes qui vivent sur le territoire départemental.

Provenance des personnes au 31/12/2020

Provenance	Nombre	Pourcentage
Provenant du domicile ou du milieu ordinaire	12	100 %
Provenant d'un établissement de santé		
Provenant d'un établissement médico-social (hors centres de consultations ambulatoires et services à domicile)		
Provenance inconnue		

Nous notons que tous les jeunes accueillis au SESSAD Pro proviennent du milieu ordinaire. Les deux jeunes sortants en 2020 provenaient d'un établissement médico-social de type IMPro.

	Médiane SESSAD 2019 - 1 à 60 places		
Provenance des Usagers	**National**	**Régional**	**Lozère**
% provenant du domicile ou milieu ordinaire	*94,87%*	*87,50%*	*100,00%*
% provenant d'un établissement de santé			
% provenant d'un établissement médico-social			
% provenance inconnue			

d. *Typologie des déficiences principales au 31/12/2020*

Déficiences principales	Nombre	Pourcentage
Autisme et autre TED	4	33,33 %
Déficience intellectuelle	7	58,33 %
Troubles du psychisme	1	8,34 %

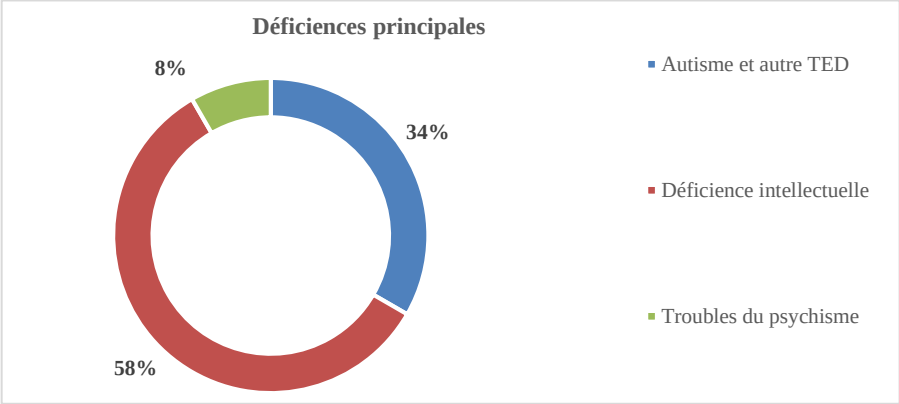

L'étude des déficiences principales montre l'importance (58,33%) des jeunes présentant une déficience intellectuelle. Les jeunes porteurs d'autisme et autres Troubles Envahissants du Développement représentent également une part importante avec 33,33 %.

Répartition des déficiences principales	Médiane SESSAD 2019 - 1 à 60 places		
	National	Régional	Lozère
% Déficiences intellectuelles	*6,46%*	*16,25%*	*30,43%*
% Autisme et autres TED	*2,04%*	*5,37%*	*17,39%*
% Troubles du psychisme			*18,18%*
% Troubles du langage et des apprentissages			*13,04%*
% Déficiences auditives			
% Déficiences visuelles			
% Déficiences motrices			
% Déficiences métaboliques			
% Cérébro-lésions			
% Polyhandicap			
% Troubles du comportement et de la communication (TTC)			
% Diagnostic en cours			
% Autres types de déficiences			

e. *Typologie des déficiences associées*

Déficiences associées	Nombre	Pourcentage
Déficience du langage et des apprentissages	12	60 %
Troubles du comportement et de la communication	1	5 %
Troubles du psychisme	7	35 %

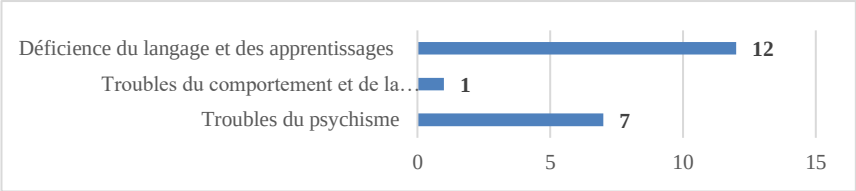

Chaque jeune accueilli au 31/12/2020 a une déficience principale et une déficience associée.
Un jeune peut avoir plusieurs déficiences associées : 7 jeunes ont 2 déficiences associées et 1 jeune a 3 déficiences associées.
On constate que la déficience du langage et des apprentissages est la plus importante des déficiences associées soit 60 % au 31/12/2020.

Répartition des déficiences secondaires	Médiane SESSAD 2019 - 1 à 60 places		
	National	Régional	Lozère
% Déficiences intellectuelles	*2,25%*	*0,69%*	*8,33%*
% Autisme et autres TED			
% troubles du psychisme			*17,39%*
% Troubles du langage et des apprentissages	*10,00%*	*24,47%*	*39,13%*
% Déficiences auditives			
% Déficiences visuelles			
% Déficiences motrices			*4,35%*
% Déficiences métaboliques			
% Cérébro-lésions			
% Troubles du comportement et de la communication (TTC)			*4,35%*
% Autres types de déficiences			

f. Mesures de protection juridique des majeurs

Mesures de protection juridique des majeurs	Sans mesure de protection	Tutelle	Curatelle simple	Curatelle renforcée	Sauvegarde de justice	Habilitation familiale
Nombre de personnes concernées	9			2		

Cette année, nous avons accompagné un jeune à instruire lui-même une demande de mesure de protection juridique en fonction de ses besoins.

	Médiane SESSAD 2019 - 1 à 60 places		
Mesure de protection	**National**	**Régional**	**Lozère**
% d'Usagers bénéficiant d'une mesure de protection	7,69%	8,17%	0,00%

g. Sorties définitives

Sortie définitive	2020	2019	2018	2017
Accès au milieu ordinaire avec accompagnement				
Décès				
Accès au milieu ordinaire sans accompagnement (domicile, parents, etc.)	2	1	1	1
Réorientation vers un ESSMS (hors EHPAD)				
Admission en EHPAD				
Admission dans un établissement sanitaire				
Autre				

Au cours de l'année 2020, nous avons notifié deux fins d'accompagnement pour deux jeunes qui ont eu 25 ans et qui ont signé un CDI.
Nous les avons accompagnés selon leurs besoins vers des dispositifs de droit commun (maison des solidarités départementales, Cap Emploi ; CMP, etc.).

Motif ou destination des sorties définitives	Médiane SESSAD 2019 - 1 à 60 places		
	National	Régional	Lozère
DMS d'accompagnement des Usagers sorties définitivement	1 006,45	980,00	1 283,00
% de sorties par décès			
% de sorties par hospitalisation			
% de sorties par retour à domicile ou milieu ordinaire	*57,14%*	*50,00%*	*66,67%*
% de sorties suite à une réorientation vers un autre établissement MS	*36,36%*	*45,45%*	*33,33%*
% de sortie destination inconnue			

h. Admissions

N°	Age	Sexe	Origine	Provenance	Pathologie
1	20	F	48	Provenant du domicile ou du milieu ordinaire	Autisme / TED
2	17	M	48	Provenant du domicile ou du milieu ordinaire	Autisme / TED

i. Temps d'accompagnement moyen

Temps d'accompagnement	Inférieur à 1 an	2 à 5 ans inclus	6 à 10 ans inclus	Supérieur à 10 ans
Nombre de personnes concernées	/	1	1	/

La durée moyenne de prise en charge est de 4,8 ans.

j. Stages réalisés par les Usagers vers d'autres ESSMS

Nombre de stages réalisés par les Usagers	2020	2019	2018	2017
	1	6	3	/

Une jeune fille a pu prétendre à une deuxième MISPE (mise en situation professionnelle en établissement et service d'aide par le travail) dans un ESAT avant d'y être admise en Septembre 2020, tout en continuant à bénéficier d'un accompagnement par le SESSAD Pro.

- **Liste d'attente**

a. Candidatures

Nombre de candidatures	2020	2019	2018	2017
	5	5	7	5

b. Nombre de personnes sur liste d'attente

Nombre de personnes sur liste d'attente	2020	2019	2018	2017
	5	7	5	5

(5) Pôle d'Education et Formation Inclusives

- **Profil des Usagers accueillis**

Le nombre total de personnes accompagnées sur l'année 2020 par le Pôle d'Education et Formation Inclusives a été de 147.
L'activité demandée par notre Autorité de tarification et de contrôle dans le cadre du CPOM est une file active de 126 personnes.

Le nombre de personnes accompagnées par le Pôle d'Education et Formation Inclusives au 31/12/2020 est de 120.

a. Sexe au 31/12/2020

Sexe	Nombre	Pourcentage
Femme	44	36,67 %
Homme	76	63 ,33 %

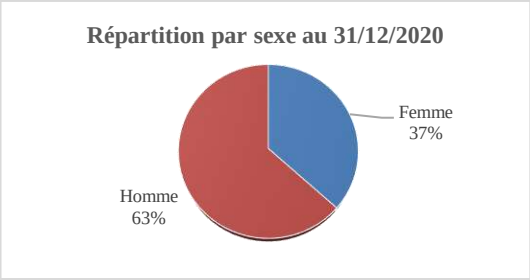

Nous notons une plus forte proportion d'accompagnement de garçons que de filles ; ce qui est le cas pour la plupart des ESMS.

b. Tranche d'âge au 31/12/2020

Tranches d'âge	Nombre	Pourcentage
de 6 à 10 ans	16	13,33 %
de 11 à 15 ans	47	39,17 %
de 16 à 17 ans	16	13,33 %
de 18 à 20 ans	36	30 %
de 21 à 25 ans	5	4,17 %

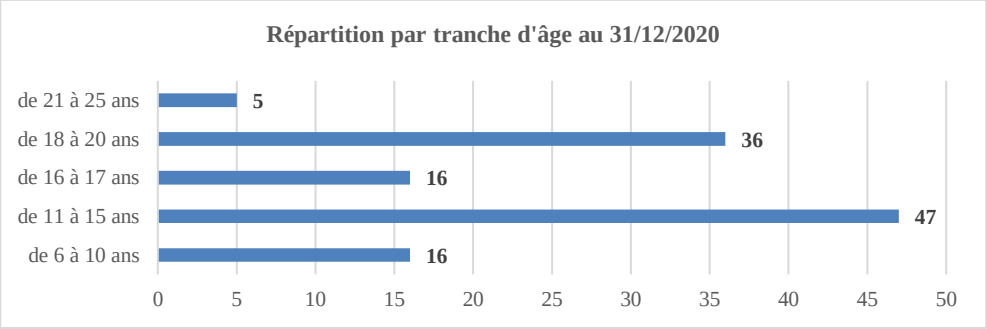

c. Origine des Usagers en file active sur l'année 2020

Origine	Nombre	Pourcentage
Département de la Lozère	101	68,71 %
Région Occitanie (hors Lozère)	45	30,62 %
Départements de proximité (42, 63, 13, 84)	1	0,68 %

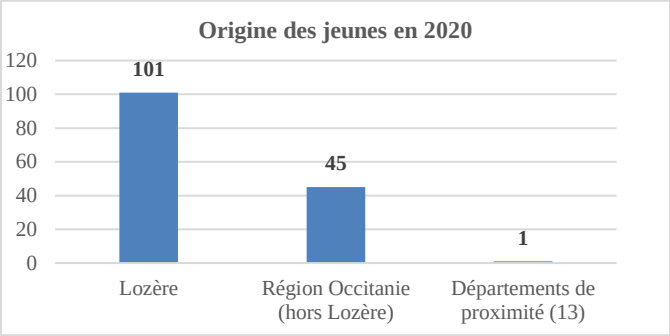

d. Typologie des déficiences principales au 31/12/2020

Déficiences principales	Nombre	Pourcentage
Autisme et autre TED	33	27,5 %
Cérébro-lésion	5	4,16 %
Déficience du langage et des apprentissages	11	9,17 %
Déficience intellectuelle	60	50 %
Troubles du psychisme	11	9,17 %

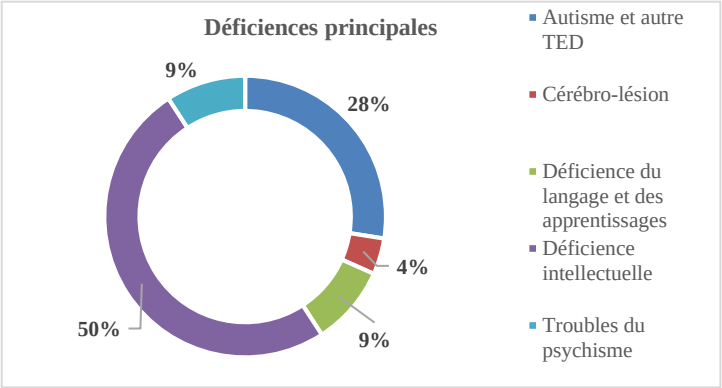

e. Typologie des déficiences associées au 31/12/2020

Déficiences associées	Nombre	Pourcentage
Autisme et autre TED	1	0,59 %
Autre type de déficience	1	0,59 %
Cérébro-lésion	1	0,59 %
Déficience du langage et des apprentissages	74	43,53 %
Déficience intellectuelle	24	14,12 %
Déficience auditive	2	1,18 %
Déficience motrice	5	2,94 %
Déficience visuelle	1	0,59 %
Troubles du comportement et de la communication	20	11,76 %
Troubles du psychisme	41	24,11 %

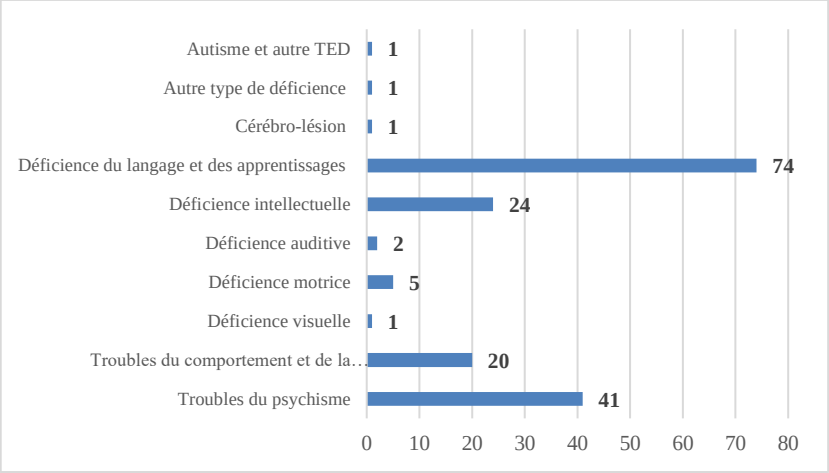

f. Sorties définitives

Sortie définitive	2020
Accès au milieu ordinaire avec accompagnement	1
Accès au milieu ordinaire sans accompagnement (domicile, parents, etc.)	7
Réorientation vers un ESSMS (hors EHPAD)	15
Admission dans un établissement sanitaire	0
Autre : retour établissement d'origine	4

3. Adaptation des personnes accompagnées au Projet d'établissement

	IME Les Sapins	IMPro Le Galion	SESSAD Les Dolines	SESSAD Pro
1 - Les profils des personnes accompagnées correspondent-ils aux missions de l'ESMS ?	oui	oui	oui	oui
2 - Taux de personnes en dérogation ou hors autorisation pour motifs d'âge	12,28 %	9,75 %	0 %	0 %
3 - Taux d'hospitalisation complète (dont domicile, hors consultations et séances)	0,76 %	0,01 %	0 %	0 %
4 - Taux de rotation des personnes accompagnées : taux de rotation des lits/places financés dans l'année (hors hébergement temporaire et accueils de jour)	22,62 %	35,71 %	10 %	22, 22 %
5 - Taux de rotation des personnes accompagnées en accueil de jour	13,64 %	25 %		

4. Réponse accompagnée pour tous

Le PCPE Lozère

Le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées s'inscrit dans le cadre de la démarche « une Réponse Accompagnée Pour Tous » suite au rapport « zéro sans solution » de Denis PIVETEAU.
Le PCPE vient compléter la palette de l'offre médico-sociale en proposant une réponse souple et adaptée aux besoins des personnes en situation de handicap et leurs aidants. Il ne se substitue pas aux autres établissements ou services médico-sociaux.

Présentation du PCPE :
Ce service actif depuis Octobre 2020 est issu d'une concertation et d'une mutualisation des compétences de deux associations lozériennes spécialisées dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap : « les Résidences Lozériennes d'Olt » et « le Clos du Nid ».
Il est rattaché à l'IME « Les Sapins » géré par l'association « le Clos du Nid ».
Ce service est autorisé par l'ARS et financé par la sécurité sociale. Le budget alloué pour le PCPE est de 111 000 € par an à moyen constant.
L'équipe est composée :

- par redéploiement d'une Directrice (0.01 ETP), d'un Chef de Service (0.10 ETP), d'une psychologue (0.10 ETP), d'une secrétaire (0.01 ETP) et d'un cadre administratif (0.01 ETP).

- par extension d'un 0.10 ETP, d'une Assistante de Service Social.
- poste à pourvoir d'un 0.50 ETP Educateur Spécialisé.

Qu'est-ce que le PCPE ?

- Une réponse transitoire dans l'attente d'un projet adapté aux besoins de la personne en situation de Handicap.
- Des prestations proposées par l'équipe pluridisciplinaire du PCPE ou par des professionnels libéraux (hors nomenclature AM) afin d'éviter l'émergence de « situation de rupture ».
- Des liens avec les établissements et services concernés par la situation.

À qui s'adresse le PCPE ?

Pour des enfants, adultes lozériens en situation de Handicap sans distinction :

- Vivant au domicile ou résidant au sein d'un ESMS.
- Accompagnés de façon non adaptée ou sans accompagnement au moment de la demande.
- En situation de transition vers un autre Etablissement ou Service Médico-Social avec un risque de rupture de parcours.
- Pour des familles et aidants des personnes en situation de Handicap.

Conditions d'accès :

L'accès au PCPE nécessite une notification de la CDAPH.

Pour autant, la sollicitation peut aussi émaner directement de la personne et/ou de son représentant légal en parallèle de la démarche effectuée auprès de la MDPH, afin de faciliter l'intervention qui nécessite parfois une rapidité d'action. Dans ce cas l'Usager sera invité à formaliser une demande auprès de la MDPH, qui s'appuiera sur une évaluation de ses besoins. En tout état de cause ce n'est qu'une fois le dossier transmis à la MDPH que les interventions pourront être mis en œuvre.

Le Partenariat :

Les partenariats réalisés dans le cadre du PCPE reposent sur une logique de coopération qui implique de travailler ensemble sur un projet commun afin de créer une valeur ajoutée dans un but d'efficience et d'efficacité pour répondre à l'objectif visé.

Le partenariat du PCPE s'appuie sur une logique de territoire avec des :

- Partenaires institutionnels : MDPH, ARS, Education Nationale, ASE, CRA, Collectivités Territoriales, Institution d'accompagnement dans et vers l'emploi (CAP Emploi, SAMETH, etc.)
- Partenaire spécifiques : professionnels libéraux, Equipe Relais Handicap Rare, CAMSP, secteur sanitaire, association et institutions médico-sociales.

L'activité en 2020 :
Entre Octobre et Décembre 2020, 8 réunions ont eu lieu :

- Une réunion de fonctionnement en visioconférence avec « les Résidences Lozérienne d'Olt ».
- Une réunion de présentation en visioconférence avec les représentants de la Maison Départementale de l'Autonomie (prochaine réunion le 08 Mars 2021 avec l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH pour présentation du PCPE).
- Six réunions d'équipe du PCPE (préparation d'outils administratifs et d'évaluation, étude de cas).

****

Plan d'Accompagnement Global /Groupe Opérationnel de Synthèse

Depuis 2015, l'ensemble des territoires s'est engagé progressivement dans la démarche « une réponse accompagnée pour tous ». Au cœur de la démarche, le droit pour les personnes de demander l'élaboration d'un Plan d'Accompagnement Global (PAG), introduit par l'article 89 de la loi de modernisation de notre système de santé. Ce dispositif est entré en vigueur au 1er Janvier 2018.
Cette démarche est destinée à répondre aux situations des personnes présentant des troubles lourds et notamment comportementaux qui se retrouvent sans solution ou qui pourraient l'être.
L'engagement des territoires dans la démarche « Une réponse accompagnée pour tous » est porté en particulier par les MDPH, les Conseils Départementaux, les Agences Régionales de Santé et les représentants de l'Éducation Nationale. La conduite de la démarche impulse de nouvelles façons de travailler entre acteurs institutionnels, mais surtout avec les personnes en situation de handicap et leur entourage.
Il s'agit du droit pour les personnes de demander l'élaboration d'un PAG dès lors que la décision prise en CDAPH ne peut se concrétiser de manière satisfaisante. L'élaboration d'un PAG peut également être proposée par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH en charge de l'évaluation de la situation et des besoins de la personne.

- **IME « Les Sapins »**

Nous avons participé deux GOS en 2020 (1 en 2019 et 2 en 2018). Ces GOS concernent un enfant lozérien présentant un TSA et des troubles sévères du comportement, dans un contexte de placement assuré par le Service de la protection de l'enfance, avec un risque de rupture de prise en charge.
Nous avons sollicité un PAG (au niveau du département du Gard et au niveau associatif) pour une jeune femme de l'IME présentant un syndrome génétique rare et des troubles du comportement compromettant son orientation en FAM/MAS.

- **IMPro « Le Galion »**

Aucun Plan d'Accompagnement Global en 2020 (2 en 2019). Nous avons le 15 Janvier 2020, finalisé le PAG pour un jeune adulte de l'IMPro (fin de l'accueil en famille d'accueil / ASE et nécessité de trouver des modalités d'accueil souples : Foyer d'Hébergement et maintien IMPro jusqu'au 20 ans et orientation milieu ordinaire du travail)

- **SESSAD « Les Dolines » et SESSAD Pro**

Les services n'ont pas été sollicités et n'ont pas participé à un PAG ou un GOS en 2020.

IV. Accompagnements

1. Zooms sur des temps marquants de l'année

(1) La mobilisation du Pôle face à la crise de la COVID-19

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire brutale et sans précédent. Dès ses prémices et dans la durée, les réponses apportées ont été mises en œuvre au niveau du Pôle Education et Formations Inclusives facilitées par la direction unique et l'étroite collaboration des 3 chefs de services. Un témoignage datant du 16 Avril 2020 ci-dessous :

« *Lundi 09 Mars, un confinement se profile…Après un premier échange avec les jeunes et leurs proches, nous préparons ensemble le départ en famille, pour quelques jours au moins. Certains ont besoin d'un accueil en établissement, l'IME doté de son parc, est choisi, les équipes mutualiseront leurs interventions.*
Lundi 16 Mars, le confinement se confirme…À l'IME, la vie s'organise, les jeunes et les professionnels se rencontrent, le respect des gestes barrières et la dynamique quotidienne sont l'affaire de tous ! Le suivi des enfants, adolescents et jeunes adultes à domicile est rapidement engagé par le SESSAD, le SESSAD Pro, l'IME et l'IMPro. Il vise à faciliter et à soutenir le vécu par les jeunes et leurs proches de cette période si particulière. Un numéro unique d'astreinte 24h/24h est mis en place. Les contacts des éducateurs, téléphoniques et par mail, sont réguliers. Il s'agit d'écouter, de transmettre certains outils de structuration, de co-construire des « solutions » aux questions et difficultés qui se présentent, de solliciter des relais de proximité. Les enseignants assurent le maintien des apprentissages scolaires, les services thérapeutique et social se mobilisent en fonction des besoins.
Les jours s'écoulent, le confinement perdure… Les interventions s'inscrivent dans la durée. Certains professionnels constituent « la réserve », ils sont appelés pour apporter un renfort aux autres établissements de l'association. Cette démarche est nouvelle, son opérationnalité rapide est positive.
Mi-Avril : cette période est véritablement source d'innovations, d'adaptations, de soutiens et de collaborations ! Elle est riche pour chacun mais avant tout elle témoigne, encore une fois, des ressources si nombreuses et diverses dont font preuve les enfants, adolescents, jeunes adultes et leur entourage que nous accompagnons ».

À partir du 11 Mai, les établissements et services ont repris, avec des modalités adaptées et progressives, les accompagnements et prises en charge des enfants, adolescents et jeunes adultes. La dynamique des différents services a été maintenue au niveau du Pôle (mutualisations des moyens et des actions) tout au long de l'année 2020, force manifeste dans ce contexte nécessitant une veille et une réactivité constante.

(2) Bilan des Projets Individualisés d'Accompagnement :

	IME Les Sapins	IMPro Le Galion	SESSAD Les Dolines	SESSAD Pro
Réunions préparatoire de PIA	37	9	26	10
Réunions PIA	39	26	26	10
Participation réunions ESS	39	16	19	2
Réunions Suivi PIA	/	18	/	/
Réunions cliniques	9	21	48	25
Bilans de période de stage aux villas socio-éducatives	/	4	/	/
Bilans extérieurs (stages milieu ordinaire, ESAT, Foyer d'Héb., Foyer de vie)	/	24	/	7

(3) Aux SESSADs

Nous souhaitons mettre en lumière trois thèmes pour l'année 2020 pour les SESSADs : la culture croissante de l'évaluation, les interventions d'appui ressource, la réécriture du projet de service du SESSAD « Les Dolines » et du livret d'accueil du SESSAD Pro et l'accès aux dispositifs de droit commun.

La spécificité de l'année 2020 se situe autour de l'évolution des pratiques professionnelles dans l'évaluation des compétences des jeunes dans les domaines exécutifs et socio-adaptatifs.
La précision des évaluations dès l'entrée du jeune dans le service nous permet d'être en mesure de décliner des objectifs d'accompagnement et de travail auprès des jeunes que l'on accueille, plus précis et en adéquation avec leurs besoins.
Ces évaluations nous permettent également d'appréhender plus justement ce qui dans le fonctionnement du jeune est imputable à la sphère psycho-émotionnelle et ce qui est conséquent d'une difficulté fonctionnelle.
Cette nouvelle pratique professionnelle permet à notre travail auprès des jeunes d'être plus précis, plus opérant et mieux évaluable.
L'opérationnalité de ce travail réside également dans la qualité de la coordination avec l'ensemble des professionnels intervenant auprès du jeune (orthophoniste, ergothérapeute, enseignant, etc.) ainsi qu'avec sa famille de façon à ce que l'apprentissage en cours soit exercé dans tous les contextes de vie du jeune.
L'évolutions des pratiques professionnelles nous a ainsi amené à mettre en place des groupes d'apprentissage plus spécifiques tel que le groupe PFE (Programme de rééducation des Fonctions Exécutives) et les groupes d'entrainement aux habiletés sociales (cf. Partie Santé).

Nous poursuivons également des interventions d'appui ressource auprès des professionnels de l'éducation nationale. L'objectif est de transférer au mieux nos connaissances aux professionnels de terrain qui accompagnent les jeunes au quotidien.
Une intervention auprès de l'équipe pédagogique du Collège Notre Dame à Marvejols a été organisée. Cette rencontre, menée conjointement avec la directrice, et le médecin psychiatre du Pôle EFI, et les deux éducatrices du SESSAD « Les Dolines » a permis d'apporter à l'équipe pédagogique du lycée de l'information sur :

- Les missions du Pôle EFI,
- Les troubles du neuro-développement (TND)
- Les outils et/ou aménagements possibles pour les enfants et adolescents présentant des TND. Nous avons pu partager nos missions et nos pistes d'accompagnement éducatif sur les troubles du neuro-développement (TND) avec une illustration par des situations concrètes.

Ce travail d'appui ressource, permet d'échanger et de confronter nos expériences à des places différentes (Education Nationale/SESSAD). La collaboration qui en découle permet de répondre au mieux aux besoins de certains jeunes et de construire des parcours scolaires individualisés.

Dans le souci de proposer des prises en charge au plus près des besoins des jeunes, nous avons ajusté le projet de service du SESSAD « Les Dolines ». Nous avons aussi travaillé le livret d'accueil du SESSAD Pro en s'appuyant sur le retour des jeunes accompagnés pour qu'il soit le plus compréhensible possible.

Concernant l'activité des SESSAD en 2020, chaque jeune a fait l'objet d'au moins 2 réunions cliniques, de la construction d'un PIA et de la participation d'un membre de l'équipe à toutes les réunions extérieures le concernant (ESS, concertation avec l'ASE, avec les partenaires des dispositifs de droit commun, avec les professionnels libéraux, etc.). Les moyens de communication comme les échanges par sms, courriels et appels téléphoniques ne cessent d'augmenter.

2. Participation des Usagers

En raison de la crise sanitaire, nous n'avons pu organiser qu'un seul Conseil de la Vie Sociale au cours de l'année 2020 tant à l'IME qu'à l'IMPro.

- **IME « Les Sapins »**

Réunion	Thématiques abordées
30/10/2020	- Approbation du compte-rendu de la réunion du 17/05/2019, - Point sur la situation sanitaire, - Compte Administratif et Rapport de Vie Institutionnelle 2019, - Point sur la construction du nouvel IME, - Questions des représentants : des adolescents accueillis, du personnel, de l'Association Gestionnaire, - Point sur le fonctionnement de l'établissement, - Questions diverses

- **IMPro « Le Galion »**

Réunion	Thématiques abordées
30/10/2020	- Approbation du compte-rendu de la réunion du 13/06/2019, - Point sur la situation sanitaire, - Compte Administratif et Rapport de Vie Institutionnelle 2019, - Point sur la réhabilitation du nouvel IMPro, - Questions des représentants : des adolescents accueillis, du personnel, de l'Association Gestionnaire, - Point sur le fonctionnement de l'établissement, - Questions diverses

3. Vie sociale

- **IME « Les Sapins »**

Dans le cadre du projet d'établissement de l'IME, afin de soutenir l'intégration sociale des jeunes accueillis, les objectifs principaux sont :

- Développer leur capacité à communiquer et à interagir de manière adaptée avec leur environnement,
- Développer leur indépendance en soutenant leurs capacités à se repérer dans le temps et dans l'espace,
- Développer leur autonomie en leur permettant d'exprimer des choix et des besoins.

Après évaluation des compétences cognitives, des compétences en habiletés sociales et du niveau d'autonomie de chacun (évaluations fonctionnelles) les moyens mis en place par l'établissement sont :

- Groupes d'entrainements aux habiletés sociales et prises en charge individuelles de travail à la table,
- Structuration des temps d'autonomie.

(1) Les habiletés sociales

Les habiletés sociales sont les aptitudes qui permettent de communiquer de manière adaptée, d'améliorer la qualité des relations sociales et de comprendre les situations sociales au quotidien. Le travail des habiletés sociales est adapté à chaque enfant en fonction des capacités cognitives et difficultés de chacun pour que l'enfant puisse être dans les meilleures conditions d'apprentissage. Les temps d'apprentissage sont structurés de deux manières différentes :

- **Groupes d'entrainement aux habiletés sociales :** Les groupes d'entrainement aux habiletés sociales se forment au début de l'année scolaire, sont fixes et ont un programme progressif. Ce dernier est déterminé en fonction du niveau de compétence des enfants : il s'agit d'évaluer le niveau de difficultés et établir les priorités dans la prise en charge. Il existe à ce jour trois niveaux (petit, moyen, grand) avec un programme spécifique qui vise des compétences en fonction du niveau de développement et des difficultés dans les relations interpersonnelles de chacun.

Les jeunes sont choisis de fonction homogène (selon l'âge et les capacités cognitives) afin de permettre une meilleure dynamique de groupe et de favoriser l'apprentissage. Il s'agit d'accompagner les enfants dans l'acquisition des compétences sociales, dans le décryptage des relations humaines et dans l'ajustement relationnel afin d'accroitre les capacités d'adaptation et de permettre une intégration sociale plus favorable. Afin de suivre l'évolution des jeunes dans ces domaines, les jeunes sont évalués au début et à la fin de l'année avec les grilles d'évaluation qui permettent de se rendre compte des acquisitions de connaissances et d'habiletés sur une année scolaire.

Pour 2020 = 7 groupes d'Habiletés sociales par semaine, soit 168 dans l'année.

- **Séances du travail à la table :** les séances de travail à la table sont organisées pour les jeunes qui n'ont pas la possibilité de suivre les apprentissages en groupe. Ce sont les séances psycho-éducatives individuelles qui visent le développement des capacités cognitives, de communication, d'imitation et d'habiletés sociales et l'utilisation de celles-ci à des fins fonctionnelles.

Les séances sont réalisées à partir d'un programme éducatif individuel, établi en fonction des besoins spécifiques de chaque enfant accueilli. Les axes de travail peuvent concerner les domaines cognitifs, scolaire, social ou encore porter sur l'autonomie (occupation fonctionnelle du temps libre, autonomie personnelle au quotidien, etc.).

Les objectifs sont établis en collaboration avec la famille, et sont réajustés au fur et à mesure des progrès et des besoins de l'enfant. L'organisation des séances individuelles du travail à la table s'appuient sur les principes méthodologiques des programmes TEACCH et ABA.

Pour 2020, 18 prises en charge individuelles de travail à la table par semaine, soit 432 sur l'année.

(2) Structuration des temps d'autonomie

Le développement de l'autonomie au quotidien est une étape importante dans les prises en charge des enfants. Être autonome, pour les plus jeunes augmente la confiance en soi, favorise la prise de décisions et d'initiatives - ce qui favorise la sociabilité et permet d'être plus sensible aux autres. Pour les adolescents, mettre en place les temps d'autonomie dans le quotidien aide à préparer l'orientation vers d'autres établissements pour adultes. Pour cela, les différents outils d'adaptation et de communication sont utilisés, en fonction des difficultés de chacun, afin de favoriser l'autonomie à l'aide d'un programme individualisé d'apprentissages :

Aménagement de l'espace via les dispositifs d'adaptation favorisent l'autonomie personnelle :

- **Structuration visuelle** avec les outils visuels de séquençage et de fragmentation de la tâche. Il s'agit de clarifier l'environnement avec l'utilisation de supports visuels et à répéter des tâches précises jusqu'à acquérir l'autonomie nécessaire à la réalisation d'une activité. Par exemple, un séquençage de la douche et de l'habillage afin de travailler l'autonomie :

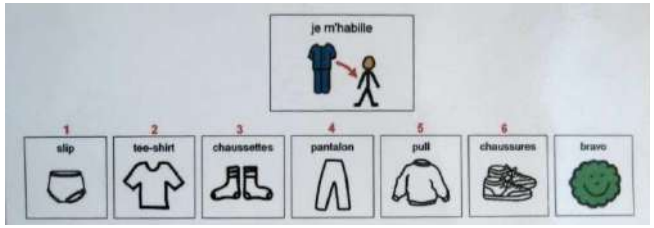

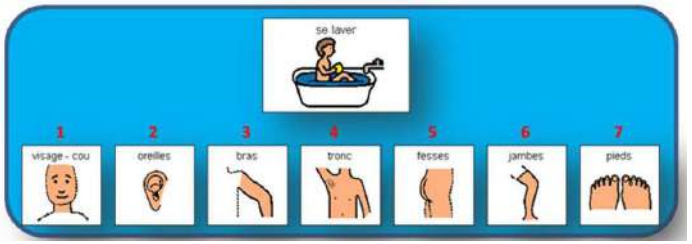

- **Structuration temporelle** : emploi de temps journaliers, emploi de temps hebdomadaire, visualisation de la durée de l'activité par un time-timer facilitent le repérage temporel : l'utilisation d'un timer pour visualisation de la durée de l'activité ou du temps de l'autonomie diminue les troubles de l'attention et ainsi aide l'enfant à mieux se repérer dans le temps et permet d'acquérir plus d'autonomie dans la vie quotidienne. L'emploi de temps visuel est fait selon le niveau de communication de l'enfant : photos, pictogrammes, mots écrits et repérage par couleur.

Voici les exemples de différents emplois de temps :

- **La structuration par la routine :** permet de travailler la permanence de la consigne et travailler ainsi l'autonomie dans le quotidien : visualisation de certains moments de la journée ou un emploi de temps visualisé pour préparer un évènement exceptionnel. Par exemple une visite médicale ou un stage dans un autre établissement.

Pour favoriser une meilleure compréhension des règles de vie et pour qu'elles aient du sens, il faut les traduire visuellement par des pictogrammes ou représentations visuelles et les rendre consultables à tout moment (affichages, fiches individuelles à disposition). Par exemple, la fiche de secours et des demandes au quotidien :

- **IMPro « Le Galion » : Développer la Participation Sociale des jeunes (nomenclature SERAFIN PH)**

(1) Les Ateliers d'Habiletés Vie Quotidienne : une prestation nouvelle en réponse à des besoins

Contexte

Les rapports de vie institutionnelle, la démarche d'élaboration des monographies et les réunions PIA ont fait apparaître, ces dernières années, des manques en termes de supports d'apprentissage liés aux autonomies : dans les actes de la vie quotidienne, dans le cadre d'un projet de vie en appartement et des acquis que cela suppose…

C'est dans ce contexte d'analyses croisées, entre les situations individuelles, le projet d'établissement et les politiques publiques axés sur l'inclusion, que le choix de développer des ateliers a été effectué.

Objectifs

Sur proposition de la direction de l'IMPro, l'équipe éducative de l'Accueil de Jour (deux professionnels) a ainsi travaillé et développé un Atelier Vie Quotidienne sous la forme de modules :

- Module 1 : Entretien du logement et gestion du logement
- Module 2 : Cuisiner
- Module 3 : Participer aux activités sociales et de loisirs
- Module 4 : Gérer ses ressources.

Chaque module est structuré sous la forme d'un programme d'apprentissages précis, validé par l'Equipe Technique et diffusé aux 5 équipes de vie sociale.

A partir des évaluations étudiées lors des réunions « Suivi de PIA et PIA », et en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire, des jeunes peuvent bénéficier de ces Ateliers.

Ces outils ne se substituent pas aux actions menées sur les groupes de vie mais viennent en complément pour aborder et/ou approfondir des apprentissages spécifiques, correspondant aux objectifs du projet individuel de la personne.

Le déroulement

- Lundi ou Jeudi de 13h30 à 15h30 et de 15h45 à 17h00
- Mercredi ou Jeudi de 17h00 à 20h30

Les prises en charge se déroulent sur plusieurs séances (entre 10 et 15 séances).

Les ateliers sont proposés à un groupe de 4 personnes ou en individuel selon les besoins repérés des jeunes concernés et les actions à mener.

Le lieu référence étant le groupe de l'accueil de jour mais selon les actions à mener, il est possible d'intervenir sur les groupes de vie ou à l'extérieur (commerces, services publics, associations, etc.).

Les modules sont élaborés de manière structurée (fiches action) et les étapes d'apprentissage sont séquencées pour permettre les acquisitions.

L'évaluation par les animateurs(trices) de l'Atelier Vie Quotidienne : à la fin de chaque session, les animateurs dressent un compte-rendu aux équipes éducatives, en s'appuyant sur des grilles d'évaluation : des préconisations sont ainsi données aux équipes éducatives pour accompagner et répondre aux besoins des jeunes de manière plus précise.

Autoévaluation des jeunes participants : des grilles d'autoévaluation sont proposées aux jeunes afin qu'ils puissent repérer eux-mêmes leurs points forts et points à travailler. Cette étape leur permet aussi de réfléchir à leurs besoins et aux différentes ressources dont ils peuvent bénéficier.

L'élaboration de fiches monographiques

Une fiche monographique par module a été effectuée de manière à faciliter la communication et la lisibilité de telles prestations en interne mais aussi au sein de l'association « le Clos du Nid » et de l'Association Lozérienne de Lutte contre les Fléaux Sociaux.

Les ateliers travaillés et menés en 2020

- *Accomplir les activités domestiques*

Module **« Entretenir son logement » et « Gestion du logement »** : durant le premier trimestre 2020, de Janvier à Mars, deux groupes de 4 personnes ont bénéficié de ces ateliers sur 12 séances : en se servant des locaux de l'Accueil de jour comme lieu d'apprentissage (cuisine, chambre, salle de bain, toilette), les jeunes ont pu découvrir et apprendre des méthodes pour gérer, nettoyer un logement. Ces mêmes personnes ont appris également à entretenir leur linge avec des ateliers individuels, (classeur, méthodes pratiques avec Pictogrammes).

Module **« Cuisiner »** : le programme de l'atelier « Cuisiner » est prêt mais il n'a pas été mis en action en 2020.

- *Accompagnement en matière de ressources*

Module **« Gestion des ressources »** : lors du dernier trimestre 2020, de Septembre à Décembre 2020, 4 personnes ont été accompagnées avec des ateliers pratiques pour apprendre à gérer de l'argent, manipuler de la monnaie, ou encore faire des démarches à la banque. Un partenariat a été établi avec une banque de Marvejols (Convention de partenariat) et l'intervention d'un mandataire judiciaire a été mise en place de façon à ce que les jeunes identifient des personnes ressources sur le territoire et bénéficient de leurs compétences (aujourd'hui ou plus tard dans leur parcours).

- *Accompagnement pour participer aux activités sociales et de loisirs*

Module **« Avoir des activités » et « Gérer son temps » :** du mois de Septembre à Décembre 2020, un groupe de 4 personnes a pu découvrir durant les ateliers comment s'occuper durant les temps libres. Le groupe a pu se déplacer dans la cité de Marvejols à plusieurs reprises, pour prospecter dans des lieux tels que l'office du tourisme, la mairie ou encore la bibliothèque.

(2) L'évolution du Règlement de fonctionnement

Le règlement de fonctionnement est en cours de réécriture. Toutefois nous avons, en 2018 et cette année encore, apporté une évolution à l'article lié aux téléphones portables.
En effet, préparer les jeunes à « l'après IMPro » nécessite bien sûr leur apprentissage de l'utilisation concrète des téléphones mais aussi la gestion de celui-ci lors des temps de formation/travail ainsi que la nuit.
En ce sens nous avons installé des casiers individuels dans la cour des ateliers qui visent à responsabiliser les jeunes (dépôt du téléphone, de l'argent, des papiers d'identité, etc.), à sécuriser les biens personnels, avec un système qu'ils pourront retrouver dans les établissements de formation et les entreprises.
Par ailleurs, nous avons prévu un règlement différenciant les mineurs et les majeurs dans leur accès au téléphone la nuit, avec des particularités inscrites au PIA. Les majeurs peuvent donc expérimenter la gestion la nuit, être sensibilisés à des habitudes favorisant leur sommeil et leur santé, afin de ne pas être en difficulté lors de leur vie en Foyer d'hébergement ou en appartement individuel.
L'évolution du règlement de fonctionnement est fondamentale dans la prise en compte des droits des usagers et de leurs besoins. Elle reflète cette approche, dans la dimension inclusive qu'impulse le projet d'établissement.

(3) Le projet groupe week-end : support éducatif au service de la transition vers la vie d'adulte

L'accueil des jeunes à l'IMPro « Le Galion » s'organise soit en Accueil de Jour, soit en internat de semaine, du lundi au vendredi. Il est également proposé aux jeunes volontaires de rester certains week-ends en fonction des axes d'accompagnement définis dans leur P.I.A.
Ainsi, des « groupes week-end » sont constitués du vendredi soir au lundi matin. Les éducateurs bénéficient d'une amplitude de travail importante pour travailler avec ces jeunes différents aspects de la vie quotidienne.
Grâce à un budget alimentation, un accompagnement important s'organise autour de la question des repas. La thématique de l'équilibre alimentaire est ainsi abordée lors de l'élaboration des menus du week-end, puis les jeunes sont amenés à travailler sur la gestion d'un petit budget en participant lors des courses. Enfin, à travers l'élaboration des repas, les jeunes apprennent certaines notions de base, des recettes simples qu'ils pourront reproduire ensuite, et découvrent de nouveaux goûts.

Un budget éducatif permet également de proposer aux jeunes accueillis diverses sorties visant à leur offrir un accès à des manifestations culturelles, de favoriser la socialisation et de travailler les habiletés sociales en situation réelle. En parallèle, nous recherchons à rendre les jeunes acteurs de leur projet, dans une logique d'émancipation et de préparation à leur vie d'adulte, en proposant des temps de gestion autonome de leur temps libre. Cette modalité d'accompagnement est prisée des jeunes, et ils sont d'ailleurs nombreux à en faire la demande. Pour les équipes éducatives, l'accompagnement des groupes week-end est une richesse précieuse car il permet d'avoir du temps pour construire et consolider la relation, ainsi que pour mettre au travail des objectifs précis (particulièrement ceux tournés vers l'inclusion, le statut adulte). Les activités partagées lors de ces temps constituent, pour les jeunes comme pour les éducateurs, un socle fort dans la relation éducative dont les effets positifs se répercutent sur l'ensemble de leur parcours à l'IMPro.

- **SESSADs**

(1) Poursuite du travail sur les habiletés sociales en activité croisée au travers de mises en situations réelles

Cette année, au regard des besoins de 2 jeunes adolescents, les éducatrices spécialisées du service ont favorisé les mises en situation dans le milieu écologique. L'objectif est de favoriser la généralisation des apprentissages des habiletés sociales et de faire évoluer ce travail en développant de nouvelles acquisitions repérées lors des entrainements.
Ces rencontres sont organisées une fois par mois avec 2 jeunes du service. Pour l'année 2020, les objectifs visés pour ces deux jeunes ont été d'améliorer leurs compétences sociales, leurs capacités de communication, d'échanges, de prises d'initiatives, leur autonomie, leur capacité à se déplacer seul, et à gérer un imprévu.
L'atout de cette activité croisée est de favoriser la mise en commun des compétences de chaque jeune pour les amener à se soutenir mutuellement, à confronter leur vécu, et leur permettre d'expérimenter les situations proposées.
En fonction du projet, l'éducatrice spécialisée accompagne, guide, expérimente ce travail autour des habiletés sociales en individuel avec le jeune. Un des 2 jeunes sera scolarisé en lycée avec internat à la rentrée prochaine. Pour ce jeune, ces entrainements permettent de favoriser la prise de contact et faciliter cette transition dans son nouvel environnement.
Pour le deuxième adolescent il s'agit de le confronter à des situations imprévues, d'évaluer sa capacité à gérer, et identifier les réponses à apporter. À la fin de l'année scolaire 2021, la finalité sera d'organiser un séjour afin d'évaluer les compétences acquises durant cette année. L'objectif de ce séjour sera de mettre en application les apprentissages, d'aider les jeunes à acquérir plus d'autonomie cette fois-ci dans un environnement nouveau tout en menant une action du début à la fin.
Les compétences attendues sont :

- Gestion du stress et de l'anxiété face aux situations nouvelles
- Prises d'initiatives (appel téléphonique / demandes de renseignements à des inconnus)

- Résolution de situations problèmes.

(2) L'adéquation entre les compétences du jeune et l'environnement scolaire

D'une manière générale une des missions de l'éducateur du SESSAD est d'accompagner l'enfant ou l'adolescent dans son environnement : scolaire, à domicile, etc.
Cette année ce travail s'est consolidé. En effet, nous avons eu à préparer et à accompagner 3 adolescents dans ces changements avec le passage du collège vers le lycée.

- Travail de recherche d'abord sur les filières (générales, technologiques et professionnelles) avec les spécificités d'apprentissages suivant les lycées, et les formations proposées sur le territoire. Il s'agissait d'aider ces adolescents dans le choix de leur orientation scolaire.
- Travail d'immersion au sein des lycées pour permettre à ces adolescents une première confrontation à la vie lycéenne. Pour deux d'entre eux, il s'agissait également de les préparer à la vie en internat. Une adolescente a ainsi pu passer une journée au sein du lycée ainsi qu'une nuit à l'internat, accompagnée par l'éducatrice du service : présentation de la situation à la Conseillère Principale d'Education du lycée, aide au repérage dans le lycée, relais avec la famille.

Pour deux adolescents, des contacts ont été pris avec la coordinatrice de l'ULIS lycée afin de préparer la rentrée de ces jeunes et de construire ensemble le projet de scolarité. Un stage d'une journée sur les ateliers professionnels a permis à un jeune de se déterminer dans son choix professionnel.
Ces 3 jeunes sont aujourd'hui scolarisés :

- En CAP maintenance des matériels agricoles avec le soutien de l'ULIS Lycée et d'une AESH mutualisée,
- En seconde générale avec le soutien d'une AESH individuelle,
- En seconde générale et technologique avec le dispositif ULIS Lycée et l'accompagnement d'une AESH mutualisée.

Ce travail de coordination et de relais auprès des différents partenaires (coordinateur d'ULIS lycée, enseignants, CPE, surveillants, AESH) est indispensable pour soutenir le jeune dans sa scolarité. Ce lien nous permet de réajuster les propositions d'outils et aménagements correspondant aux besoins de chaque jeune. Ces actions avec les partenaires présentent une valeur ajoutée dans l'accompagnement global de l'enfant dans son milieu écologique avec une meilleure lecture de leurs troubles.

(3) L'inclusion : orientation vers les dispositifs de droit commun

Cette année, au regard des besoins des jeunes, les pratiques éducatives au SESSAD Pro ont continué à évoluer dans une dynamique inclusive. L'éducatrice spécialisée du SESSAD Pro a développé des actions pour les informer, les orienter et les accompagner vers les dispositifs de droit commun. Ce travail de maillage avec les partenaires a pour objectif essentiel de favoriser l'inclusion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes. Il est facilité par la participation de l'assistante de service social et de l'éducatrice spécialisée du service aux réunions du comité technique du

PRITH organisées une fois par trimestre par le MEDEF ce qui permet de rencontrer de nombreux partenaires, de faire du lien sur les situations et d'être informées des nouveaux dispositifs. Les partenaires présents sont : les établissements médico-sociaux (ESAT, ITEP, etc.), CAP Emploi, la Dirrecte, la Mission Locale, le CFA, le CFAS, le CFPPA, la MDPH et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.
L'éducatrice informe les jeunes des dispositifs de droit commun et des possibilités d'aide lors des entretiens individuels et lors des réunions d'information. Ces réunions sont organisées une fois par trimestre avec l'assistante de service social et l'éducatrice du service. Elles s'adressent aux jeunes du SESSAD Pro. Pour l'année 2020, les thèmes abordés ont été l'accès à l'emploi, au logement et la gestion du budget.

- Accès à la vie sociale :

En fonction des projets des jeunes, l'éducatrice spécialisée les oriente vers les Conseillères en Economie Sociale et Familiale (CESF) du département dans les Maisons Départementales des Solidarités. Sur le secteur de Mende, l'éducatrice a accompagné une des jeunes du SESSAD Pro qui avait pour projet de prendre un logement autonome à rencontrer une CESF. Ainsi, elle a pu bénéficier d'un accompagnement social lié au logement afin d'être guidée dans la gestion de son budget et d'anticiper sur ses dépenses futures. Des rencontres communes se sont organisées ce qui a permis d'articuler les actions. Cette collaboration a facilité les échanges avec les professionnels du département.
Après plusieurs temps de travail concerté, un projet d'action collective a été réfléchi au regard des besoins repérés chez les usagers. Il sera expérimenté en 2021. Cette action s'adressera aux 7 jeunes du SESSAD Pro qui sont membres du groupe de paroles du service et elle se déclinera en 3 séances. L'objectif de ce groupe sera d'aider les jeunes à apprendre à gérer un budget en leur apportant des notions budgétaires et des outils pour faciliter la gestion. Ainsi, les jeunes devraient acquérir plus d'autonomie financière.

- Accès à la formation :

Un travail de partenariat avec le CFPPA de Marvejols s'est construit pour plusieurs jeunes afin de leur permettre d'accéder aux formations en « milieu ordinaire ». Pour la situation d'un usager en particulier inscrit dans un dispositif de formation « Projet Professionnel », des rencontres formelles se sont organisées afin d'étayer cet usager dans la construction de son projet professionnel en présence de la formatrice et de l'éducatrice du service. Des visites de stage ont été réalisées conjointement en présence du jeune. Ce travail de collaboration et de complémentarité permet de répondre au mieux aux attentes des jeunes et de construire des parcours de formation individualisés.

- Accès à l'emploi :

Dans le cadre de l'accompagnement des jeunes dans leurs recherches d'emploi, l'éducatrice a instauré des liens avec les agences intérim implantées à Saint-Chély d'Apcher. Un jeune a été accueilli et reçu en entretien en présence de l'éducatrice. En accord avec l'usager, les responsables des

agences ont été sensibilisées à la problématique. Pour ce jeune, cette prise de contact a été rassurante et elle a entrainé une embauche dans une entreprise en Contrat à Durée Déterminée.
L'éducatrice spécialisée entretient des liens avec les partenaires des Services Publics de l'Emploi (CAP Emploi, Pôle Emploi, Mission Locale) et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale afin de réfléchir ensemble aux possibilités pour les jeunes de construire des projets individualisés répondant à leurs compétences.
Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les professionnels du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Une jeune titulaire du CAP Accompagnant Educatif de la Petite Enfance qui avait pour projet de travailler dans les écoles, a présenté sa candidature lors d'un entretien en présence de l'éducatrice.

4. Scolarisation et formations

(1) Unité d'Enseignement IME / IMPro

Les classes de l'lMPro « Le Galion » fonctionnent avec les classes de l'IME « Les Sapins » et forment l'Unité d'Enseignement (UE) du Pôle Evaluation et Formation Inclusives. Elle est sous la responsabilité pédagogique d'un professeur des écoles (spécialisé, option D), coordonnateur à plein temps.
Pour l'IMPro, les moyens d'enseignement sont constitués d'un professeur des écoles spécialisé à plein temps mis à disposition (coordonnateur des deux établissements), d'un professeur des écoles spécialisé à mi-temps mis à disposition et d'une enseignante sous contrat à mi-temps soit 2 ETP.
Pour l'IME, un professeur des écoles spécialisé à plein temps mis à disposition, d'une enseignante sous contrat à plein-temps et d'un enseignant sous contrat à mi-temps soit 2,5 ETP.
Au total, l'U.E. dispose de 4,5 ETP qui exercent selon le rythme de l'éducation nationale (24 heures par semaine : circulaires N°82-507 et 45 du 04/11/1982). Les élèves sont pris en charge quatre jours par semaine, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h (IMPro) et 9 h à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16h45 (IME). Le projet pédagogique de la convention de l'U.E. détaille précisément son organisation et donne les grands axes.
Dans l'U.E., les jeunes sont scolarisés dans des groupes de niveaux, sur des temps d'enseignement déterminés en Equipe de Suivi de Scolarisation (E.S.S.), en lien avec le Projet Individualisé d'Accompagnement.
Sur l'IMPro, tous les jeunes sont scolarisés jusqu'à leur 20 ans. Sur les 41 jeunes accueillis, 95.23 % sont scolarisés dont 21.42% en inclusion (4.76% en 2018). Sur les 40 jeunes scolarisés : 31 sont scolarisés sur l'U.E., 4 en ULIS Collège, 1 en partagée SEGPA, 2 totalement en lycée et 2 en CFA.
Sur l'U.E., le temps de scolarisation varie de 2h30 à 9h30 par semaine en fonction du projet : passage examen CFG (Certificat de Formation Générale), préparation et passage des ASSR (Attestation de Sécurité Routière) niveaux 1 et 2, préparation aux formations qualifiantes (type CAP)

et aux Reconnaissance des Savoirs Faire Professionnels AFPA en lien avec les ateliers, orientation en milieu protégé, etc. Durant l'année 2020, 14 élèves ont participé au projet : « Collège au cinéma ».

Tableau récapitulatif IMPro :

	Nombre élèves	Temps de scolarité hebdomadaire	Certificat de Formation Générale	ULIS Collège / SEGPA	Inclusion Lycée	CFA
Classe 1 (Lundi/mardi)	**16**	2h30 à 6h30				
Classe 1 (Jeudi/vendredi)	**14**	2h30 à 6h30				
Classe 2 (Coordonnateur)	**10**	2h30 à 9h30	**3** (passation et obtention)	**1**		
Scolarisation hors Unité d'Enseignement				**4**	**2**	**2**

Sur l'IME, le temps de scolarisation varie de 0h45 à 10h30 par semaine en fonction du PPS. Sur les 45 jeunes accueillis à l'IME : 91.11 % sont scolarisés (83.67 % en 2019) dont 60.97% en inclusion (46.9% en 2019). Au total, 41 jeunes sont scolarisés dont 32 jeunes sur l'U.E. et 9 uniquement en milieu ordinaire ; sur les 32 jeunes de l'U.E. : 15 en scolarités partagées (10 avec ULIS Collège, 5 ULIS Ecole) et 17 uniquement U.E.
Durant l'année 2019, 18 élèves ont participé au projet : « Ecoles au cinéma ».

Tableau récapitulatif IME :

	Nombre élèves	Temps de scolarité hebdomadaire	Inclusion ULIS / Ecole	Inclusion ULIS / Collège	Milieu ordinaire uniquement (collège/ Segpa)	Milieu ordinaire uniquement (école)
Classe 1 (Lundi/mardi)	**7**	3h15 à 8h45		**6**		
Classe 2	**10**	6h00 à 11h00	**1**	**4**		

	Nombre élèves	Temps de scolarité hebdomadaire	Inclusion ULIS / Ecole	Inclusion ULIS / Collège	Milieu ordinaire uniquement (collège/ Segpa)	Milieu ordinaire uniquement (école)
Classe 3	**15**	0h45 à 9h30	**4**			
Scolarisation hors Unité d'Enseignement					**5**	**4**

Au niveau des perspectives de l'UE, afin de répondre aux politiques publiques (Convention en faveur de l'école inclusive du 21 Septembre 2016, 3ème plan autisme, Loi n°2005-102 du 11 Février 2005, Arrêté du 2 Avril 2009 précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les ESMS, Instruction n° DGCS/3B/2016/207 du 23 juin 2016), une réflexion est actuellement tournée vers des démarches inclusives. Deux classes externalisées sont en projet (une en lycée et une dans le primaire) avec objectif d'ouverture en Septembre 2021.

(2) Scolarité aux SESSADs

Pour le SESSAD Les Dolines :

- 2 jeunes en classe de CE2 avec AESH dont 1 avec ULIS
- 2 jeunes en classe de CM1 avec AESH mutualisée
- 3 jeunes en classe de CM2 avec AVS mutualisée
- 1 jeune en 6ème ordinaire avec AESH
- 2 jeunes en classe de 6ème SEGPA
- 1 jeune en classe de 5ème SEGPA
- 1 jeune en classe de 4ème agricole
- 2 jeunes en classe de 4ème SEGPA
- 3 jeunes en classe de 3ème avec dispositif ULIS et AVSi
- 1 jeune en classe de 3ème prépa métier avec AVS mutualisée
- 1 jeune en 3ème SEGPA avec le dispositif ULIS
- 1 jeune en seconde générale et technologique avec dispositif ULIS et AVS mutualisée.
- 1 jeune qui a démarré en 2nde Professionnelle Mécanique et ré-orienté à mi-trimestre en CAP MMAV
- 1 jeune en 2nde générale en lycée

Pour le SESSAD Pro :

Au niveau scolaire **:**

- 1 jeune a obtenu le CAP Accompagnant Educatif de la Petite Enfance,
- 1 jeune a réussi son BEP « Menuisier Agenceur » après un CAP « Menuisier »,
- 1 jeune a obtenu un CAP « Service » à la suite d'un CAP « Cuisine »,
- 1 jeune a eu le BEPA SAPAT,
- 3 jeunes sont encore scolarisés en seconde Baccalauréat Professionnel de l'hôtellerie et de la restauration, en première Baccalauréat Professionnel Esthétique et en première Baccalauréat Professionnel Métiers du Commerce et de la Vente.

Au niveau professionnel :

- 1 jeune a débuté un service civique dans une école maternelle mendoise en Septembre 2020 jusqu'en Juin 2021,
- 2 jeunes étaient en Contrat à Durée Indéterminée en milieu « ordinaire » à leur sortie du SESSAD Pro à l'âge limite,
- 1 jeune est en Contrat à Durée Déterminée dans une scierie depuis le mois de Septembre 2020, la signature d'un Contrat à Durée Indéterminée est prévue en Janvier 2021,
- 1 jeune effectue des remplacements en milieu « ordinaire » dans des entreprises de taxi sur le secteur de Marvejols,
- 1 jeune a signé un Contrat d'Apprentissage fin Décembre dans une entreprise marvejolaise avec le soutien du CFAS,
- 1 jeune poursuit son Contrat d'Apprentissage dans une boutique de prêt à porter à Mende avec le CFA,
- 1 jeune est en Contrat d'Apprentissage en cuisine avec le soutien du CFAS, il a changé de lieu d'apprentissage et il est employé par le Département,
- 1 jeune a été admise à l'ESAT de Bouldoire.

(3) Ateliers de l'IMPro « Le Galion »

Le projet de professionnalisation des ateliers s'appuie sur la diversité et la technicité des dispositifs de formation, entreprises et associations du territoire. Cette année encore, les éducateurs techniques des ateliers ont mis en œuvre de nombreuses collaborations au service des PIA des jeunes comme le présente le tableau ci-dessous.
Cette dynamique est riche pour les jeunes accompagnés, vecteur d'une inclusion socio-professionnelle, mais également pour l'équipe ETS car elle impulse une formation continue et un partage de compétences.

	Lieu	Détails	Nb de jeunes	Total
Sessions TRE[7]	CFA-CFPPA Marvejols / IMPro	Techniques de Recherche d'Emploi (8 demi-journées)	8	**8**
Handiwork	Magasin Intersport	Mercredis matin	2	**4**
	Magasin Weldom à Marvejols		2	
Pépa-apprentissage	CFPPA à Marvejols	3 mois de Septembre à Décembre	2	**2**
Journées Immersion 1	ESAT La Colagne (Pôle-bois)	4 Lundis de 13h00 à 16h30	4	**12**
	ESAT Bouldoire		4	
	ESAT La Valette		4	
Journées Immersion 2	ESAT La Colagne (Pôle Bois)	1/2 journée hebdomadaire - les mardis 13h30-17h00	8	**23**
		1/2 journée hebdomadaire - les vendredis 9h00-12h00	8	
	ESAT Bouldoire	Vendredis de 9h00-11h30	7	
Visites Entreprise Adaptée (EA)	Mende	ASTRHALOR	7	7
Prestations (conventions)	ESAT La Colagne (Pôle Bois)	Production de clayettes dans l'atelier de l'IMPro	18	**204**
		Confection et service de galettes : vœux du Président	10	
	ESAT Bouldoire	Service d'un buffet : Vœux de l'ESAT et du Foyer	7	
	EMMAÜS	Confection de viennoiseries	8	
	Communauté de Communes	Partenariat Communauté de Communes du Gévaudan	16	
	ITEP de Grèzes	Remise portefeuille de compétences RSFP	6	
		Échange de savoir-faire chantier les Grillons	16	
	Villa Grillons de l'Enclos	Chantier atelier peinture villa et salle de réunion	16	
		Aménagement et entretien du parc de la villa	16	
	Scènes Croisées Marvejols	Confection et service de viennoiseries	6	
	Vestiaires de Chanac	Convention de partenariat pour l'entretien des locaux pluri-annuel	16	
	IME Les Sapins	Désinfection Algécos (2 fois/semaine)	5	

[7] TRE : Techniques de Recherche d'Emploi

	Lieu	Détails	Nb de jeunes	Total
	Mairie de Marvejols	Partenariat pour l'entretien des espaces verts (parc de la Mairie et du centre de secours)	16	
		Partenariat pour immersion avec l'équipe des espaces verts de la Mairie	16	
	E.H.P.A.D. Résidence Rey	Partenariat pour l'entretien du parc	16	
	Association "Les Vergers de Lozère"	Partenariat pour l'entretien du verger conservatoire	16	
Campus Bien-être	Marvejols	Préparation à l'organisation et mise en place d'ateliers (4 fois 2h)	3	**3**
Visites Pédagogiques	Villefort	Visite Garde de Guérin / Lac de Villefort	16	**86**
	Vallon du Villaret	Sortie de fin d'année	35	
	Barandon	Pêche à la truite et repas de celles-ci le soir	35	

TRE - Techniques de Recherche d'Emploi :

La convention de partenariat signée en Septembre 2019 entre le CFPPA de la Lozère, l'IMPro « Le Galion » et le SESSAD Pro a permis à 9 jeunes (8 de l'IMPro et 1 du SESSAD Pro) de participer à un atelier de techniques de recherche d'emploi à visée inclusive dans les locaux de l'organisme de formation à Marvejols, pendant 4 mois.
Cet atelier de 12 séances de 3 heures réparties en raison du confinement de Janvier 2020 à Octobre 2020 était animé par une formatrice du CFPPA avec le soutien de deux professionnels de l'IMPro (éducateur technique spécialisé et assistante de service social) et d'une éducatrice spécialisée du SESSAD Pro.
Chaque jeune s'est approprié progressivement les outils proposés par la formatrice (la création d'une pochette personnalisée, le portrait chinois, des jeux de rôles, etc.) pour élaborer à son rythme son CV, une lettre de motivations et se préparer à un entretien d'embauche.
Un bilan a été organisé à l'issue de cette première expérience.
Il a mis en avant :

- L'intérêt porté par les jeunes à suivre cet atelier de formation « hors les murs »,
- La complémentarité et la « plus-value » de ce partenariat en terme d'outils et d'échanges sur les parcours de formation de chaque jeune,
- La richesse de mutualiser cet atelier au sein du Pôle Education et Formation Inclusives.

Dispositif Prépa-Apprentissage : une prestation complémentaire pour élaborer le projet de formation professionnel :

Pour la deuxième année, suite à la convention signée avec le CFPPA de MARVEJOLS en Septembre 2019, 2 jeunes de l'IMPro ont pu suivre pendant 4 mois, de Septembre à Décembre 2020, une formation « prépa-apprentissage ».
L'objectif de cette formation permet d'étudier la faisabilité d'une orientation professionnelle vers le milieu ordinaire par la recherche d'un contrat d'apprentissage voire d'un emploi direct en entreprise.
La précédente session a permis en effet à un jeune de signer en Septembre 2020 un Contrat d'Apprentissage sur trois ans dans une société de restauration collective, la Sodexo, à Mende, en bénéficiant du soutien pédagogique et professionnel du C.F.A.S à Mende.
Elle a validé pour le deuxième jeune la perspective d'un emploi direct en entreprise comme plaquiste.
Au regard de la crise sanitaire les deux jeunes qui ont participé cette année à la formation ont dû s'adapter aux moyens pédagogiques mis en œuvre par le CFPPA. Ils ont suivi beaucoup de séances en visio-conférence.
Cette expérience a mis en avant, une fois de plus, leurs capacités d'adaptation et nous amène à soutenir ces nouveaux modes d'accompagnement dans une dynamique de décloisonnement.

Favoriser le parcours dans le cadre du Pôle Education et Formation Inclusives :

Dans l'objectif de favoriser le parcours des jeunes au sein du Pôle EFI et de créer des passerelles entre les modes d'accompagnement de chaque établissement, l'IMPro a répondu en 2020 à 10 candidatures de jeunes de l'IME en mettant en place des rencontres en amont et des stages :

- 8 jeunes ont pu faire un stage :
    - 4 de ces jeunes ont été admis,
    - 3 ont été à nouveau accueillis à l'IME : cette expérience a permis d'ajuster leur orientation future,
    - 1 jeune va pouvoir bénéficier en 2021 d'un montage spécifique en fonction de ses besoins pour accompagner ce passage vers l'IMPro.
- 2 jeunes sont en attente d'un stage en 2021.

La mise en place des équipes techniques partagées au sein du Pôle EFI contribue à favoriser ces parcours :

- Travail d'anticipation sur les candidatures à venir,
- Élaboration commune de montages spécifiques et progressifs d'accueil dans ce passage entre l'IME et l'IMPro.

(4) Activités Physiques et Sportives

Cette année 2020 a été fortement impactée par la crise COVID. Les différentes fermetures et restrictions ont rythmé l'année et les pratiques. Les activités étant essentiellement basées sur l'extérieur, elles ont nécessité une adaptation permanente et contraignante.
Sur la programmation annuelle une majorité d'enfants et d'adolescents ont pratiqué au moins une activité physique durant la semaine.

- **À l'IME « Les Sapins »**

Voici le détail de la programmation sur la semaine :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI
	Activité Aquatique : Piscine de St Germain du Teil	**Vélo :** Parc de l'IME et Pleine Nature **Initiation Sport CO :** Gymnase Montrodat **Tir à l'Arc :** Gymnase Montrodat **Préparation Physique Générale** : Salle de musculation Montrodat	**Activité Aquatique** : Piscine de St Germain du Teil
Sortie Marche : Pleine Nature	**Sortie Randonnée** : Pleine Nature	**Sports collectifs :** Stade et Gymnase Montrodat	**Vélo :** Parc de l'IME **Préparation Physique Générale :** Salle de Musculation **Sports collectifs :** Stade Montrodat
Judo : Dojo du Ranquet		**Natation :** Piscine Mende	

Activité en collaboration : l'activité Judo instaurée le lundi soir avec la participation de l'IMPro « Le Galion » et le Foyer l'Horizon de St Germain du Teil n'a pu avoir lieu pour cause de COVID et l'absence de certains.

Activités en Inclusion :
Le début de l'année 2020 avait été marqué par la mise en place de 3 projets d'inclusion concernant :
- Sport partagé avec le collège Marcel Pierrel de Marvejols (8 jeunes concernés)
- Initiation au Volley-ball avec l'école du Mende Volley (8 jeunes concernés)

- Animation et inclusion par une pratique physique avec le centre Aéré de Marvejols.

Deux rencontres concernant, le Sport partagé avec le Collège et l'initiation avec l'école de Volley-ball ont eu lieu durant le mois de Janvier et de Février mais ont dû s'interrompre suite à l'arrivée du COVID. Le projet avec le centre aéré n'a pas eu le temps de se mettre en place.
L'activité Natation hebdomadaire sur la piscine municipale de Mende, s'est déroulée normalement de Janvier à mi-Mars (7 jeunes concernés).

Animations durant les temps de vacances :
Durant les temps de vacances sur le mois de Juillet, des animations essentiellement centrées sur des pratiques physiques de loisirs ont été mises en place de manière à répondre au plus grand nombre. Durant le mois de Juillet leurs programmations ont permis de mettre en place des activités de pleine nature comme la randonnée ou la pratique du vélo (11 sorties).

- **À l'IMPro « Le Galion »**

Programme d'Education Physique et Sportive Obligatoire :

Le programme sportif obligatoire est proposé à l'ensemble des jeunes accueillis avec en moyenne 2h00 d'APS par semaine.

1er Trimestre (Sept à Déc)	Cycle de 8 à 10 séances	Individuel Collectif	Endurance, Athlétisme Handball, Ultimate	2/semaine	36 jeunes
2ème Trimestre (Janv à Mars)	Cycle de 8 à 10 séances	Individuel Collectif	Tir à l'arc, Sarbacane Basket-Ball	2/semaine	36 jeunes
3ème Trimestre (Avril à Juil)	Cycle de 8 à 10 séances	Individuel Collectif	Badminton, Pétanque Football, Ultimate	2/semaine	36 jeunes
Période Estivale (Juil)	Cycle de 8 séances	Piscine		1/semaine	38 jeunes

Axes de travail :
- Travail sur la ponctualité, le respect des règles et des personnes.
- Amélioration des capacités physiques (endurance, résistance, vitesse, etc.).
- Amélioration des habiletés motrices globales et fines.
- Renforcement musculaire généralisé.
- Amener au dépassement de soi et au goût de l'effort.
- Favoriser la prise d'initiative (mise en place ou rangement du matériel d'après séance).

- Favoriser l'échange et la communication entre jeunes.
- Renforcement de la confiance et estime de soi.

Le Sport Option :

Les activités optionnelles sont proposées le lundi soir et le mercredi après-midi en dehors des temps d'apprentissages.

1er semestre (Sept à Janvier)	mercredi après-midi	Musculation (initiation)	1semaine/2 - semaine impaire	8 jeunes
2ème semestre (Février à Juin)	mercredi après-midi	Musculation (initiation)	1semaine/2 - semaine impaire	8 jeunes
De Sept à Juin	Cycle Annuel	Football	1semaine/2 - semaine paire	10 à 14 jeunes

Projet Inclusion 2020 :

Au regard des attentes exprimées par les jeunes et de la dynamique de l'IMPro autour de l'inclusion, nous avons fait le choix de mettre en place un second créneau musculation en partenariat avec le club de la ville.

De Sept à Juillet	Cycle Annuel	Musculation (perfectionnement)	Tous les jeudis soir	6 à 8 jeunes

Ce type de proposition répond à la demande des jeunes en termes de pratique sportive (intérêt pour la musculation) et d'équipement (club de la ville, en milieu ordinaire). En outre, il permet d'accompagner l'inclusion avec la présence d'un éducateur, de l'expérimenter, de reprendre certaines situations et codes sociaux.

5. Santé

(1) Pôle thérapeutique et projet de soin

Les projets individualisés des jeunes à l'IME et à l'IMPro comportent un volet « projet de soin ». Les projets de soin de chaque jeune sont élaborés, en concertation, par l'ensemble des thérapeutes (médecin psychiatre, médecin généraliste, infirmières, psychologue, psychomotricien, ergothérapeute), dans des réunions dédiées, organisées en amont des réunions de construction des PIA. Ces réunions « pôle thérapeutique » ont lieu toutes les 2 semaines à l'IME et tous les mois à l'IMPro. Les trames rédactionnelles utilisées pour la mise en forme des projets de soins sont sensiblement les mêmes à l'IME et à l'IMPro.

Lors de ces réunions, les soignants et thérapeutes font le point sur 4 axes principaux : les éléments médicaux du dossier, les évaluations, les besoins en terme d'accompagnement thérapeutique et rééducatifs et les soins mis en place.

En ce qui concerne les éléments médicaux, le projet de soin comprend les évènements principaux d'anamnèse, le diagnostic principal et les diagnostics associés, les antécédents médico-chirurgicaux personnels et familiaux ainsi que les traitements. Un point particulier est fait sur le suivi somatique. Le médecin traitant est identifié ainsi que les différents spécialistes intervenant auprès du jeune (neurologue, généticien, etc.). Les suivis et leur périodicité sont recensés, de même que les résultats des principaux examens complémentaires réalisés par le jeune au cours de l'année. Une attention particulière est également portée aux suivis ORL, ophtalmologique, gynécologique et dentaire. Nous accompagnons les familles à réaliser ces suivis indispensables lorsqu'ils ne le sont pas. À l'IME, les enfants étant plus jeunes et le niveau de sévérité du handicap étant le plus souvent plus important, l'équipe infirmière a mis au point un outil permettant d'évaluer les capacités du jeune à se laisser examiner cliniquement et ainsi à accéder à des soins. Les infirmières évaluent la manière dont l'enfant accepte l'examen médical (prise de la tension, examen des oreilles, auscultation, etc.) et l'examen dentaire. Elles constatent les capacités du jeune à identifier, à situer et à évaluer sa douleur au moyen d'outils visuels. Enfin, elles proposent au jeune de se familiariser avec le matériel nécessaire à une éventuelle prise de sang (garrot, cathéter, tubes, etc.). Enfin, Les soins pédopsychiatriques en CMPEA ou en Hôpital de jour sont recensés et décrits et un lien est fait avec les services de pédopsychiatrie afin de nous coordonner.

En ce qui concerne les évaluations, le pôle thérapeutique fait le point sur celles qui ont été réalisées et sur celles qui sont nécessaires à un accompagnement optimal. Il existe deux types d'évaluations : les évaluations diagnostiques et les évaluations fonctionnelles. Les évaluations diagnostiques permettent de préciser la nature des troubles du jeune et de les nommer (troubles du spectre de l'autisme, trouble du déficit de l'intelligence, trouble de l'attention avec hyperactivité, etc.). Elles sont importantes lorsque le jeune arrive sans diagnostic dans nos services. En effet, connaitre le ou les diagnostics du jeune permet d'adapter l'accompagnement au plus près de ses besoins, conformément aux Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles. Lorsque cela est nécessaire, nous proposons aux jeunes et à leur famille ou représentants légaux de réaliser les évaluations diagnostiques (par exemple une ADI-R et une ADOS 2 lorsque nous suspectons des troubles du spectre de l'autisme). Les évaluations fonctionnelles permettent de préciser le fonctionnement du jeune dans les différents champs du développement (langage et communication, interactions sociales, autonomie, motricité fine et globale, attention, fonctions exécutives, capacité de mise au travail et de travail en autonomie, etc.). Pour un même trouble, par exemple l'autisme, les jeunes ont tous un fonctionnement différent, c'est-à-dire des compétences et des besoins différents. Les évaluations fonctionnelles recherchent les domaines dans lesquels les jeunes présentent des émergences afin d'axer les accompagnements au plus près de leurs besoins et de leurs capacités. Les évaluations fonctionnelles peuvent permettre de définir des âges développementaux dans les différents domaines évalués. Ces âges développementaux sont le plus souvent inférieurs aux âges réels des jeunes. Par exemple, un jeune de 14 ans peut avoir un âge développemental de 3 ans dans le domaine du langage et de la communication. Les accompagnants, thérapeutes, éducateurs et enseignants doivent en avoir connaissance afin d'adapter leur façon de s'adresser au jeune et d'ajuster leurs attentes à ses capacités. Les évaluations fonctionnelles permettent de définir des axes et des moyens d'accompagnement objectifs, précis, et

évaluables. Les évaluations fonctionnelles doivent être réalisées de manière régulière au cours d'un accompagnement pouvant durer plusieurs années afin de mesurer de façon objective les progrès du jeune. Par exemple dans le trouble du développement de l'intelligence il est recommandé de réaliser un WISC 5 et une VINELAND 2 tous les deux ans. L'évaluation d'un jeune doit également toujours comprendre la recherche de comorbidités associées au trouble et notamment de pathologies psychiatriques secondaires fréquentes telles que la dépression, l'anxiété ou les troubles de l'humeur. Lorsque ces comorbidités sont identifiées elles doivent faire l'objet d'une prise en charge spécifique car elles peuvent impacter de manière importante la bonne évolution du jeune dans son projet.

En ce qui concerne les besoins du jeune en termes de soins et de rééducations, le projet de soins se base sur les éléments médicaux, sur les résultats des évaluations et sur les souhaits du jeune et de sa famille. Le projet de soin mentionne les évaluations diagnostiques et/ou fonctionnelles à réaliser, les suivis médicaux généraliste, spécialisé, dentaire à mettre en place, les soins pédopsychiatriques existants ou à initier, les besoins en terme d'accompagnement infirmier autour de l'accès aux examens somatiques lors d'atelier « visite médicale ». Le projet de soin récence aussi les besoins en terme de suivi psychologique, individuel ou en groupe, de remédiation cognitive, de psychomotricité, d'ergothérapie, d'orthophonie, de kinésithérapie, de musicothérapie. Un point est également fait sur les besoins du jeune concernant l'activité physique, le sommeil et l'alimentation. Des grilles de surveillance des comportements peuvent être mise en place à la demande du pôle thérapeutique par les éducateurs (par exemple, grille de surveillance du sommeil ou grille d'analyse de certains comportements problèmes). Par ailleurs le projet de soins préconise des outils ou aides techniques à mettre en place et à développer dans tous les espaces d'accompagnement du jeune, par exemple des tablettes de communication, des emplois du temps visuels à la journée, des pictogrammes de demande d'aide, l'utilisation de « time timer », des séquençages visuels de tâches telles que la douche ou le lavage des mains. À l'IME, nous travaillons particulièrement la question des codes et des habiletés sociales. Les évaluations fonctionnelles et les observations des professionnels permettent de repérer des besoins spécifiques dans le champ des interactions sociales. Des groupes d'entraînement aux habiletés sociales sont proposés aux jeunes selon différentes modalités en fonctions de leurs besoins. Pour les jeunes présentant de bonnes fonctions cognitives, il est proposé à l'IME et à l'IMPro les programmes d'entraînement aux habiletés sociales « GECO » et « GACS » recommandés par le centre de référence des Troubles du NeuroDéveloppement du CHU de Montpellier. Pour les enfants plus en difficultés à l'IME, les habiletés sociales sont travaillées en individuel avec un éducateur lors de temps structurés de « travail à la table » ou de « pairing » selon l'approche TEACCH. Nous identifions également dans le projet de soin les besoins des jeunes à être accompagné dans le champ de la vie affective et sexuelle (EVAS). Nous proposons différentes modalités d'approche en groupe ou en individuel.
Les accompagnements thérapeutiques et rééducatifs indiqués dans le projet de soins au regard des besoins du jeune sont mis en place de manière optimale dans le cadre de son projet individualisé d'accompagnement. Un équilibre doit être trouvé pour chaque jeune entre ses besoins en termes de soins et de rééducations, ses besoins en termes de scolarité et d'inclusion, ses besoins en termes d'accompagnement vers l'autonomie et vers la formation professionnelle. Les soins peuvent avoir lieux au sein de l'IME ou de l'IMPro, comme certains suivis psychiatrique, psychologique, psychomoteurs, ergothérapie ; ou à l'extérieurs comme l'orthophonie, la kinésithérapie, les suivi médicaux spécialisés. Le pôle thérapeutique doit veiller à une bonne coordination des différents acteurs de la prise en charge thérapeutique de l'enfant. Le travail de liaison avec le médecin traitant de l'enfant est important de même que le travail de lien avec les rééducateurs libéraux et les services de pédopsychiatrie. Les

familles sont systématiquement associées aux décisions prise pour l'élaboration du projet de soin ainsi qu'à la mise en place des différentes prises en charge. Les familles doivent être considérées comme des « partenaires de soins » et une bonne alliance thérapeutique avec les familles permet toujours de faciliter l'accompagnement thérapeutique des jeunes.

(2) Groupes transversaux d'entrainement aux habiletés sociales

Le travail des psychologues et personnels éducatifs tend vers une **mutualisation des compétences sur le Pôle Education et Formations Inclusives**. Ainsi, depuis la rentrée scolaire de Septembre2020, deux psychologues du Pôle EFI (SESSAD « Les Dolines » et IME « Les Sapins ») animent conjointement avec deux éducateurs de l'IME, deux groupes d'entrainements aux habiletés sociales par semaine avec des jeunes de l'IME (4), du SESSAD (2) et de l'IMPro (4).
Le travail groupal mobilise et stimule chez les jeunes des habiletés cognitivo-émotionnelles assez élaborées telles que la reconnaissance des émotions, la réflexion sur soi, l'anticipation, et des habiletés verbales et cognitives comme le raisonnement déductif et la théorie de l'esprit.
Les habiletés sociales sont dépendantes de l'âge et du niveau de l'efficience cognitive. Il faut donc veiller à cette homogénéité de l'âge des enfants et de leur niveau d'aptitudes cognitives afin de planifier la constitution des groupes. Ces facteurs permettent d'harmoniser les groupes afin d'avoir les meilleures conditions d'apprentissages pour tous. La transversalité des groupes avec la participation des jeunes de l'IMPro, de l'IME et du SESSAD permet de rendre ce type de groupe plus homogène et de favoriser l'apprentissage des habiletés sociales.
La transversalité des groupes offre des situations de relations interpersonnelles plus variées basées sur les situations directes et concrètes. Le cadre doit dès le début être bienveillant et structuré, avec la construction d'une relation de confiance entre les jeunes et les animateurs du groupe. Dans ce but, une explication en amont doit être faite pour chaque jeune et la nécessité d'avoir un accord pour participer au groupe d'entrainement aux habiletés sociales reste primordial pour avoir une relation de confiance et de favoriser ainsi la dynamique au sein du groupe.
L'essentiel se situe au niveau des attitudes sociales : il s'agit d'apprendre à organiser un travail en commun, de planifier les étapes de celui-ci, de trouver à chacun une place lui permettant de s'intégrer dans le groupe, de faire preuve de compétences dont il dispose mais qui ne sont pas encore reconnues, de se dégager d'une image négative que les autres ont de lui. Il s'agit également de construire un lien de communication entre des jeunes qui ne se connaissent pas pour favoriser l'entrainement.
L'un des leviers du groupe transversal est la notion de confrontation : il s'agit ici d'utiliser l'interaction entre les pairs et de susciter la contradiction et l'inter argumentation afin de permettre à chacun de mettre à l'épreuve ses conceptions et de les argumenter. Le travail en équipe est ici le moyen d'opérationnaliser le conflit sociocognitif : chacun doit justifier son point de vue et étant soumis à la critique d'autrui, il y a la construction progressive d'une relation interpersonnelle à travers toutes les notions des habiletés sociales.

(3) Psychomotricité

Le psychomotricien est le thérapeute de l'action, il doit déterminer la nature des difficultés que présente un patient pour agir et interagir avec son environnement. Ainsi, pour chaque jeune accueilli à l'IME ou à l'IMPro un bilan psychomoteur est réalisé dès son arrivée. La passation du bilan psychomoteur permet d'avoir une perception de l'enfant dans sa globalité, de repérer plus précisément ses capacités et ses difficultés et ainsi d'établir des objectifs de prise en charge. Pour cela, le psychomotricien peut s'appuyer sur son regard clinique mais également sur des outils d'évaluation standardisés qui occupent une place importante dans la démarche diagnostique.

Les tests sont des outils de mesure qui permettent de donner un degré de sévérité par rapport à une norme. Ils permettent une évaluation objective grâce à leur standardisation. La situation de test (conditions de passation, matériel, temps, démonstration préalable) est la même pour tous. L'administration, la notation et les conclusions sont, dans la mesure du possible rendues indépendantes de l'examinateur. Ceci permet d'uniformiser la pratique des psychomotriciens qui peuvent, grâce à ces tests, poser un même regard sur l'enfant.

Il existe de nombreux tests permettant d'évaluer différents domaines : capacités motrices, écriture, domaine spatial, praxies gestuelles et constructives, perception visuelle, attention et fonctions exécutives. Les principaux tests utilisés à l'IME et l'IMPro sont :

La batterie d'évaluation du mouvement chez l'enfant, M-ABC II (Soppelsa & Albaret, 2015). Ce test s'adresse à des enfants entre 3 et 16 ans. Les épreuves varient selon trois tranches d'âge mais les domaines évalués sont les mêmes pour tous : dextérité manuelle, viser et attraper, équilibre statique et dynamique.
La cotation permet d'obtenir une note étalonnée (comparable à la norme) pour chaque domaine mais également un score global qui permet ou non d'évoquer l'hypothèse d'un Trouble Développemental des Coordinations, selon les recommandations de la HAS. De plus, au cours de la passation de ce test, le psychomotricien peut analyser différents facteurs comportementaux pouvant faire varier la performance de l'enfant (hyperactivité, manque de persévérance, etc.).
Il est également possible de compléter les observations du psychomotricien grâce à un questionnaire rempli par les parents et/ou enseignants. En effet, il est important de rappeler que le bilan est une image des capacités de l'enfant à un instant T mais que les comportements observés dans le quotidien font partie des critères diagnostiques et rentrent en compte dans la rééducation de l'enfant.

Bilan neuropsychologique de l'enfant, NEPSY II (Korkman, Kirk & Kemp, 2012). Ce test est étalonné entre 5 et 16 ans. Il se divise en six domaines, ceux essentiellement utilisé par le psychomotricien sont : attention et fonctions exécutives, fonctions sensorimotrices et traitements visuo-spatiaux. Pour chaque domaine il existe plusieurs subtests évaluant chacun une compétence précise.
L'analyse des différents résultats et la mise en lien avec d'autres tests permettent d'établir un profil de compétences et de déterminer les déficits sous-jacents des troubles des apprentissages, de repérer un éventuel trouble au niveau spatial et de détecter les signes d'un TDA/H (inattention, hyperactivité et impulsivité).

Au-delà de la fonction diagnostique des tests, ils soutiennent l'organisation d'un plan de soin en aidant à hiérarchiser les signes. Ils permettent également d'effectuer un re-test après l'intervention du psychomotricien et ainsi de quantifier la potentielle évolution de l'enfant.

(4) Groupe de rééducation des fonctions exécutives

Au cours du 2e semestre, il a été mis en place sur le SESSAD, un **groupe de rééducation des fonctions exécutives** (programme réduction PFE), co-animé par **le psychomotricien et l'éducatrice spécialisée**.
Quatre enfants ont donc participé à ce programme de 10 séances, qui est destiné essentiellement à la prise en charge du TDA/H.
Cette rééducation, mêle une approche métacognitive et rééducative, où il est proposé d'acquérir un ensemble de stratégies cognitives globales, visant à développer trois compétences générales qui concerne la capacité de « stop interne » pour la prise de recul et l'indentification de situation problème, la planification par la réalisation de plan d'action, et la mémoire visant à inscrire à long terme les solutions/stratégies trouvées.
En parallèle de chaque séance, un travail de relai indispensable à l'expérimentation quotidienne des nouvelles stratégies a été réalisé. Dans un premier temps auprès des parents, puis dans un second temps avec les lieux de scolarisation de chaque enfant au sein desquels est transmis une « boite à outils » reprenant l'ensemble des stratégies expérimentées en groupe, dans le but de faciliter leur appropriation.

(5) Soins

Covid-19

Durant le premier confinement les établissements du Pôle Evaluation et Formation Inclusives ont fermé, toutefois un accueil sur le site de l'IME a été mis en place pour trois jeunes de l'IMPro et deux de l'IME.
Pour cela une IDE était présente une fois par semaine pour la préparation des traitements des jeunes de l'IME et de l'IMPro, et joignable en cas de besoin que ce soit pour un retour d'hospitalisation, l'administration de traitement injectable ou d'autres problèmes ponctuels.
Dans un premier temps, le Pôle Evaluation et Formation Inclusives a ouvert à nouveau le 11/05/2020 uniquement pour les lozériens (hors situations particulières).

- Mise en place d'un protocole d'accueil :
  - Espace d'accueil et de sortie avec sens de circulation
  - Marquage au sol de distanciation
  - Prise de température aussi bien des jeunes accueillis que du personnel
  - Lavage des mains
  - Gestion des masques tissus (distribution, lavage, etc.).

- Travail d'information et de prévention auprès des jeunes et des professionnels :
    - Explication des gestes barrières
    - Affichage information santé publique
    - Protocole et supervision pour le lavage des mains
    - Protocole et supervision pour le port et le lavage du masque
    - Protocole de désinfection des surfaces et des locaux.

À la rentrée de Septembre l'ensemble des jeunes a pu réintégrer le Pôle Evaluation et Formation Inclusives.
Il a donc été nécessaire de réexpliquer les règles mises en place dans ce contexte de crise sanitaire.

Dans le cadre du dépistage :

- Notre pharmacie partenaire a formé les IDE du Pôle Evaluation et Formation Inclusives à la réalisation des tests TROD. Cela nous a permis en première intention, face à une symptomatologie pouvant évoquer la COVID19, de procéder rapidement à des tests. Un dépistage massif à l'attention des jeunes venant de zones à risque a été réalisé au retour des vacances d'automne.
- Une formation aux tests naso-pharyngés (PCR et antigénique) au CH de Mende a eu lieu pour une des IDE du Pôle le 01/10/2020, et une seconde en interne pour les deux autres IDE et l'Aide-Soignante le 11/01/2021.
- Une campagne de dépistage massif du personnel du Pôle Evaluation et Formation Inclusives a été réalisée à la demande de l'ARS en Novembre 2020.
- Des dépistages ponctuels ont pu être réalisés auprès d'usagers symptomatiques ou cas contact.
- Une IDE du Pôle Evaluation et Formation Inclusives a été mobilisée pour un dépistage massif dans un Foyer de vie de l'Association le 20 Novembre 2020 pour une durée de deux heures.

Pour les personnes symptomatiques, ou cas contact dans l'attente de résultats une procédure de mise à l'isolement a été établie.
Après avoir identifié (selon les critères de vulnérabilité de la HAS) les jeunes concernés nous avons sollicités leurs familles afin qu'ils se rapprochent de leur médecin traitant pour la mise en œuvre d'éventuelles mesures sanitaires.
Un travail en individuel a été fait à intervalles réguliers avec les jeunes concernés pour des rappels des mesures barrières.
Nous nous sommes mis en contact avec les familles qui nous ont fait part des difficultés ou des inquiétudes relatives à l'accompagnement de leur enfant liées à la Covid19 (information, prévention) et y avons répondu au mieux.
Concernant les professionnels, des rappels réguliers sont réalisés sur les gestes barrières, la désinfection et l'aération des locaux. Les affiches et outils visuels sont renouvelés afin de susciter l'attention, l'intérêt et le maintien de la dynamique au quotidien.

Quelques données chiffrées pour 2020 :

Type de consultations	IMPro « Le Galion »	IME « Les Sapins »
Médecin généraliste	108	/
Dentiste	62	26
Orthodontiste	28	/
ORL	1	2
Ophtalmologiste	1	1
Médecin physique et rééducation	1	/
Endocrinologue	1	/
Neurologue	1	1
Gastroentérologue	/	1
Radiographies / échographies / panoramique dentaire	9	/
ECG	2	10
CMP + CMPEA (psychiatre / psychologue / IDE)	11	/
Centre de planification	2	/
Sage-femme	4	/
Centre de dépistage	1	/

Suivant les périodes de l'année, 5 à 6 jeunes de l'IMPro bénéficient d'une prise en charge en **orthophonie,** de manière hebdomadaire (orthophoniste libérale), ainsi que pour certains, de séances de **kinésithérapie**.

(6) Actions de promotion de la santé

- **IMPro « Le Galion » :**

- Co-animation des groupes EVAS[8] avec les équipes éducatives des villas selon un programme établi co-construit avec le planning familial,
- Prises en charge individuelles : actions de prévention et maintien en santé autour de l'hygiène alimentaire et corporelle.

[8] EVAS : Éducation à la Vie Affective et Sexuelle

- **IME « Les Sapins » :**

- Poursuite du développement des méthodes d'accompagnement basées sur les thérapies cognitives et comportementales,
- Poursuite des groupes d'entrainement aux habiletés sociales au sein de l'ensemble des établissements à partir du programme « GECO » mis au point par l'équipe du CRA de Montpellier (programme d'entraînement ou de remédiation cognitive développé ces dernières années dans une visée rééducative offrant une complémentarité aux traitements psycho-sociaux ainsi qu'aux approches éducatives de nature comportementale ou développementale),
- Poursuite des ateliers d'apprentissage « à la table » selon la méthode ABA pour renforcer les compétences sociales et communicationnelles des jeunes comme par exemple la demande ou le choix,
- Mise en place de groupe EVAS,
- Ateliers « visite médicale » et ateliers douleur développé ces dernières années par le service infirmerie.

- **SESSADs :**

- Poursuite des groupes EVAS et des groupes de paroles pour les adolescents et jeunes adultes accompagnés,
- Montée en charge des demandes d'évaluations et de diagnostics dans le cadre de l'équipe 48 d'évaluation des TSA « enfants et adolescents » associée au Centre Ressources Autisme Languedoc Roussillon.

6. Activités citoyennes / Inclusion

- **IMPro « Le Galion »**

(1) Les outils en FALC au service de la citoyenneté

En 2019 nous nous étions intéressés aux outils proposés en méthode FALC « Facile à Lire, Facile à Comprendre » afin de rendre accessibles aux jeunes des documents officiels, liés à l'explication de certaines élections par exemple.
Cette année, nous avons, lors de la crise sanitaire, mis à la disposition de chacun l'attestation de déplacement rédigée en FALC, à partir du site du Ministère de l'Intérieur. Les jeunes ont été accompagnés dans la compréhension et la rédaction de leur attestation lors de leurs sorties.
L'accès à la citoyenneté et à l'inclusion implique le soutien dans l'intégration de ses droits et de ses devoirs et dans la position d'acteur de ses démarches.

(2) L'évolution des projets dans le cadre de l'inclusion sociale

L'utilisation des moyens de transports, l'inscription dans le milieu ordinaire, sous toutes ses formes et autant que possible, font partie intégrante d'une inclusion sociale réussie.
L'expérimentation régulière des jeunes est nécessaire. Pour ce faire, nous développons des outils d'accompagnements spécifiques à chacun, notamment dans l'utilisation des transports (trains, bus, tramway, covoiturage).
Cette année, les équipes ont mis l'accent sur le soutien des jeunes dans le vécu de leur vie sociale, amicale, amoureuse dans les espaces de la cité. Certains couples ont appris à économiser avec leur argent de poche et se sont invités au restaurant, certains jeunes se sont organisés pour sortir ensemble au cinéma, etc.
Cette dynamique correspond aux souhaits des jeunes mais aussi à leur besoin d'apprendre à évoluer dans le milieu ordinaire, à intégrer les codes, à être confrontés à des situations nouvelles, à prendre confiance.

7. Séjours vacances/transferts organisés par l'établissement

- **IMPro « Le Galion »**

Malgré le contexte sanitaire, un transfert a tout de même pu être réalisé en début d'année, dans le cadre des Activités Physiques et Sportives.

- **Camp d'hiver du 04 au 06 Février 2020** : l'éducateur sportif a organisé un camp sportif, basé sur la pratique des sports d'hiver (raquettes, ski de fond) à Super Besse dans le Puy de Dôme. Il a encadré le groupe de 7 jeunes avec un éducateur spécialisé, l'hébergement en pension complète a été retenu à Besse-en Chandès. Les objectifs étaient les suivants :
  - Pratique et/ou découverte et initiation à de nouvelles activités sportives
  - Travail sur le rapport au groupe, la participation, la pair-aidance
  - Partage de moments conviviaux, de temps libres.

- **IME « Les Sapins »**

En 2019, deux séjours avaient été organisés : un camp randonné de 2 jours sur les chemins de St Jacques de Compostelle en Juillet avec 5 jeunes et 2 éducateurs ; l'objectif de ce projet était de partager et vivre des expériences hors institution et 1 Camp au Parc « Le Pal » en Juillet, pour les adolescents internes de 13 à 14 ans. Ce camp avait pour objectif de partager des expériences collectives et de découvrir de nouvelles activités et sensations, 7 jeunes avaient pu participer à ce séjour et 3 éducateurs.

Malheureusement, en raison de la crise sanitaire aucun séjour n'a pu être organisé en 2020.

- **SESSAD « Les Dolines » et Pro**

Afin de clôturer le travail réalisé dans le groupe de paroles du SESSAD Pro organisé une fois par mois au cours de l'année, un projet de séjour avait été co-construit avec, et à la demande, des jeunes. 6 jeunes avaient ainsi pu partir 3 jours à la mer, au Cap d'Agde en 2019.
Fort de l'intérêt suscité lors de ce séjour et face au constat de leurs situations d'isolement, un séjour plus long était prévu en 2020 avec pour objectif principal de développer leurs habiletés sociales. La crise sanitaire et la fermeture des SESSADs à compter du 16 Mars ne nous a pas permis de l'organiser.
Aucun séjour n'a été organisé en 2019 et 2020 au **SESSAD « Les Dolines »**

8. Transport

Nous avons 11 tournées (journalières et hebdomadaires) sur l'ensemble du département. Ces transports, mis en place après un appel d'offre annuel, sont mutualisés entre l'IME et l'IMPro afin de réduire les coûts.
Nous organisons également des tournées hebdomadaires pour les jeunes originaires des départements du Gard et de l'Hérault : sur Nîmes/Alès pour 7 jeunes, sur Juvignac pour 14 jeunes et sur Béziers pour 12 jeunes.
Dans l'avenir et avec le recentrage du recrutement sur les départements et les départements limitrophes (Aveyron), nous devrions avoir moins de jeunes qui bénéficieront des transports hebdomadaires sur Juvignac, Béziers, Nîmes et Alès.
Nous sommes vigilants à exiger une qualité de prestation élevée, fixée par un cahier des charges que nous réétudions annuellement lors des appels d'offres. Ceux-ci sont lancés tous les ans et sont traités par les équipes de direction et administratives des deux établissements.
Ce poste budgétaire reste conséquent.

9. Restauration

Sur l'IME, nous comptabilisons 13 107 repas en totalité dont 4 880 repas servis aux salariés de l'établissement.
Sur l'IMPro, nous comptabilisons :

- 9 804 repas élaborés par le service restauration de l'établissement (dont 2 968 repas servis aux salariés), et
- 2 539 repas élaborés par les villas et le groupe week-end.

Une commission « menu » fonctionne à l'IME depuis 3 ans.
La cuisine de l'IME fonctionne du lundi midi au vendredi midi.

Depuis mi-Mai 2020, et dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'IMPro, le service restauration de l'IMPro a intégré les locaux des cuisines de l'IME.
La future cuisine de l'IME et le self serviront aussi de lieu de pré-apprentissage professionnel pour les jeunes de l'IME.
Tant sur l'IME que sur l'IMPro, nous sommes dans une recherche permanente de qualité.

V. Démarche d'amélioration continue de la qualité

1. Organisation de la démarche d'amélioration de la Qualité

Accompagner des personnes vulnérables ne se fait pas sans risque. Ces risques peuvent avoir des conséquences graves pour les acteurs de l'accompagnement (Usager, professionnel, tiers, etc.). C'est pour cela que depuis plusieurs années une démarche de gestion des risques est mise en place dans les structures. À l'heure où l'on voudrait tout maitriser, il ne s'agit pas d'éliminer le risque, mais bien de le gérer selon sa gravité à court, moyen ou long terme.
Il est important de rappeler que le risque fait partie intégrante de l'accompagnement médico-social de personnes en situation de vulnérabilité et constitue par conséquent un axe de travail important.
Même si des évolutions sont constatées, la culture de la gestion et de la prévention du risque est encore peu connue des professionnels et constitue un réel axe d'amélioration pour les années à venir.

2. Réalisation des Evaluations internes et externes

	IME « Les Sapins »	IMPro « Le Galion »	SESSAD « Les Dolines »	SESSAD Pro
Cycle d'évaluation interne / évaluation externe				
La programmation des cycles d'évaluation interne et externe est-elle réalisée ?	OUI	OUI	OUI	/
Date du dernier rapport d'évaluation interne	31/10/2013	31/10/2013	31/10/2013	/
Date du dernier rapport d'évaluation externe	28/01/2015	28/01/2015	28/01/2015	/
Formalisation et suivi				
La démarche d'évaluation continue est-elle formalisée ?	OUI	OUI	OUI	/
La démarche d'évaluation continue de la qualité est-elle retracée chaque année dans le rapport d'activité	OUI	OUI	OUI	/

3. Retour sur le plan d'actions 2020

- **IMPro « Le Galion »**

La démarche d'évaluation et d'amélioration de la Qualité s'est poursuivie au cours de l'année 2020 ce qui a permis d'atteindre la quasi-totalité des objectifs inscrits au plan d'action.
Malgré l'impossibilité de mettre en place les réunions COPIl, les dossiers ont été suivis et les actions engagées.

Poursuivre l'actualisation des outils de la loi 2002-2 et l'accès aux droits :

La réécriture du règlement de fonctionnement :
La réécriture du règlement de fonctionnement était un véritable enjeu pour l'IMPro qui s'est attaché ces dernières années à promouvoir l'accès aux droits des usagers et de leur famille, la démarche d'inclusion (formations, santé, droits communs, loisirs, etc.) et la citoyenneté. Ceci a impulsé des changements dans les pratiques, dans les projets et les organisations qui nécessitaient une actualisation du règlement.
Avec le soutien d'une intervenante extérieure, un groupe de travail représentatif des différents services de l'établissement a élaboré un support au cours du dernier trimestre 2020. Pour ce faire, les acteurs ont pris appui sur les travaux réalisés en amont par les jeunes, les familles et d'autres professionnels.
La rédaction est finalisée, il est prévu, pour le 1er semestre 2021, une présentation du Règlement de fonctionnement pour validation au CVS et au Conseil d'administration puis une diffusion aux jeunes, à leurs représentants légaux et à l'ensemble des professionnels.

Le livret d'accueil :
La réactualisation de cet outil n'a pu être engagée cette année. La première séance du groupe de travail constitué, étayé par l'intervenante citée ci-dessus (Règlement de fonctionnement), est prévue début Janvier pour une fin des travaux fin Février 201.

Le Règlement de fonctionnement et le Livret d'accueil en version FALC :
La traduction de ces documents en méthode FALC, « Facile à lire, facile à comprendre » est indispensable à l'appropriation de ceux-ci par les jeunes. La mise en place de groupes de travail est actuellement à l'étude pour une opérationnalité d'ici la fin du 1er semestre 2021.

Nouvel outil PIA :
Un nouvel outil PIA a été mis en place début Septembre, accompagné d'une nouvelle procédure permettant un temps de préparation en interne suivi, dans la même semaine, d'un temps de co-construction avec le jeune et sa famille / représentant légaux.

Cet axe a pu être rapidement atteint grâce aux supports déjà élaborés à l'IME qui ont été adaptés. Il répond aux besoins repérés en termes de lisibilité des évaluations et des axes de PIA. Il facilite également l'expression des souhaits et attentes des représentants légaux et des jeunes, en amont de la réunion PIA, ainsi que lors de la réunion de co-construction mettant en présence uniquement 2 professionnels de l'IMPro (cheffe de services et référent de projet).

Développer les possibles - au service des parcours de formation et de professionnalisation

Déployer l'accès à la RSFP :
La démarche de RSFP fait partie intégrante du projet pédagogique et de formation des ateliers. Elle s'inscrit dans la mise en œuvre des PIA et fait le plus souvent l'objet d'une demande de préparation de la part des adolescents et jeunes adultes.
Le développement des compétences a été poursuivi par chaque éducateur technique spécialisé, les sessions de formation n'ayant pu avoir lieu en 2020 sont envisagées au printemps 2021.

Identifier et s'inscrire dans les dispositifs de formation professionnelle du territoire :
L'équipe de l'IMPro conçoit les projets de formation, de professionnalisation à partir de ses ressources propres (ateliers) articulées et complétées par les dispositifs existants sur le territoire. Cette année encore, 2 jeunes ont suivi leur scolarité en lycée, 2 ont intégré un CFA, 8 ont bénéficié de modules TRE (Techniques de recherches d'emploi) au CFPPA, 3 ont été inscrits à Handiwork.
D'autres collaborations sont en cours (cf. Partenariats).

Ouvrir l'établissement sur son environnement et développer le partenariat

Clé de voûte de l'accompagnement, la recherche de toute forme de partenariats en faveur de l'emploi, de la formation, de la culture, de la santé, etc. est recherchée :
Depuis plusieurs années nous avons développé un réseau avec les employeurs du département et même de la région qui nous permet de proposer aux jeunes accompagnés des mises en situation professionnelle et parfois, pour ceux qui le peuvent, d'accéder à l'emploi en milieu ordinaire.
Nous privilégions et accompagnons les personnes accueillies à l'accès aux dispositifs de droit commun en milieu écologique que ce soit pour la scolarisation, la formation, la prévention, la santé, la culture, etc.

Développer les connaissances et les compétences des professionnels

Mettre en place la fonction de coordination sur les 5 unités d'accueil :
La fonction de coordination assurée par les éducateurs spécialisés a été affinée en 2020, les missions et prérogatives ont été formalisées à l'écrit et diffusées à l'ensemble des professionnels de l'établissement. Un éducateur spécialisé a bénéficié comme prévu de la formation mutualisée proposée par l'association.

Soutenir et développer la qualification des professionnels :
Les exigences et les enjeux autour de la professionnalisation et de l'inclusion dans le milieu ordinaire impliquent le développement de compétences. Dans cette visée, l'éducateur technique encadrant l'atelier Jardins / Espaces Verts a été soutenu pour mener la formation d'Educateur Technique Spécialisé par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience, validation obtenue en Octobre 2020.
Le surveillant de nuits ayant engagé la formation de Moniteur-éducateur en VAE (170h) a validé son diplôme en fin d'année.
Par ailleurs une monitrice-éducatrice a validé un diplôme d'Educateur spécialisé par le biais d'une VAE réalisée dans une démarche personnelle.
Enfin, le médecin psychiatre du Pôle s'est engagé dans un Diplôme Universitaire TND pour poursuivre le diagnostic et l'évaluation précoce.

Mettre en place les Fiches d'Evènements Indésirables

Une présentation de la démarche a été réalisée en Janvier 2020 auprès des éducateurs spécialisés. Celle-ci va devoir être ré-impulsée car son appropriation par les professionnels, les jeunes et les représentants légaux a été particulièrement impactée par la crise sanitaire.

Sécuriser le parcours du médicament

Une convention a été signée avec une officine du territoire, la sécurisation du parcours du médicament est opérationnelle depuis mi 2020.

4. Plan d'actions envisagé année 2021

- Réécriture des projets d'établissements et de services et réflexion en pôle
- Élections du CVS
- Développer l'accès aux RSFP pour les jeunes de l'IME et les professionnels qui encadrent les activités pré-professionnelles (Cuisine et JEV)
- Règlement de fonctionnement IME

- Livret d'accueil SESSAD Pro
- Déménagement dans de nouveaux locaux (IME / IMPro / SESSADs) et nouvelles organisations du travail (IME / IMPro)
- Organisation en dispositif de type Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME). Visite d'un dispositif « IME DINAMO Professionnel » PEP de l'Ain à HAUTEVILLE-LOMPNES.

Origine	Axes d'amélioration	Responsable	Date de mise en œuvre	Etablissements et Services
Évaluation externe	Mettre en œuvre un questionnaire de satisfaction		Fin 2021	Pôle EFI
Projet d'Établissement	Réécriture du PE en Pôle	Directrice / Madame CICAGNA	Dernier trimestre 2021	Pôle EFI

VI. Gestion des Risques

1. Focus sur la lutte contre la maltraitance

- **Formations communes au Pôle Evaluation et Formation Inclusives**

- **Formation universitaire 2020/2022 - « Troubles du Neurodéveloppement chez l'enfant et l'adolescent »** pour le médecin psychiatre
- **« Les troubles du Neurodéveloppement »** d'une durée de 14 heures, dispensée par ACTIF Formation sur site pour 2 salariés (1 psychiatre, 1 enseignant)
- « **Procédure pour réaliser des tests « PCR »** » d'une durée de 2 heures, dispensée par l'IFSI de Mende pour une infirmière.

Journées d'échanges :
- **« 12ème édition du Congrès Français de Psychiatrie »** à Nice du 25 au 28 Novembre pour le médecin psychiatre
- **« Développer nos forces organisationnelles pour construire l'avenir »** d'une durée 10,5 heures pour la directrice

Colloque :
- **« Addiction et Handicap »** d'une durée de 4 heures dispensée par l'Association Réseau Addictologie de Lozère, pour une infirmière.

- **Formations de l'IME « Les Sapins »**

- **« Les troubles du Neurodéveloppement »** d'une durée de 14 heures, dispensée par ACTIF Formation sur site pour 2 salariés (1 chef de services, 1 psychologue)
- « **Programme d'entrainements aux habiletés sociales** » d'une durée de 13 heures, dispensée par le Centre de Ressources Autisme Languedoc Roussillon pour 2 salariés (AMP et monitrice éducatrice),
- « **Groupe d'entrainement aux habiletés sociales et le travail à la table** » dispensée par Monsieur BURET en 2 sessions (Février et Septembre 2020) sur site, d'une durée respective de 3 heures pour 13/14 salariés (3 AMP, 6/7 moniteurs éducateurs, 3 éducateurs spécialisés, 1 ergothérapeute) et de 6 heures pour 1/2 salariés (psychologue, psychiatre),
- « **Coordonnateur de parcours complexes** » d'une durée de 14 heures, dispensée par l'Équipe Relais Handicaps Rares Languedoc Roussillon pour deux salariés (Chef de services et assistante de service social),

- « **Collectif d'Échange Aidants-professionnels « droits, dispositifs et prestations » »** d'une durée de 7 heures, dispensée par l'Équipe Relais Handicaps Rares Languedoc Roussillon pour un salarié (assistante de service social),
- Formation à l'utilisation du logiciel « **OGIRYS** », partie médicale, d'une durée de 4 heures, dispensée par les informaticiens de l'Association, pour 2 infirmières.
- Formation dispensée par le pharmacien de La Canourgue sur la procédure pour réaliser des tests sérologiques à la Covid d'une durée d'1 heure pour 2 infirmières.

Formations mutualisées :

- « **Coordination des équipes** » d'une durée de 42 heures dispensée par Askoria pour trois éducateurs spécialisés

Formations incendie/ sécurité :

- **Recyclage - Habilitation électrique,** d'une durée de 2 jours, pour 1 salarié (agent technique supérieur)

- **Formations de l'IMPro « Le Galion »**

- **« Les troubles du Neurodéveloppement »** d'une durée de 14 heures, dispensée par ACTIF Formation sur site pour 2 salariés (1 cheffe de services, 1 psychologue)
- **VAE Moniteur Educateur** d'une durée de 123 heures, dispensée par l'IRTS / IFOCAS pour un surveillant de nuit, ouvrier qualifié
- **VAE Educateur technique Spécialisé** d'une durée de 17 heures, dispensée par GIP FORMAVIE-DAVA pour un éducateur technique.

Formations mutualisées :

- « **Coordination des équipes »** d'une durée de 42 heures, dispensée par Askoria pour un éducateur spécialisé
- **« Découverte Informatique »** d'une durée de 7 heures dispensée par le Complexe Euroméditerranéen - Pôle Formation, pour un éducateur technique spécialisé,
- **« Habilitation électrique »** d'une durée de 7 heures dispensée par la CCI de Lozère, pour 1 ouvrier qualifié - surveillant de nuit,
- **« Excel Initiation »** d'une durée de 7 heures dispensée par le Complexe Euroméditerranéen - Pôle Formation, pour un éducateur technique spécialisé.

Colloque :

- **« Addiction et Handicap »** d'une durée de 4 heures dispensée par l'Association Réseau Addictologie de Lozère, pour une éducatrice spécialisée.

Formations sécurité :

- **« Recyclage SST, maintien des acquis et des connaissances »** d'une durée de 7 heures pour un éducateur sportif et un AMP, surveillant de Nuit

- **Formation des SESSADs**

- **Formation universitaire 2020/2022 - « Troubles du neurodéveloppement chez l'enfant et l'adolescent »** pour la psychologue.
- **« Les troubles du Neurodéveloppement »** d'une durée de 14 heures, dispensée par ACTIF Formation sur site pour 6 salariés (1 cheffe de services, 1 psychologue, 1 psychomotricien, 3 éducatrices spécialisées)
- « **Programme d'entrainements aux habiletés sociales** » d'une durée de 13 heures, dispensée par le Centre de Ressources Autisme Languedoc Roussillon pour deux salariés (psychologue et éducatrice spécialisée)
- **« Intervision équipe associée 48 »** d'une durée de 7 heures pour 5 salariés (1 psychologue, 1 cheffe de services, 2 éducatrices spécialisées, 1 psychomotricien)

Colloque :

- **« Addiction et Handicap »** d'une durée de 4 heures dispensée par l'Association Réseau Addictologie de Lozère, pour la Cheffe de services

******

En 2020, les établissements du Pôle Evaluation et Formation Inclusives ont également accueilli plusieurs stagiaires :

- **Stagiaires à l'IME « Les Sapins »**

- Stagiaire **Moniteur Educateur 1ère année** - OFTS - Marvejols
- Stagiaire **Moniteur Educateur 2ème année** - OFTS - Marvejols
- Stagiaire **Educateur Spécialisé 3ème année** - OFTS - Marvejols
- Stage d'observation - CCI LOZERE - 1 semaine avec une enseignante
- Seconde professionnelle - Lycée Terre Nouvelle - Marvejols
- Formation Education inclusive - CAPPEI Tronc commun - ICT/ISFEC - Toulouse (1 jour)

- **Stagiaires à l'IMPro « Le Galion »**

- Stagiaire **Moniteur Educateur 1ère année** - ETES - Marvejols
- Stagiaire **Moniteur Educateur 1ère année** - OFTS - Marvejols
- Stagiaire **Moniteur Educateur 2ème année** - OFTS - Marvejols

- **Stagiaires aux SESSADs**

Pas de stagiaire accueillis en 2020 sur le SESSAD « Les Dolines » et le SESSAD Pro.

2. Actions de gestion des risques

- **IME « Les Sapins »**

Traitement des fiches d'évènements indésirables 2020.

Ce bilan des fiches d'évènements indésirables permet :
- De suivre l'évolution, l'appropriation de l'outil lui-même
- D'apporter des mesures correctives
- D'améliorer l'accompagnement des Usagers dans un souci permanent de bienveillance et bientraitance.

La première fiche recueillie est datée du 07/01/2020, la dernière du 11/12/2020.
En 2020, de Mars à Juillet 2020, l'établissement a fonctionné avec moins de jeunes en raison de la pandémie dû à la COVID19.
En 2020, 17 fiches ont été traitées ; 21 en 2019, 34 en 2018 et 24 en 2017.

<u>Classement par mois</u> :

Classification par mois des FEI 2020 à l'IME « Les Sapins »												
Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Nombres FEI	2	2	2	3	0	0	0	1	0	1	3	3

<u>Nombres de fiches par services/professions</u> :

Rédaction des FEI en 2020	Nombre	Pourcentage
Service éducatif	11	64.71 %
Services généraux	4	23.53 %
Service soins	1	5.88 %
Ecole	1	5.88%

11 FEI rédigées par le service éducatif :
- Educateur spécialisé : 2
- Moniteur éducateur : 7
- Educateur EPS : 1
- Stagiaire éducatrice spécialisée : 1

4 FEI rédigées par les services généraux :
- Agent de service intérieur (Ménage) : 1
- Surveillant de nuit : 3

1 FEI rédigées par le service soins :
- Infirmière : 1

1 FEI rédigée par l'école :
- Enseignante : 1

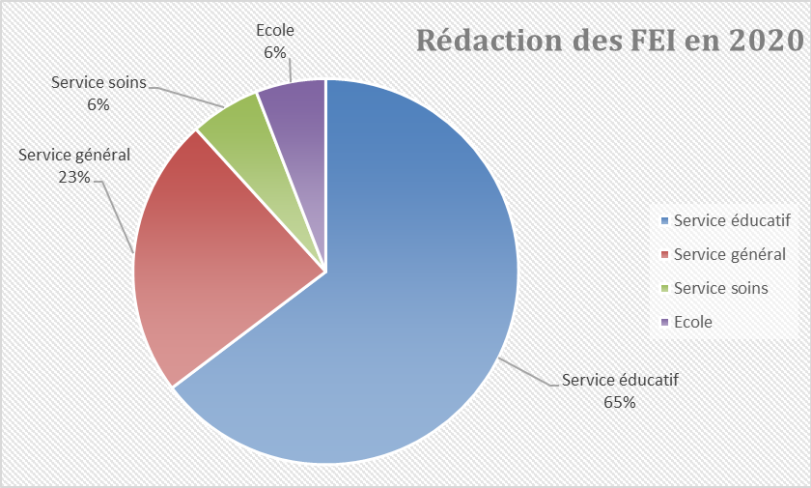

Les personnels éducatifs sont les plus représentés dans les équipes, d'où la forte proportion de fiches rédigées par leurs soins.
Selon la gravité estimée la réponse est immédiate et/ou rapide.
Une fois l'urgence traitée, la situation est travaillée en réunion hebdomadaire (d'équipe ou clinique). La copie des fiches enregistrées et contre signées sont retournées aux déclarants.

Classification par thème :

Thème	Nombre		Objet
	Total	Détail	
Troubles du comportement	16	9 3 2 1 1	Situation de violence entre jeunes et professionnels Situation de violence entre jeunes Gestes dangereux visant le matériel et les personnes Morsures Crise d'opposition et d'automutilation
Médical	1	1	Choc - réception d'un ballon dans le visage (casse lunettes)

Elles ont donné lieux :

- Troubles du comportement massif en début d'année 2020 de la part d'une jeune adulte de l'IME :

Actions de correction réalisées :

  - Structuration visuelle de son emploi du temps
  - Mise en place d'outils visuels de communication réceptive
  - Hospitalisation à l'UAPP lors des crises
  - Révision du traitement
  - Supervision avec centre hospitalier de référence du Vinatier (service de Géno psy, spécialisé dans le syndrome Smith Magenis)

- Autres troubles du comportement pendant l'année, de la part d'autres jeunes qui ont donnés lieu aux réponses suivantes :
  - Soin à l'infirmerie
  - Utilisation d'outils de structuration visuelle (communication, repérage temporo spatial)
  - Relais éducatif
  - Mise en place d'action adapté à la situation = Pairing, isolement
  - Sanctions éducatives de réparation
  - Réunion clinique afin d'analyser les comportements, besoins et les réponses à apporter.
- Casse de matériel :
  - Réparation/remplacement
  - Démarche auprès des assurances civiles des jeunes concernés.

3. Ressources patrimoniales et sécurité

	IME « Les Sapins »	IMPro « Le Galion »	SESSADs
Contraintes architecturales spécifiques :	Oui	Non	Non
Date de construction ou date de la dernière grosse rénovation assimilable à une reconstruction :	1993	1996	2002
Réalisation du diagnostic accessibilité des bâtiments :	Oui	Oui	Non
Date de réalisation du diagnostic :	02/11/2010	01/06/2015	/
Date de passage de la dernière commission de sécurité :	14/11/2019	24/10/2017	15/02/2005
Avis favorable de la commission de sécurité :	Oui	Oui	Oui
Respect de la réglementation incendie :	Oui	Oui	Oui
Respect de la réglementation relative à l'amiante :	Oui	Oui	Oui
Respect de la réglementation énergétique :	Oui	Oui	Non
Respect de la réglementation accessibilité :	Non	Oui	Non
Nombre de chambres individuelles :	12	24 et 3 doubles	/
Nombre de chambres installées au 31.12 :	25	28	/
Organisation des transports :	Mixte	Mixte	
Nombre de véhicules adaptés au 31.12 :	Aucun	Aucun	Aucun
Nombre de véhicules hors adaptés au 31.12 :	9 véhicules	8 véhicules	5 véhicules
Accessibilité au transport collectif :	Non	Oui	Non
Plateau technique / équipement propre :	Salle de stimulation sensorielle, salles équipées kinésithérapie ou psychomotricité Salles d'ateliers pédagogiques équipées Salles de soins, pharmacie à usage interne Salles spécifiques pour le travail à la table (bureau « Teach »)		

VII. Actions en faveur de l'environnement

Cette année, en raison de la crise sanitaire et de la fermeture partielle des établissements et services, nous n'avons pas pu mettre en place davantage d'actions en faveur de l'environnement contrairement aux années passées.

Les actions de tri des emballages ont été maintenues par le service d'entretien des locaux de l'IMPro et par certains groupes et/ou unités de l'IME et de l'IMPro.

Le restaurant pédagogique de l'IMPro a poursuivi son utilisation d'un compost en lien avec l'atelier Jardins / Espaces Verts.

VIII. Perspectives pour les années à venir de l'établissement

1. Projet à venir

En raison de la crise sanitaire, les axes stratégiques déterminés dans le cadre du CPOM 2020/2024 restent toujours d'actualité :

Développer des outils d'accompagnements à visée inclusive s'agissant de la scolarité de la formation et du travail :

- **IME « Les Sapins »**

Les efforts de scolarisation visant une inclusion à 80 % des enfants en âge de l'être sont considérés par l'Autorité de Contrôle et de Tarification comme un objectif prioritaire d'ici 2024, contractualisé dans le CPOM de l'association gestionnaire. La cible de départ en 2020 est de 50 %. Nous avons d'ores et déjà atteint cet objectif, mais nous avons l'ambition de mieux faire. C'est pour cette raison qu'un travail étroit avec l'Education Nationale et les écoles privées sous contrat du département est déjà mis en œuvre. Cela pourrait se concrétiser par l'externalisation d'une Unité d'Enseignement dans le primaire et notamment à l'école privée « Ste Famille » de Marvejols, dès la rentrée pédagogique 2021.

- **IMPro « Le Galion »**

- Favoriser l'emploi vers le milieu ordinaire ou protégé du travail pour les adolescents et jeunes adultes par le développement et la coordination d'actions professionnelles en direction des ESAT et des dispositifs de formations et d'accompagnement de droit commun, l'inscription des jeunes concernés dans des logiques de formation « tout au long de la vie » et la facilitation des démarches inclusives.
- Poursuite de la démarche de Reconnaissance des Savoir-Faire Professionnels et de formations qualifiantes. Il s'agit de mutualiser les moyens humains des ESMS, des employeurs engagés dans la démarche en lien avec les référentiels métiers de l'Agence nationale de la Formation Professionnelles des Adultes.
- Favoriser l'accès à des formations qualifiantes en développant des logiques de partenariat et en établissant des conventions pour permettre l'accès aux jeunes de l'IMPro et du SESSAD Pro aux dispositifs de validation des titres professionnels.

Promouvoir des dispositifs d'accompagnement coordonnés aux étapes charnières de parcours de vie des personnes en situation de handicap et s'engager dans les démarches assurant une transition pertinente et conforme aux politiques publiques.

Réduire d'ici la fin du CPOM le nombre de jeunes maintenus dans les établissements et services pour enfants au titre de l'Amendement Creton. Une diminution annuelle de 20 % de leur nombre est recherchée. Afin d'y parvenir :

- Favoriser la pertinence de l'accompagnement par un accueil séquentiel de l'Usager le plus précocement possible (16/17 ans).
- S'appuyer sur le SAMO pour assurer la coordination du parcours.

Croiser les pratiques à l'échelle du territoire tant sur le sanitaire que sur le social ou le médico-social par la communication et la transmission d'informations entre les structures et le partage de savoir-faire et d'outils.

- Renforcer l'aide aux aidants.

S'engager dans les démarches assurant une transition pertinente et conforme aux politiques publiques. Ouverture du PCPE Lozère rattaché à l'IME.

Sans se substituer aux dispositifs déjà existants, le PCPE a pour objectif de *« compléter la palette de l'offre médico-sociale en proposant une réponse souple et modulable et adaptée aux besoins des personnes en situation de handicap et de leurs aidants dans une visée inclusive permettant à la personne quel que soit son âge ou son type de handicap, d'être accompagnée selon ses besoins, ses compétences sur son lieu de vie. Il s'agit de créer les conditions permettant d'assurer la continuité du parcours des personnes en situation de handicap et notamment d'éviter que leur situation ne devienne critique du fait de l'absence d'une réponse adaptée. ».* Ouvert le 1er Octobre 2020 il a pour objectifs de proposer des prestations directes :

- Évaluer la situation et les besoins de la personne,
- Soutien à la famille et aux aidants,
- Formalisation coordination et suivi du projet personnalisé,
- Maintien de la scolarisation en milieu ordinaire et prévention des risques de décrochage scolaire,
- Favoriser l'accès aux prestations sociales, de soins, au maintien et au développement des capacités fonctionnelles pour permettre la continuité du parcours dans une visée inclusive.

Moduler facilement l'offre en fonction de l'émergence des besoins par une réponse individuelle et modulable pour répondre aux besoins départementaux non satisfaits.

- Poursuivre la transformation de l'offre en proposant des modalités d'accueil et d'accompagnement individualisés (immersion, internat séquentiel, prises en charge conjointes avec l'Education Nationale, les services de pédopsychiatrie, etc.). Pour cela, envisager l'accueil et l'accompagnement non plus dans une logique de place mais de parcours et de réponses aux besoins.

Pour parvenir à cet objectif et faciliter la fluidité des parcours et en application du décret du 09 Mai 2017, les autorisations des établissements et services du pôle Education et Formation Inclusives pourraient être regroupées.

Déménager dans de nouveaux locaux pour la rentrée pédagogique 2021.

- **IME « Les Sapins » :** nouvel établissement qui va permettre d'offrir des conditions d'accueil et d'accompagnement plus efficientes pour les jeunes et leur famille et un lieu d'exercice nouveau pour les professionnels.

- **IMPro « Le Galion » :** la rénovation des locaux va permettre d'offrir aux adolescents et jeunes adultes des conditions d'accueil (studio, etc.) et d'accompagnement leur permettant de mieux préparer leur projet professionnel et social.

- **SESSADs :** location d'un appartement sur Mende et projet de déménagement dans de nouveaux locaux.

Ces projets architecturaux nouveaux vont nous permettre d'engager fin 2021, la réécriture des projets d'établissements et de services et de penser cette organisation en pôle.

2. Projet en cours

- **IME « Les Sapins » :**

- Rentrée scolaire 2021 : externalisation d'une classe de primaire sur l'école « Sainte Famille » de Marvejols
- Juin/Juillet 2021 : déménagement dans les nouveaux locaux et travail sur l'organisation du travail (planning en lien avec le nouvel établissement et la nouvelle organisation)
- Mise en place de techniques de remédiation cognitive
- Poursuite des ateliers d'habilités sociales et travail à la table
- Fin 2021 : réécriture du Projet d'Établissement et du règlement de fonctionnement.

- **IMPro « Le Galion » :**

- Développer de nouveaux partenariats (ensemble scolaire du sacré Cœur, Lycée Terre Nouvelle, etc.)
- Envisager l'externalisation d'une classe sur un lycée

- Juillet 2021 : déménagement dans les nouveaux locaux et travail sur l'organisation du travail (planning en lien avec le nouvel établissement et la nouvelle organisation)
- Fin 2021 : réécriture du Projet d'Établissement.

- **SESSAD « Les Dolines »**

- Depuis sa création en Mars 2019, l'équipe associée 48 d'évaluation des TSA a traité 46 demandes. 17 dossiers sont en attente (retard pris en raison de la crise sanitaire). 6 évaluations diagnostiques prévues.1 évaluation diagnostique en cours. 1 évaluation fonctionnelle en cours. 3 consultations annulées par la famille. 24 dossiers avec restitution.
- Ce dispositif a montré sa pertinence et une réponse à des demandes qui jusqu'alors ne trouvaient pas de réponse sur le territoire.
- Cette équipe qui fonctionne à moyens constants et qui mobilise les ressources du SESSAD ne peut être pérenne que si elle trouve sa légitimité et que les différents acteurs mobilisés (EPSM, GHT, CAMSP) contribuent à son développement. Ce sujet fera l'objet d'une discussion prochaine avec notre autorité de tarification dans le cadre de la création d'une plateforme TNT pour lequel nous avions, en lien avec l'Hôpital Lozère, répondu à un Appel à Manifestation d'Intérêt.
- Déménagement dans de nouveaux locaux. À ce jour le SESSAD et le SESSAD Pro sont hébergés dans une maison en location qui ne répond pas aux normes d'accessibilité, qui est coûteuse et en vente.
- Écriture du projet de service et du livret d'accueil.

- **SESSAD Pro**

- Location d'un appartement sur Mende pour plus de proximité avec les dispositifs de formations professionnelles, les services, les employeurs, etc.
- Cet appartement qui pourra servir au Pôle, permettra de proposer aux jeunes du SESSAD Pro des ateliers « vie quotidienne », d'organiser des groupes de paroles, d'éducation à la santé, etc.
- Projet de rapprocher le SESSAD Pro de l'IMPro et notamment des ateliers pré-professionnels. À ce jour, les liens entre le SESSAD Pro et l'IMPro sont inexistants. Des projets communs (notamment un AMI sur un atelier cuisine qui va regrouper des jeunes de l'IMPro et du SESSAD Pro et la participation des jeunes du SESSAD Pro au TRE du CFFPA avec des jeunes de l'IMPro) devraient permettre de mutualiser les ressources et de permettre de nouvelles coopérations.

Le 31 Mars 2021

Isabelle CASTANIÉ-BERTHUIT

La Directrice

Docteur Jacques BLANC, Le Président
P/o Docteur Didier CHADEFAUX

Le Secrétaire